

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE
L'HONORABLE FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU
500, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST
MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 18 FÉVRIER 2014

VOLUME 171

ROSA FANIZZI et CLAUDE MORIN
Sténographes officiels

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS
215, rue Saint-Jacques, Bureau 110
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me PAUL CRÉPEAU,
Me EDITH-FARAH ELASSAL

INTERVENANTS :

Me SIMON LAROSE pour le Procureur général du Québec.
Me PIERRE HAMEL et Me MÉLISSA CHARLES pour l'Association de la construction du Québec
Me CHARLES LEVASSEUR pour M. Gérard Cyr
Me DENIS HOULE et Me SIMON LAPLANTE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec
Me JOSÉANE CHRÉTIEN pour le Barreau du Québec
Me FÉLIX RHÉAUME pour le Parti libéral du Québec
Me ROBERT LAURIN pour la FTQ Construction
Me PIERRE POULIN pour le Directeur des poursuites criminelles et pénales
Me GUILLAUME LEMIRE pour le Fonds de solidarité
Me ANDRÉ DUMAIS, pour le Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (International)

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES PIÈCES	4
PRÉLIMINAIRES	5
ROCK SAVARD	
INTERROGÉ PAR Me PAUL CRÉPEAU	7
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me PIERRE HAMEL	104
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DENIS HOULE	119
DISCUSSION DE PART ET D'AUTRE	140
DANIEL GAGNÉ	
INTERROGÉ PAR Me PAUL CRÉPEAU	145
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ANDRÉ DUMAIS	265
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ROBERT LAURIN	283

LISTE DES PIÈCES

	<u>PAGE</u>
36P-1410 : Réponse à l'engagement de Joe Borsellino 36E-14	141
109P-1411 : En liasse, réponse aux engagements de Louis-Pierre Lafortune 109E-54 à 109E-61, incluant les engagements 54, 57, 60 et 61	142
120P-1412 : Représentant l'Inter journal décembre 2013, volume 8 numéro 2	171
120P-1413 : Procès-verbal de la rencontre du 29 mars 2010 du local 116	204
120P-1414 : Journal le 929 de l'Inter Janvier 2014 - Association Internationale des ouvriers plâtriers et cimentiers, applicateurs	255

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce dix-huitième
2 (18e) jour du mois de février,

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Alors, bon matin à tous. Est-ce que les avocats
8 peuvent s'identifier? Bonjour Monsieur.

9 Me PAUL CRÉPEAU :

10 Bon matin, Madame la Présidente. Paul Crépeau pour
11 la Commission.

12 Me EDITH-FARAH ELASSAL :

13 Bonjour. Edith-Farah Elassal pour la Commission.

14 Me SIMON LAROSE :

15 Bonjour. Simon Larose pour le Procureur général du
16 Québec.

17 Me PIERRE HAMEL :

18 Bonjour. Pierre Hamel pour l'Association de la
19 construction du Québec.

20 Me MÉLISSA CHARLES :

21 Bon matin. Mélissa Charles pour l'Association de la
22 construction du Québec.

23 Me CHARLES LEVASSEUR :

24 Bonjour. Charles Levasseur, monsieur Gérard Cyr.

25

1 Me DENIS HOULE :

2 Bonjour, Madame, Monsieur. Denis Houle pour
3 l'Association des constructeurs de routes et grands
4 travaux du Québec.

5 Me SIMON LAPLANTE :

6 Bonjour. Simon Laplante pour l'Association des
7 constructeurs de routes et grands travaux du
8 Québec.

9 Me JOSÉANE CHRÉTIEN :

10 Bonjour. Joséane Chrétien pour le Barreau du
11 Québec.

12 Me FÉLIX RHÉAUME :

13 Bonjour à tous. Félix Rhéaume pour le Parti libéral
14 du Québec.

15 Me ROBERT LAURIN :

16 Robert Laurin, FTQ Construction.

17 Me PIERRE POULIN :

18 Bonjour. Pierre Poulin pour le Directeur des
19 poursuites criminelles et pénales.

20 Me GUILLAUME LEMIRE :

21 Bonjour. Guillaume Lemire pour le Fonds de
22 solidarité.

23 Me ANDRÉ DUMAIS, pour le Conseil provincial du
24 Québec des métiers de la construction

25 (International

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce dix-huitième
2 (18e) jour du mois de février,

3

4 A COMPARU :

5

6 ROCK SAVARD, Président-directeur général de
7 Construction J&R Savard

8

9 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

10

11 INTERROGÉ PAR Me PAUL CRÉPEAU :

12 Q. **[1]** Merci. Alors, bon matin, Monsieur Savard.

13 R. Bon matin.

14 Q. **[2]** Pouvez-vous juste nous dire brièvement... En
15 fait, vous êtes originaire de quelle région?

16 R. Du Saguenay.

17 Q. **[3]** Du Saguenay. Et vous avez parlé de l'entreprise
18 Construction J&R Savard qui est une entreprise qui
19 se situe où, le siège social?

20 R. Le siège social se situe à 1201 boulevard Martel,
21 Saint-Honoré.

22 Q. **[4]** O.K. Peut-être en parlant vers madame la
23 Présidente et monsieur le Commissaire. Alors, c'est
24 une entreprise de quelle nature?

25 R. Une compagnie qui gère de... dans le génie civil,

1 construction de routes, barrages puis des
2 structures complexes.

3 Q. **[5]** Complexes. On appelle ça des grands travaux,
4 des grands travaux de construction.

5 R. Oui.

6 Q. **[6]** Votre entreprise fonctionne depuis combien
7 d'années, est incorporée depuis combien d'années?

8 R. Depuis mil neuf cent soixante-dix (1970) ou à peu
9 près, là.

10 Q. **[7]** Soixante-dix (70) et, bon, une quarantaine
11 d'années. Et si je vous demande J&R, j'imagine que
12 « R », c'est pour « Rock »...

13 R. Oui.

14 Q. **[8]** ... et « J », c'est?

15 R. Bien, quand j'avais débuté la compagnie, j'étais
16 associé avec mon frère. On a fait une couple
17 d'années ensemble, puis ensuite on a décidé de...

18 Q. **[9]** O.K.

19 R. ... de prendre chacun notre chemin.

20 Q. **[10]** Alors, c'est aujourd'hui votre entreprise qui
21 fonctionne et vous êtes... vous en êtes toujours le
22 président-directeur général.

23 R. Oui.

24 Q. **[11]** Si on se place aujourd'hui, là, en deux mille
25 quatorze (2014), là, l'entreprise... votre

1 entreprise emploie combien d'employés, bon an, mal
2 an?

3 R. Dépendamment des contrats, mais on se situe entre
4 cent cinquante (150)... cent, cent-cinquante (100-
5 150) employés, dépendamment des contrats. Des fois,
6 on monte plus, mais en moyenne c'est cent cinquante
7 (150) employés qu'on a, là.

8 Q. **[12]** O.K. Des contrats de quelle nature?

9 R. Des contrats, c'est de la route. On a fait des
10 contrats de route dans le Parc des Laurentides. On
11 a fait des contrats un peu partout, décontamination
12 des mines ou... on a fait à Hydro-Québec des... des
13 contrats.

14 Q. **[13]** Et géographiquement, est-ce que vos contrats
15 se... vous les prenez toujours uniquement dans la
16 région du Saguenay?

17 R. Non. Non. On a pris des contrats à Québec, on a
18 pris des contrats à Montréal, on a pris des
19 contrats à Chibougamau, Chapais, sur la Côte-Nord,
20 Sept-Îles, Fermont. On a été un peu partout, là.

21 Q. **[14]** O.K. En avez-vous eu à la Romaine?

22 R. Oui.

23 Q. **[15]** Le grand chantier d'Hydro-Québec, oui?

24 R. Oui.

25 Q. **[16]** O.K. Les... on va vous amener rapidement, je

1 vais vous demander de nous parler spécifiquement
2 d'un grand chantier, d'un chantier que vous avez eu
3 en deux mille cinq (2005). Si je vous parle
4 d'octobre deux mille cinq (2005), la Côte à Hickey
5 à Le Colombier.

6 R. Oui.

7 Q. **[17]** C'est sur la Route 138 ça?

8 R. Oui.

9 Q. **[18]** Et si je vous situe ça entre Forestville puis
10 la Réserve de Betsiamites, là, à peu près.

11 R. À peu près.

12 Q. **[19]** Qu'est-ce qui s'est passé à cet endroit-là à
13 la fin de l'été ou au début de l'automne deux mille
14 cinq (2005)?

15 R. Il y avait eu... il y avait eu un déluge sur...
16 dans le coin de la Côte-Nord puis il y avait un
17 ponceau qui avait parti en bas de la côte Hickey,
18 puis ça a été en appel d'offres au gouvernement, ça
19 fait que j'ai... j'ai eu le contrat. On est allé
20 travailler à la côte Hickey, à refaire les
21 structures de route.

22 Q. **[20]** Alors, structures de route... le ponceau a été
23 arraché, alors... je comprends, là, que c'était...
24 vous appelez ça le déluge, là, ça a été des pluies
25 fortes. Le ponceau a complètement arraché?

1 R. Oui, le ponceau avait complètement arraché puis la
2 route était... ils avaient posé un ponceau
3 temporaire pour faire la circulation en alternance,
4 avec des feux de signalisation, en attendant de
5 réparer la route.

6 Q. **[21]** O.K. Alors, c'est un contrat... est-ce qu'il
7 est allé par appel d'offres ce contrat-là?

8 R. Oui, tu as l'appel d'offres, c'est au ministère des
9 Transports.

10 Q. **[22]** Vous avez soumissionné et obtenu ce contrat-
11 là?

12 R. Oui.

13 Q. **[23]** Alors, êtes-vous capable de nous replacer à
14 peu, près dans le temps, à quel moment vous êtes
15 arrivé avec vos équipes? Quand je dis « vous », là,
16 vous êtes-vous déplacé avec vos employés pour faire
17 l'ouverture de ce chantier-là?

18 R. Oui, ce contrat-là, c'est moi qui y avais été parce
19 que j'avais pas de contremaître ni de... de
20 personne-ressource disponible pour aller commencer
21 le contrat. J'avais été commencer le contrat en
22 attendant que j'aie des contremaîtres qui se
23 libèrent sur d'autres chantiers, qu'ils prennent la
24 relève. Ça fait que c'est moi qui a débuté le
25 contrat.

1 Q. **[24]** O.K. Et est-ce que c'était quelque chose...
2 Peut-être on va se relocaliser à ce moment-là, en deux
3 mille cinq (2005). Est-ce que c'était quelque chose
4 que vous faisiez quand même régulièrement, vous
5 présentez sur les chantiers...

6 R. Oui.

7 Q. **[25]** ... être présent sur les chantiers?

8 R. Oui. Bien, j'étais... je vais toujours faire un
9 tour sur les chantiers. Je suis pas tout le temps
10 là mais j'y va occasionnellement. Mais, des ces
11 années-là, j'étais plus fréquent sur les chantiers
12 qu'aujourd'hui. Aujourd'hui, je fais plus de
13 bureau.

14 Q. **[26]** Gestion de l'entreprise. Alors, ce chantier-
15 là, vous vous présentez là... moi, si je vous dis,
16 autour du vingt (20) octobre deux mille cinq
17 (2005), qui est une date que le ministère des
18 Transports nous a fournie, est-ce que ça a du sens
19 ça?

20 R. Oui. Oui. Oui.

21 Q. **[27]** Autour d'octobre deux mille cinq (2005), vous
22 arrivez là avec combien d'employés?

23 R. Euh...

24 Q. **[28]** À peu près?

25 R. Le chiffre exact... en tout cas. Aux alentours

1 d'une dizaine d'employés, des douze/douze (12/12),
2 qui travaillent pour la compagnie J&R Savard.

3 J'avais monté seulement que des douze/douze (12/12)
4 pour commencer les travaux pour mettre le chantier
5 en oeuvre ensuite faire de l'embauche régionale.

6 Q. **[29]** Dites-nous donc, juste en résumé, en quoi
7 consistait le travail que vous aviez à faire sur ce
8 chantier-là?

9 R. C'était de l'excavation puis du transport de
10 matériel puis pour la pose d'un ponceau neuf pour
11 remplacer celui qui avait parti. Puis c'était... en
12 majorité c'est de l'excavation, du remblai puis...
13 c'est ça.

14 Q. **[30]** O.K. On va sauter tout de suite à la fin. Ça
15 vous a pris combien de temps à faire ce chantier-
16 là?

17 R. C'est un contrat qui était en urgence puis on avait
18 mis plusieurs machines pour... pour essayer de
19 donner la route dans les plus brefs délais. Je
20 pense qu'on avait donné la route vers le... je
21 pense c'est au mois de décembre, mais... on avait
22 pavé au début décembre, je pense.

23 Q. **[31]** O.K. Alors, ça s'est tout fait, ça, dans les
24 derniers mois, là, octobre, novembre, décembre deux
25 mille cinq (2005)?

1 R. Oui.

2 Q. **[32]** Et vous avez remis la route, donc le contrat
3 s'est terminé à ce moment-là?

4 R. Oui.

5 Q. **[33]** O.K.

6 R. Bien, on a donné le pavage, l'année d'après on a
7 fait des couches de finition puis il y avait des
8 correctifs à faire, on l'a fait l'année d'après, vu
9 les conditions hivernales on pouvait pas continuer
10 les travaux.

11 Q. **[34]** Mais la route 138 a été ouverte à ce moment-
12 là?

13 R. Oui. Oui.

14 Q. **[35]** O.K. On va arriver, à ce moment-là, lorsque
15 vous vous présentez avec vos équipes pour faire le
16 travail, qu'est-ce qui se passe dans les premiers
17 jours, lorsque vous arrivez pour faire ce contrat-
18 là?

19 R. Quand on a commencé les... les travaux, on était...
20 j'avais pas pris aucun... aucune... j'avais fait
21 aucune embauche régionale, du coin de la Côte-Nord.
22 Ça fait que j'avais arrivé avec mes employés pour
23 mettre le chantier en branle puis un peu commencer
24 les travaux puis là il avait arrivé des gars de
25 syndicat sur le chantier puis...

1 Q. **[36]** Juste avant qu'on arrive avec les... avec ces
2 gars-là de syndicat qui sont arrivés, on va juste
3 expliquer un petit peu. Je sais que vous en avez
4 parlé tout à l'heure mais vous dites : « Je suis
5 arrivé avec mes employés », des douze/douze
6 (12/12)?

7 R. Oui.

8 Q. **[37]** Pouvez-vous juste pour les... nous expliquer
9 c'est quoi des douze/douze (12/12)?

10 R. Des douze/douze (12/12) c'est les employés
11 privilégiés, ils ont une carte de construction puis
12 ils sont employés... J&R Savard est employeur
13 privilégié pour ces personnes-là. Ça fait qu'ils
14 ont plus que mille (1000) ou mille cinq cents
15 (1500) heures, je me rappelle pas le nombre
16 exact...

17 Q. **[38]** Il y a une norme, là.

18 R. ... que ça prend, mais c'est des douze/douze
19 (12/12).

20 Q. **[39]** Et est-ce que c'est indiqué sur leur carte que
21 ce sont des employés qu'on dit douze/douze (12/12),
22 là...

23 R. Oui.

24 Q. **[40]** ... donc, ils ont le droit de travailler
25 n'importe où en province, ils sont pas liés dans

1 une... ils sont pas attachés à une région, ils ont
2 le droit de suivre leur employeur partout en
3 province?

4 R. Oui.

5 Q. **[41]** Alors, vous arriviez avec vos travailleurs à
6 ce moment-là. Et pas d'autres... vous savez pas
7 embauché... la première journée, là, vous avez pas
8 embauché de main-d'oeuvre locale?

9 R. Non. Bien, on fait toujours ça. Quand on début un
10 contrat, d'habitude on arrive avec notre personnel,
11 on ébauche le contrat, puis après ça bien on
12 emploie le personnel de la place.

13 Q. **[42]** O.K. Encore une fois, tiens, avant de
14 commencer, on va regarder quelles sont les
15 différences d'arriver avec vos employés et de
16 prendre de la main-d'oeuvre locale au niveau des
17 coûts pour l'entrepreneur, est-ce qu'il y a une
18 différence?

19 R. Oui, bien il y a une différence sûrement, c'est
20 parce qu'avec le personnel qui suit, qui nous suit
21 que ça fait des... dix ans ou quinze (15) ans qui
22 sont avec les compagnies, bien ils connaissent
23 toute la... la procédure de la compagnie, puis on
24 est habitué de travailler ensemble, ça fait que
25 quand tu démarres un contrat ça fait que tu as des

1 personnes clés qui sont... qui sont placés
2 spécifiquement pour faire des travaux qui... pour
3 avancer les travaux puis un peu faire de la
4 surveillance pour la compagnie, ça fait qu'on
5 contrôle plus les chantiers comme ça.

6 Q. **[43]** Vous contrôlez mieux les chantiers,
7 l'exécution, la vitesse, la rapidité d'exécution
8 même?

9 R. Oui, oui.

10 Q. **[44]** O.K. Avec vos employés clés?

11 R. Oui.

12 Q. **[45]** D'autre part, vos employés clés qu'on va
13 appeler les douze/douze (12/12) que vous amenez
14 avec vous, est-ce qu'ils vous coûtent plus cher au
15 niveau des frais, là, des frais de résidence?

16 R. Oui, on a les pensions à payer.

17 Q. **[46]** O.K. Ce qu'on appelle...

18 R. Pour ces personnes-là, donner des frais c'est
19 entre... ça commence à cinq cents (500),
20 aujourd'hui c'est rendu à six cent vingt-trois
21 (623) je pense par semaine.

22 Q. **[47]** Par semaine, alors, ça c'est prévu dans les
23 conventions collectives...

24 R. Oui.

25 Q. **[48]** ... quand on amène un employé à travailler à

1 plus d'une...

2 R. Bien on a le choix, on peut soit qu'on paie gîte et
3 couvert ou qu'on paie la pension, on a deux
4 alternatives.

5 Q. **[49]** O.K. Et vous souvenez-vous dans ce cas-là si
6 vous payez la pension ou gîte et couvert?

7 R. On payait la pension.

8 Q. **[50]** O.K. Alors, vous payez la pension qui est
9 autour actuellement de six cents quelque dollars
10 (600 \$) par semaine?

11 R. Oui, dans ces années-là il était pas si cher que
12 ça, il devait être à cinq cents (500) quelque, là.

13 Q. **[51]** O.K.

14 R. Puis aujourd'hui elle est rendue à six cents (600)
15 quelque.

16 Q. **[52]** Et quand vous embauchez de la main-d'oeuvre
17 locale?

18 R. Oui.

19 Q. **[53]** Est-ce qu'il y a ces frais-là?

20 R. Non.

21 Q. **[54]** O.K.

22 R. Bien ça dépend, les frais ils sont à partir de
23 soixante (60) ou quatre-vingts (80) kilomètres, on
24 a tant à payer pour le transport, mais on a pas de
25 frais de gîte et couvert, juste les frais de

1 transport pour ces employés-là.

2 Q. [55] Bon. Alors, tout ça ça c'est prévu dans les
3 conventions collectives?

4 R. Oui.

5 Q. [56] Alors, vous, on revient maintenant sur la côte
6 à Hickey, là, vous vous présentez et vous commencez
7 à travailler, vous dites qu'il va avoir une
8 première visite des gens du syndicat, vous avez
9 donné cette expression-là, pouvez-vous nous
10 raconter, là, racontez-nous cet événement-là
11 qu'est-ce qui s'est passé?

12 R. Bien il a arrivé deux ou trois personnes que je me
13 rappelle vaguement, là, et ils sont venus sur le
14 chantier faire un tour puis après ça là ils ont
15 regardé les cartes des gars puis tout ça. Moi j'ai
16 dit au représentant syndical de revenir à midi
17 (12 h 00), puis que... puis qu'on allait tout
18 regarder ça parce que pour pas déranger les
19 travailleurs. Ça fait que là ils m'ont demandé s'il
20 y avait des... là, ils ont dit : « On va revenir à
21 midi (12 h 00), mais on va revenir avec plusieurs
22 personnes vu qu'il y a personne de... d'employés
23 locaux qui étaient là. »

24 Q. [57] Bon, alors, vous dites c'est des gens du
25 syndicat, êtes-vous capable même de mettre des noms

1 sur ces personnes-là qui se sont présentées la
2 première fois le matin?

3 R. Il y avait monsieur Bézeau puis l'autre c'était, je
4 pense qu'il y avait, il est surnommé Rambo, Michel,
5 son nom c'est...

6 Q. **[58]** Gauthier?

7 R. Gauthier.

8 Q. **[59]** O.K.

9 R. Et l'autre je le sais pas.

10 Q. **[60]** O.K.

11 R. Je me rappelle pas.

12 Q. **[61]** Alors, il y a le monsieur Gauthier qui est
13 surnommé Rambo, le connaissiez-vous déjà, à ce
14 moment-là? Ou du moins savez-vous...

15 R. Pas pour... pas pour donner... pas pour lui donner
16 une image ni monsieur Bézeau, là.

17 Q. **[62]** O.K.

18 R. Je les connaissais parce que des chantiers c'était
19 plus Jean qui couvrait les chantiers sur la Côte-
20 Nord, moi j'étais là un peu cette fois-là, mais je
21 peux pas... c'est ça.

22 Q. **[63]** C'est pas quelqu'un que vous connaissiez
23 personnellement?

24 R. Non.

25 Q. **[64]** Mais saviez-vous quels étaient leurs fonctions

1 ces messieurs-là...

2 R. Oui.

3 Q. **[65]** ... quand Bernard Gauthier se présente, là?

4 R. Oui.

5 Q. **[66]** Savez-vous qui il représente?

6 R. Oui, la FTQ puis c'est ça.

7 Q. **[67]** La FTQ, puis saviez-vous... savez-vous même...
8 saviez-vous à ce moment-là quel local de la FTQ il
9 représentait?

10 R. Non.

11 Q. **[68]** O.K. Quant à monsieur Bézeau?

12 R. Bien monsieur Bézeau je sais qu'il représentait
13 les... bien le local, je sais qu'il y en a un que
14 c'est les opérateurs d'équipements lourds, puis il
15 y en a un que c'est pour les journaliers, puis
16 l'autre, je me rappelle pas.

17 Q. **[69]** O.K. Donc, un c'est l'équipement, la
18 machinerie lourde?

19 R. Oui.

20 Q. **[70]** L'autre les journaliers, est-ce que c'est le
21 local qu'on dit AMI, les...

22 R. J'ai pas assez, je peux pas te donner de définition
23 des locaux, je le sais pas...

24 Q. **[71]** O.K.

25 R. ... si c'est AMI ou...

1 Q. [72] Bon.

2 R. Je sais que c'est FTQ, mais, là...

3 Q. [73] Et ces gens-là, à ce moment-là, veulent tout
4 de suite voir les cartes de vos employés?

5 R. Oui.

6 Q. [74] Première des choses, on est en deux mille cinq
7 (2005), à ce moment-là, est-ce que selon votre
8 connaissance de la réglementation ou de la
9 législation en vigueur, ils avaient le droit
10 d'entrer en tout temps comme ils le voulaient sur
11 le chantier selon vous?

12 R. Non, parce qu'il existe des règles, puis de la
13 sécurité aussi, tu es plus... quand que... il faut
14 que tu fasses la demande à l'entrepreneur puis t'as
15 la permission d'aller sur le chantier puis de
16 demander des cartes puis d'habitude ils font ça
17 soit sur le « break » pour ne pas arrêter les...
18 les employés ou sur l'heure du midi.

19 Q. [75] O.K. Et là, quand ils sont arrivés, on n'est
20 pas au « break », on n'est pas à l'heure du midi,
21 le chantier fonctionne.

22 R. Non, mais je pense qu'ils passaient juste, ils ne
23 devaient pas venir nécessairement pour ce chantier-
24 là. Je pense qu'ils allaient faire une visite peut-
25 être sur un chantier ultérieur fait qu'ils ont

1 arrêté en passant pour voir ce qui se passait
2 puis...

3 Q. **[76]** C'est...

4 R. ... je pense que c'est dans cet ordre-là.

5 Q. **[77]** Oui. Savez-vous si, est-ce qu'ils étaient
6 habillés pour aller sur un chantier? Bottes, casque
7 de...

8 R. Il me semble que non, mais je peux pas le... je
9 peux pas le confirmer, mais il me semble que non
10 mais...

11 Q. **[78]** O.K.

12 R. ... je suis pas sûr.

13 Q. **[79]** Alors ces gens-là viennent le matin, vous leur
14 demandez de partir.

15 R. Oui.

16 Q. **[80]** C'est quoi le ton que vous employez pour leur
17 demander de partir?

18 R. Bien c'est parce que j'ai dit « Revenez à midi, on
19 est en train de travailler. » puis là ils m'ont dit
20 « Bien tu croirais pas ça, à midi on va revenir,
21 mais ça va être différent. ».

22 Q. **[81]** O.K. Et ce ton-là, est-ce que ça a l'air
23 amical de la façon dont ça vous est dit?

24 R. Bien ça dépend. Si j'ai rien que des amis comme ça
25 dans la vie...

1 Q. **[82]** O.K.

2 R. ... je peux m'en passer.

3 Q. **[83]** O.K. C'est un avertissement qu'ils revenaient
4 sur l'heure du midi.

5 R. Oui.

6 Q. **[84]** Qu'est-ce qui s'est passé sur l'heure du midi?

7 R. Sur l'heure du midi il y avait... quand on est
8 arrivés au chantier sur l'heure du midi, il y avait
9 à peu près, je dis, entre cinquante (50) puis cent
10 (100) travailleurs.

11 Q. **[85]** Les vôtres?

12 R. Non, non.

13 Q. **[86]** O.K.

14 R. Des travailleurs de la Côte-Nord puis là, ils ont
15 commencé à nous menacer puis, là, moi, j'avais mes
16 employés qui étaient là fait que moi j'ai, parce
17 que, là, on voyait que ça chauffait pas mal puis
18 que là ça brassait, fait que moi j'ai dit à tous
19 mes employés de s'en aller parce que ça allait mal
20 virer puis il y aurait peut-être bien eu de la
21 bagarre ou je sais pas quoi. Fais que, là, je leur
22 ai dit de s'en aller puis de me laisser là tout
23 seul, que j'allais régler les problèmes, que
24 j'aimais mieux être tout seul pour...

25 Q. **[87]** O.K.

1 R. Ça fait moins de personnes à vérifier puis c'est
2 moins stressant aussi, là.

3 Q. **[88]** C'est moins stressant, vous pouviez mieux
4 contrôler la situation tout seul?

5 R. Oui.

6 Q. **[89]** O.K. Alors vous dites « Quand on est
7 revenus... », c'est parce que, bon, vous étiez
8 partis pour dîner j'imagine, quelque chose de même?
9 Vous revenez et les gens sont déjà sur le chantier.

10 R. Oui, il est arrivé plusieurs personnes en auto, là.

11 Q. **[90]** O.K.

12 R. Puis c'est normal, on était dans leur... je pense
13 qu'on était dans leur coin puis il y avait personne
14 d'eux-autres qui travaillait fait qu'ils étaient un
15 peu, comme, ils étaient très, très en colère, là.
16 Je pense qu'ils nous demandaient de travailler puis
17 ils avaient pris des tons qui étaient pas...

18 Q. **[91]** Vous avez parlé de menaces?

19 R. Bien des menaces, ils n'ont fait des menaces, c'est
20 des « showmen ». Là, il n'avait qui se tiraient
21 dans les airs, ils se tiraient sur moi puis, là,
22 les gars l'arrêtaient puis, là, il disait « M'a te
23 'slugger' mon esti, m'a te percer, m'a te ci, m'a
24 te ça... », c'est une gang de personnes qui était
25 là pas nécessairement... C'est un show qu'il

1 faisait, mais c'était assez stressant dans le show,
2 là.

3 Q. [92] Oui. Quand vous êtes au centre du spectacle,
4 là...

5 R. Oui.

6 Q. [93] ... puis aujourd'hui vous dites « C'est un
7 show », mais on se ramène cette journée-là où vous
8 avez eu...

9 R. C'est un show.

10 Q. [94] ... la visite, là, c'était pas un spectacle.

11 R. Non.

12 Q. [95] C'est intimidant?

13 R. C'est assez intimidant.

14 Q. [96] Quand vous dites, là, ils sautaient, il y en a
15 un qui vous a menacé... Décrivez-nous ce geste-là
16 que ce travailleur-là a fait envers vous.

17 R. Tu sais, je me rappelle des gestes. Les gars, ils
18 faisaient comme vouloir me frapper puis, là, les
19 gars, tu sais, les autres l'arrêtaient puis ils me
20 trahaient de toutes sortes de noms, puis c'est ci,
21 puis c'est ça, puis là, c'est ça, à un moment
22 donné, ça s'échauffait puis là ça disait des
23 bêtises puis ils me traitaient de ci, puis de ça,
24 mais... Tu sais, c'est un peu ça, là.

25 Q. [97] Mais, à ce moment-là, ces gens-là arrivent, il

1 y a ces menaces-là que vous me contez, est-ce
2 qu'ils ont commencé par vous demander quelque chose
3 ou ils ont commencé par vous menacer avant de vous
4 parler?

5 R. Je suis pas capable de vous dire, je suis pas
6 capable de répondre à votre... Ça s'est fait
7 tellement vite, Monsieur, sur l'instant du moment,
8 tu peux pas, je suis pas capable de répondre à
9 votre question.

10 Q. **[98]** Mais chose certaine, il y a eu des menaces?

11 R. Ah oui! Oui.

12 Q. **[99]** Des termes que vous nous avez rapportés.

13 R. Oui.

14 Q. **[100]** Et... Puis quand ces menaces-là sont faites,
15 est-ce qu'elles sont faites, en fait, devant vos
16 employés aussi qui sont là?

17 R. Non. Mes employés, à un moment donné... Quand que
18 ça a commencé puis tout le monde est arrivé, là,
19 c'était plus facile de tout envoyer mon personnel
20 parce que la chicane... Ça aurait vraiment brassé
21 d'après moi parce que c'est plus facile de, en...
22 Comment est-ce que je dirais bien ça, des personnes
23 comme ça, je pense que ça aurait viré... Ça aurait
24 mal viré. Ils étaient mieux de partir pour pas
25 qu'il y ait de bagarre puis qu'il y ait rien de ça

1 parce que, moi, je me dis « Ça leur donne rien
2 qu'il me batte, ils étaient bien que trop de monde
3 puis j'étais... », ça ne donnait rien. Puis comme
4 ça je me sentais plus en sécurité, j'avais personne
5 à « watcher », je veux dire, j'avais juste moi puis
6 je pense que c'était comme ça, le seul moyen de
7 régler vraiment c'était de faire face à ces gens-là
8 puis de dire « Bien, regarde, on va essayer de
9 régler le problème sans... »

10 Q. **[101]** Bon, vous avez placé ce groupe-là, vous dites
11 cinquante (50), cinquante (50) à cent (100), là,
12 c'est un chiffre approximatif, mais...

13 R. Approximatif, oui.

14 Q. **[102]** O.K.

15 R. Une cinquante de personnes aisément, là.

16 Q. **[103]** Et quand vous avez demandé à vos employés de
17 partir, dans les faits, est-ce qu'ils sont partis?

18 R. Oui, puis ils m'ont dit qu'ils allaient avertir la
19 Sûreté du Québec.

20 Q. **[104]** O.K. Bon. Alors vos employés partent, vous
21 restez seul...

22 R. Oui.

23 Q. **[105]** ... face au groupe. Il est-tu question,
24 d'après vous, là, est-ce qu'il est question de se
25 battre avec ces gens-là?

1 R. Je sais pas Monsieur. C'est... on sait pas sur
2 l'instant du moment comment ça va virer. C'est
3 juste parce que là, ton adrénaline elle monte à un
4 tel point que tu dis des choses que... que...

5 Q. **[106]** Vous souvenez-vous de leur avoir dit: « Je
6 suis capable de vous prendre, mais juste un à la
7 fois »?

8 R. C'est comme... j'ai dit au gars, j'ai dit à un
9 moment donné: « Vous êtes cent (100), je peux en
10 battre juste un à la fois » en voulant dire... ça
11 donne rien, c'est pas... on n'est pas là pour se
12 battre personne puis on n'est pas là pour se
13 chicaner, on a essayé d'avoir une entente puis de
14 régler le problème puis d'essayer de travailler en
15 harmonie.

16 Q. **[107]** Ça dure...

17 R. Et là, il y avait personne des... les délégués
18 syndicaux il y avait personne qui était là, là. Il
19 y avait... Michel était pas là puis Bézeau puis les
20 autres gars ils ont arrivé après, là, ils ont
21 arrivé pas longtemps après m... puis quand ils ont
22 arrivé, là, ça s'est calmé, là.

23 Q. **[108]** On va... on va juste distinguer, alors, vous
24 nous avez parlé d'une cinquante (50) à cent (100)
25 travailleurs?

1 R. Oui.

2 Q. **[109]** Puis là, vous parlez des gars du syndicat,
3 Michel, on parle de Michel?

4 R. Je suis pas sûr si c'est Michel, mais je pense
5 c'est lui, je suis pas mal...

6 Q. **[110]** Michel? Est-ce que c'est...

7 R. Pas Michel mais... pas... Bézeau puis l'autre,
8 là...

9 Q. **[111]** Gauthier?

10 R. Rambo

11 Q. **[112]** Rambo, on va l'appeler Rambo, c'est son
12 surnom.

13 R. O.K.

14 Q. **[113]** Alors il y a Rambo, il y a Bézeau qui vont
15 arriver après?

16 R. Oui, avec un autre puis je me rappelle pas le nom
17 de l'autre personne.

18 Q. **[114]** O.K.

19 R. Ils étaient trois.

20 Q. **[115]** Puis le troisième qui arrive, savez-vous si
21 c'est un de ceux qui étaient venus le matin pour
22 regarder les cartes de...?

23 R. Non, je me rappelle pas.

24 Q. **[116]** O.K. Donc... mais ils arrivent, ces trois-là
25 arrivent un peu après, au moment où le trouble est

1 déjà pris avec les travailleurs?

2 R. Oui.

3 Q. **[117]** O.K. Qu'est-ce que ça a eu comme effet quand
4 ces gens-là arrivent, quand les trois... je vais
5 les appeler les trois syndicalistes, là, pour
6 distinguer du rôle des travailleurs?

7 R. Bien c'est parce qu'à un moment donné, ça... là, à
8 un moment donné, il faut que ça se calme aussi, là.
9 Là, ça a commencé à se calmer. Là, la Sûreté du
10 Québec m'a appelé, ils m'ont demandé s'ils avaient
11 besoin de venir sur le chantier, là, j'ai dit:
12 « Non, j'ai dit, les délégués syndicaux sont
13 arrivés, je pense qu'on va essayer de tout faire ça
14 sans avoir la Sûreté du Québec, on va parler avec
15 les représentants syndicaux puis on va essayer de
16 régler les affaires. »

17 Q. **[118]** O.K. Dans les faits, vous avez demandé à la
18 Sûreté de pas venir, est-ce qu'ils sont venus?

19 R. Il est passé en avant.

20 Q. **[119]** Ah, O.K., mais ils se sont pas arrêtés?

21 R. Non.

22 Q. **[120]** À votre demande?

23 R. À ma demande.

24 Q. **[121]** Pourquoi, en fait? Vous vous sentiez-vous...
25 pensez-vous que c'était plus facile de calmer la

1 situation, vous, tout seul avec ce groupe-là?

2 R. Bien je pense que la violence engendre la violence
3 puis que ça aurait pas été... ça aurait pas été
4 mieux. Ça aurait pas été pire, mais je pense que
5 j'ai essayé de gérer du mieux que j'ai pu en... en
6 prenant cette décision-là, là.

7 Q. **[122]** O.K. Bon alors, le trouble avec les... les...
8 on va dire les travailleurs, le groupe de
9 travailleurs qui est là, avant que les trois
10 syndicalistes arrivent, là, ça dure combien de
11 temps les insultes, les menaces, là, avez-vous une
12 idée?

13 R. Bien je peux pas vous le dire, sur l'instant du
14 moment, ça se passe tellement vite que le temps se
15 calcule pas, là, je suis pas capable de le dire.

16 Q. **[123]** O.K.

17 R. Combien de temps? Ça peut être une demi-heure, ça
18 peut être une heure, pas capable de le dire.

19 Q. **[124]** Est-ce que vous avez été frappé...

20 R. Non.

21 Q. **[125]** ... pendant...

22 R. Non.

23 Q. **[126]** ... avant l'arrivé des... des trois...?

24 R. Il y a personne qui m'a touché, personne. Ils
25 faisaient des gestes pour venir me frapper, mais tu

1 sais, tout le monde se retenait, tout le monde se
2 bousculait puis là, il essayait de venir me frapper
3 puis l'autre il le retirait pour pas qu'il me
4 touche puis c'était un peu... c'était un peu ça,
5 là, que je me rappelle.

6 Q. **[127]** Bon. Mais chose certaine, vous l'avez dit
7 tantôt, c'était intimidant?

8 R. C'est pas facile.

9 Q. **[128]** O.K. Les trois... les trois chefs... les
10 trois syndicalistes arrivent. Expliquez-nous
11 qu'est-ce qui change à partir de ce moment-là.

12 R. Bien là, les gars ça s'est calmé, là, puis là, à un
13 moment donné, on s'est retiré un peu à part, là,
14 les employés... les... pas les employés, mais...

15 Q. **[129]** Les travailleurs?

16 R. Les travailleurs sont restés là ça fait que là...
17 mais il y avait trois personnes, Rambo puis Bézeau
18 puis... bien je pense, puis on est allé à
19 l'extérieur un peu, on a commencé à discuter
20 ensemble puis là, je les ai expliqué que là j'avais
21 amené mes douze/douze (12/12), que j'étais légal
22 mais que c'était temporaire, que j'allais engager
23 de la main-d'oeuvre régionale parce que je peux pas
24 engager juste des douze/douze (12/12), ça me coûte
25 bien trop cher, mais c'était pour commencer le

1 contrat puis après ça, j'allais faire l'embauche
2 de... de... d'employés.

3 Q. **[130]** O.K. Vous expliquez ça tout de suite à ces
4 trois personnes là, je comprends que c'est de ça
5 qu'il était question, c'était la présence de
6 travailleurs locaux sur votre chantier, tous ces
7 gens-là qui vous avaient menacé, les travailleurs,
8 auparavant, là, ils venaient pas vous parler
9 d'autre chose que du fait de travailler sur votre
10 chantier?

11 R. J'ai pas compris le sens de votre...

12 Q. **[131]** O.K. Il y avait-tu d'autre chose dans le
13 sujet de conversation, pourquoi que ces cinquante
14 (50) travailleurs-là arrivent sur votre chantier?

15 R. Bien, il est venu eux autres parce qu'ils faisaient
16 des représentations pour que je prenne tout mon
17 monde, que je l'envoie chez nous puis que je prenne
18 juste des employés de la Côte-Nord.

19 Q. **[132]** Bon. Ils voulaient que vous renvoyiez vos
20 douze/douze (12/12)?

21 R. Au départ, c'était ça, ils voulaient pas que je
22 garde personne de... de mes douze/douze (12/12),
23 ils voulaient tous que je les renvoie puis qu'on
24 prenne juste des employés de la Côte-Nord.

25 Q. **[133]** Bon.

1 R. Ça fait que...

2 Q. **[134]** Oui, cette négociation-là, vous l'avez faite
3 avec?

4 R. Les gens du syndicat.

5 Q. **[135]** O.K.

6 R. Là j'ai commencé à jaser avec les gens du syndicat
7 de la FTQ. Eux autres, ils ont... on a pris une
8 entente, j'allais engager des gars de la FTQ puis
9 que j'allais garder mes douze/douze (12/12), mais
10 que j'allais prendre des employés de la FTQ.

11 Q. **[136]** Quand vous dites : « On a fait une entente »,
12 alors, avec qui vous discutez, là, il y en a trois
13 en face de vous, est-ce que les trois participent à
14 la conversation?

15 R. Oh! je pense que oui.

16 Q. **[137]** O.K.

17 R. parce que là, à un moment donné, tu parles puis...
18 je parlais avec... on parlait comme ça puis il y en
19 avait un qui dit... il y en a un qui me disait :
20 « Farme-toé la gueule, farme-toé la gueule, farme-
21 toé la gueule », puis c'est ci puis c'est ça, puis
22 il commençait à me dire des bêtises. Là, moi je lui
23 ai expliqué, j'ai dit : « Regarde, mon ami, si on
24 prend pas des ententes, tu peux en prendre avec
25 personne, c'est moi le président de la compagnie.

1 J'ai dit, je suis ici aujourd'hui, tu peux pas me
2 rencontrer demain, tu es là, là, il faut que tu
3 règles avec moi. Si on est capable de s'entendre
4 aujourd'hui, on va... ça va être... »

5 Q. **[138]** Ce que vous nous dites c'est que les menaces
6 continuaient même pendant que vous commenciez à
7 négocier avec eux autres : « Farme-toé la... »

8 R. Bien, des menaces...

9 Q. **[139]** Bien : « Farme-toé la gueule. »

10 R. Oui, des menaces, si on peut appeler ça. C'est
11 des... c'est comme ça.

12 Q. **[140]** O.K. Alors, est-ce que le ton a baissé
13 lorsque vous êtes arrivé dans la négociation, à
14 savoir combien d'employés vous allez prendre?

15 R. Oui. Oui. Après ça, à un moment donné, ça a tombé
16 comme... comme normal, avec des gens normaux. Il y
17 a toujours des gens anormaux dans ces affaires-là,
18 là. On a commencé à jaser plus intelligent puis à
19 dire : « Bien, regarde, on va faire ci, on va faire
20 ça, on va mettre des douze/douze (12/12). On va
21 commencer le contrat, après ça je vais prendre
22 l'alliance syndicale FTQ, je vais engager vos... de
23 vos gars puis on va donner privilège à vos gars
24 plutôt que les autres syndicats. Puis, j'ai dit, on
25 va travailler comme ça puis... ça fait que comme

1 ça... »

2 Q. **[141]** Alors, ça c'est ce que vous leur dites,
3 mais... quelles étaient les demandes que faisaient
4 ces trois personnes là?

5 R. Bien, les demandes. Eux autres, ils veulent faire
6 travailler leur monde de la place puis c'est tout à
7 fait normal puis je... j'ai rien contre ça. C'est
8 de la manière, des fois, de... de parler puis
9 d'aborder la... le monde. Pas tout le temps être
10 sur un stress de même, de vivre un stress comme on
11 avait déjà vécu. Puis ça, on a dit : « Ça donne
12 rien de vouloir... battre tout le monde puis faire
13 peur à tout le monde. C'est pas avec la peur qu'on
14 travaille aujourd'hui, on essaie d'être là pour
15 construire des routes, faire des travaux puis
16 sans... sans avoir la crainte puis... »

17 Q. **[142]** O.K. Et, ça, leur avez-vous... vous leur avez
18 dit ça aussi, là, dans votre discussion, que
19 c'était pas nécessaire de... de s'intimider, faire
20 des menaces pour se parler?

21 R. Oui, je pense qu'on en a parlé, là, mais je... je
22 voulais que ça arrête, là.

23 Q. **[143]** O.K.

24 R. Tu sais, à un moment donné, il faut qu'on soit
25 capable de faire le... le travail puis sans avoir,

1 demain matin, la... la peur qu'ils viennent des
2 syndicats ou peu importe. Entre parenthèses, qu'ils
3 viennent sur le chantier vouloir faire des menaces
4 à tout le monde. Ça a été fini après ça, on n'a pas
5 eu aucune menace après.

6 Q. **[144]** Puis pas de menace, pas de problème sur ce
7 chantier-là?

8 R. Non, après on a absolument rien eu, rien, rien eu.
9 Ça a tout le temps bien été, on a eu une belle
10 collaboration avec les syndicats. Il nous a envoyé
11 des travailleurs, on a travaillé en... ça a été...
12 ça a très bien été après jusqu'à la fin du
13 chantier.

14 Q. **[145]** C'est juste le début qui est pénible? Juste
15 se rendre jusque-là?

16 R. Juste le début qui a été pénible. Après ils nous
17 ont envoyé des travailleurs puis on a pas eu de
18 problème.

19 Q. **[146]** Je voudrais juste revenir sur la partie des
20 demandes parce que vous nous avez dit ce que vous
21 étiez prêt à faire, ce que vous avez fait c'est
22 embaucher de la main-d'oeuvre locale, mais est-
23 ce... quand les travailleurs sont entrés, avant que
24 les trois chefs syndicaux arrivent, les
25 travailleurs vous demandaient de renvoyer tous vos

1 douze/douze (12/12) et de prendre uniquement de la
2 main-d'oeuvre locale?

3 R. Oui.

4 Q. **[147]** Est-ce que ça aussi c'était une demande des
5 trois chefs syndicaux?

6 R. Oui.

7 Q. **[148]** Au début?

8 R. Oui. Ils savaient... c'est sûr qu'ils me l'ont
9 demandé mais, moi, j'étais dans mon droit de garder
10 mes douze/douze (12/12), mais... ça, ça fait partie
11 de la négociation, en voulant... moi, ce que j'ai
12 dit, là : « Je vais garder mes douze/douze (12/12)
13 puis je vais prendre un syndicat qui va être
14 privilégié, comme la FTQ, puis ça va être le
15 syndicat qui va être majoritaire sur le chantier
16 puis on va... » C'est un peu comme ça qu'on a
17 réussi à prendre une entente.

18 Q. **[149]** O.K. Alors, il y deux choses là-dedans.
19 Vous... vous avez dit : « Je vais garder mes
20 douze/douze (12/12) », alors vous avez fait ce
21 choix-là. Vous nous avez dit : « Je vais prendre le
22 syndicat de la FTQ qui va être majoritaire. »?

23 R. Oui.

24 Q. **[150]** Ou exclusif?

25 R. Majoritaire.

1 Q. **[151]** Est-ce que vous avez pris cet engagement-là
2 face à...

3 R. C'est parce que quand tu prends un syndicat qui est
4 majoritaire, que ce soit FTQ, CSN ou peu importe,
5 si tu as des modifications à l'horaire de travail à
6 faire, bien tu as un syndicat majoritaire, ça fait
7 que sur ce point de vue-là, bien tu as plus de
8 facilités à faire des changements d'horaire, malgré
9 que là je pense qu'on avait pas fait. On
10 travaillait, je me rappelle pas si on faisait du
11 10-4 ou je me rappelle pas de la cédule, là, mais
12 en tout cas.

13 Q. **[152]** O.K.

14 R. Ça dans ce temps-là bien ça privilégie pour faire
15 des modifications.

16 Q. **[153]** Je vous demande spécifiquement, est-ce que ça
17 faisait partie des demandes des trois chefs
18 syndicaux de prendre exclusivement des gens de la
19 FTQ?

20 R. Oui.

21 Q. **[154]** Oui. Et vous vous êtes pas engagé à prendre
22 exclusivement ou vous vous êtes engagé à prendre
23 exclusivement là, disons que...

24 R. J'ai... j'ai employé, j'ai fait toute... j'ai passé
25 par la FTQ pour faire la demande pour les employés.

1 Q. **[155]** O.K. Est-ce que... et je vous pose la
2 question, est-ce que ça aurait été une bonne idée
3 d'engager quelqu'un d'un autre syndicat? Est-ce que
4 c'était quelque chose que vous pouviez même
5 concevoir d'engager quelqu'un d'une autre centrale
6 syndicale que la FTQ?

7 R. J'avais pris une entente que je passais par la FTQ.

8 Q. **[156]** O.K. Et si... si on laisse faire l'entente,
9 je vous pousse un peu plus loin, là, Monsieur
10 Savard, si on laisse faire l'entente?

11 R. Oui.

12 Q. **[157]** Est-ce que ça se fait sur un chantier au
13 Colombier à deux mille cinq (2005) d'aller engager
14 quelqu'un qui est pas de la FTQ?

15 R. Oui. On aurait pu engager de n'importe quelle
16 centrale syndicale.

17 Q. **[158]** Vous auriez pu légalement le faire?

18 R. Oui.

19 Q. **[159]** Est-ce que ça aurait été une bonne idée?

20 R. Non.

21 Q. **[160]** O.K.

22 (10:05:01)

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Q. **[161]** Pourquoi?

25 R. J'avais pris une entente. J'avais pris une entente

1 avec les syndicats comme de quoi j'allais...

2 j'allais engager du monde de la FTQ puis que

3 j'avais acheté la paix comme ça un peu.

4 Me PAUL CRÉPEAU :

5 Q. **[162]** C'est ça le mot, vous avez acheté la paix?

6 C'est votre expression?

7 R. Oui.

8 Q. **[163]** O.K.

9 R. C'est l'expression qui est « at large » hein.

10 Q. **[164]** Qui était « at large », oui. Est-ce qu'elle

11 est courante sur les chantiers sur la Côte-Nord,

12 acheter la paix? C'est le temps de s'expliquer,

13 Monsieur Savard, je sais que c'est pas facile.

14 R. Non, j'essaie... j'essaie de trouver les mots pour

15 vous répondre, Monsieur. C'est... avec tous les

16 syndicats, que tu sois... si... je sais pas comment

17 répondre, je sais pas.

18 Q. **[165]** Mais vous savez qui est... quelle est la

19 centrale majoritaire sur la Côte-Nord?

20 R. Oui.

21 Q. **[166]** Je vous pose la question, est-ce que c'est

22 risqué d'embaucher quelqu'un, risqué pour un

23 entrepreneur d'embaucher quelqu'un qui n'est pas de

24 la FTQ?

25 R. Non, non, c'est pas risqué. Les autres centrales

1 syndicales sont venues me voir, les gars de la CSN
2 sont venus me voir, les gars de d'autres centrales
3 syndicales sont venus me voir, mais en majorité les
4 opérateurs sur la Côte-Nord, ils sont, je te dirais
5 la CSN ou entre parenthèses les autres syndicats
6 que je sais pas leurs noms, mais en majorité les
7 opérateurs d'équipements lourds ou dans les besoins
8 que j'avais c'était pas mal toute la FTQ qui
9 majoritairement il avait les employés. La CSN
10 c'était plus les ouvriers. La CSN sur la Côte-Nord
11 elle détient plus la main-d'oeuvre des ouvriers.
12 Dans les opérateurs, bien là ça a changé depuis les
13 derniers temps, je pense qu'il y avait eu...

14 Q. **[167]** Après le maraudage?

15 R. Après le maraudage, je pense qu'il y en avait qui
16 avaient lâché la FTQ, qui étaient rendus CSN, puis
17 toute le kit, mais je suis pas là pour faire le
18 ménage dans aucun syndicat.

19 Q. **[168]** O.K.

20 R. Je suis là pour les...

21 Q. **[169]** Faire du travail, travailler avec des
22 employés qui ont envie de travailler. Est-ce que ça
23 résume bien votre...

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. **[170]** Une fois que vous avez fait, est-ce que ça

1 résume bien votre... ce que maître Crépeau vient de
2 dire, est-ce que ça résume bien votre pensée?

3 R. Comme je comprends pas le sens de votre question.

4 Me PAUL CRÉPEAU :

5 Q. **[171]** Bien est-ce que le fait de régler, d'acheter
6 la paix syndicale, après ça ça vous permet et tout
7 ce que vous voulez faire vous c'est de travailler
8 avec des employés qui ont envie de travailler?

9 R. Oui.

10 Q. **[172]** Avoir la paix?

11 R. Oui.

12 Q. **[173]** C'est ça qu'on appelle acheter... avoir la
13 paix syndicale?

14 R. Oui, oui.

15 Q. **[174]** Bon.

16 R. Ça a très bien été après. J'ai eu aucun, j'ai eu de
17 la main-d'oeuvre, ça a très bien été après.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Q. **[175]** Une fois que vous avez pris cette entente-là
20 avec la FTQ, est-ce que d'autres syndicats viennent
21 vous voir?

22 R. Oui.

23 Q. **[176]** Et qu'est-ce qui se passe?

24 R. Bien ils m'ont demandé pourquoi qu'on passait pas
25 par ces syndicats-là puis, là, j'ai dis que on

1 avait du personnel puis, bien, tu essaies de
2 tourner en rond un peu en voulant dire « Bien,
3 regarde, on a passé par la FTQ, on les a oubliés. »

4 Q. [177] Puis ça reste comme ça ou...

5 R. Bien, les autres syndicats sont moins agressifs,
6 ils sont moins... Mais il y avait-tu du personnel à
7 me fournir, je le sais pas. C'est comme je vous
8 disais tantôt, la majorité des opérateurs
9 d'équipement lourd sont FTQ sur la Côte-Nord puis
10 je sais pas à quel pourcentage, mais il y a un bon
11 pourcentage.

12 Q. [178] O.K.

13 (10:08:27)

14 Me PAUL CRÉPEAU :

15 Q. [179] Les... On va revenir à cette première
16 rencontre là où tout s'est passé, dans le fond, où
17 il y a eu cette négociation-là. Si je comprends
18 bien, la première demande c'est « Renvoyer vos
19 douze/douze (12/12), prenez rien que de la main-
20 d'oeuvre locale. » Vous avez dit « Non, je garde
21 mes douze/douze (12/12) ». Et peut-être là-dessus,
22 juste pour nous expliquer, c'est, pour
23 l'entrepreneur quelle est l'importance de garder,
24 comme vous, de garder vos douze/douze (12/12) sur
25 le chantier? Parce qu'ils vous coûtent plus cher en

1 argent à cause de la pension, alors il faut qu'il y
2 ait un avantage.

3 R. Bien, c'est parce que c'est une main-d'oeuvre qui
4 est plus, qui est plus perfectionnée, entre
5 parenthèses, elle est plus habituée aux coutumes de
6 la compagnie puis qu'elle donne des productions
7 qu'on a évaluées pour aller sur un contrat parce
8 que les contrats, on travaille tout le temps avec
9 des productions de X montants puis on attend, on
10 essaie toujours d'atteindre tout le temps le
11 « markup » qu'on s'est fait puis quand que tu as
12 tes gars clés, on sait que on va rentrer dans notre
13 production tandis que quand que tu as des
14 personnes, sans dénigrer personne, puis sans, je
15 dis ça, encore là, sous toute réserve, mais la
16 main-d'oeuvre il y en a partout puis il y en a,
17 quand tu as tes personnes à toi puis tu as tes
18 contremaîtres puis tu as tes arpenteurs puis tu as
19 tes... Parce que c'est tous les mondes... c'est
20 tout le monde qui font partie un peu de la réussite
21 d'une compagnie fait que c'est pour ça que tu
22 essaies d'emmener ton personnel.

23 Q. [180] Êtes-vous en train de nous dire que le
24 travail de votre entreprise est plus performant
25 quand vous avez vos employés, vos douze/douze

1 (12/12) dans les postes clés?

2 R. Pour toutes les compagnies.

3 Q. **[181]** Pour toutes les compagnies?

4 R. Bien je pense que c'est pour toutes les compagnies.

5 On a tous... Toutes les compagnies on a tous un
6 « staff » d'employés qu'on garde puis qu'on essaie
7 de garder malgré que sur la construction on sait
8 tous qu'il y a pas de séniorité puis... Par contre,
9 on essaie de former des gens qui travaillent pour
10 nous autres puis qui ont nos coutumes puis qui ont
11 de l'appartenance avec la compagnie puis la
12 réussite elle vient un peu de là aussi.

13 Q. **[182]** O.K. Bon. Alors vous, il y a cette
14 discussion-là qui s'est faite. Alors par la suite
15 vous êtes vous engagé, avez-vous dit à ces trois,
16 je vais les appeler les trois chefs syndicaux qui
17 étaient là, en tout cas, monsieur Gauthier,
18 monsieur Bézeau et l'autre, leur avez vous dit
19 combien d'employés vous étiez pour embaucher?

20 R. Hum...

21 Q. **[183]** Vous êtes vous engagés sur un nombre précis?

22 R. Non.

23 Q. **[184]** Un ratio?

24 R. Non. Bien nous autres, moi, ce que j'avais dit,
25 j'ai dit « Regarde, le personnel qui sont ici, il

1 n'en viendra pas plus que ça, c'est le personnel
2 qui est là, c'est ce que j'ai amené puis c'est ce
3 qui va rester ici. » bien, ce que je veux qui reste
4 ici parce que, là, avec les ententes, on a réussi à
5 garder notre personnel puis j'ai dit « Tout ce qui
6 va être après ça, je vais... Tout le monde, prendre
7 les gens locaux de la place. »

8 Q. **[185]** O.K.

9 R. À compétence égale.

10 Q. **[186]** Et ça...

11 R. Ou équivalente.

12 Q. **[187]** Ou équivalente. Et ça, est-ce que ça a fait
13 l'affaire des trois représentants syndicaux?

14 R. Oui.

15 Q. **[188]** O.K. Comment ça se termine, cette rencontre-
16 là?

17 R. Ça se termine comme ça, ils m'ont demandé de, ils
18 m'ont demandé d'engager un mécanicien parce qu'on
19 avait de la machinerie pas mal puis j'ai dit « On
20 n'avait pas besoin pour tout de suite. » mais j'ai
21 engagé un mécanicien.

22 Q. **[189]** O.K. Parce qu'ils vous ont demandé de
23 l'engager?

24 R. Oui.

25 Q. **[190]** Et vous aviez pas des besoins d'un mécanicien

1 sur ce chantier-là à ce moment-là?

2 R. On a toujours des besoins de mécaniciens, mais
3 c'était pas une urgence d'en avoir un présentement
4 mais on l'a engagé, ce gars-là.

5 Q. **[191]** Ça faisait partie de l'entente?

6 R. Oui.

7 Q. **[192]** Savez-vous lequel des trois vous a demandé
8 d'engager un mécanicien?

9 R. Non.

10 Q. **[193]** On vous as-tu dit pourquoi vous deviez
11 engager un mécanicien?

12 R. Bien c'est parce que je pense que, ce que je me
13 rappelle, entre parenthèses, c'est parce que ses
14 timbres étaient pas faits puis c'était un jeune
15 puis il fallait... Il voulait gagner sa vie puis il
16 commençait là-dedans, je pense, puis c'était pour
17 lui donner sa chance. Puis il y pas de problème, il
18 avait ses cartes qu'il était compétent fait que...

19 Q. **[194]** Vous avez dit « ses timbres », on parle des
20 timbres pour le...

21 R. Le chômage, je pense.

22 Q. **[195]** Le chômage, c'est ça? Alors on vous demandait
23 d'engager quelqu'un pour y donner une chance de
24 faire, d'obtenir le chômage dans la prochaine
25 période, dans le fond. C'était ça qui était le but

1 de la demande qui vous était présentée?

2 R. Oui.

3 Q. **[196]** Et vous avez...

4 R. Sous toute réserve encore.

5 Q. **[197]** O.K. Et vous l'avez effectivement embauché
6 sans nécessairement avoir besoin de cet employé-là
7 à ce moment-là.

8 R. On a besoin... Un mécanicien sur un chantier... on
9 en a toujours besoin de un parce que là, le
10 chantier il venait de commencer. C'est sûr que
11 quand le chantier avance puis que toutes les
12 machines arrivent, on a besoin de... on a besoin de
13 personnel pour faire l'entretien des machines.

14 Q. **[198]** Vous souvenez-vous combien, à peu près
15 combien d'employés vous avez engagés en passant par
16 la FTQ sur ce chantier-là?

17 R. Ils étaient pratiquement tous de la FTQ, sauf un ou
18 deux.

19 Q. **[199]** Et quand vous vouliez faire de l'embauche, un
20 matin vous avez besoin d'un nouveau... un nouvel
21 opérateur de machinerie, comment vous vous y
22 preniez?

23 R. Bien on appelle au syndicat puis il nous envoie le
24 personnel qu'on lui demande.

25 Q. **[200]** O.K. Tous, puis vous parlez sauf un ou deux,

1 là, qui n'étaient pas de la FTQ, que vous avez
2 embauchés directement?

3 R. Oui.

4 Q. **[201]** O.K. Et ça, ça se passe tout, cette première
5 journée, toutes ces discussions-là, là, ça se fait
6 à cette première rencontre-là lorsque vous avez eu
7 la visite des travailleurs, tout ça, là, est-ce
8 qu'il y a eu d'autres grandes rencontres, grandes
9 rencontres comme celle-là par la suite?

10 R. Non.

11 Q. **[202]** Le chantier s'est déroulé, pas eu de
12 problème?

13 R. Oui, on a eu des visites, des visites de syndicats
14 puis... mais tout à fait normal avec une belle...
15 une belle harmonie puis un chantier qui allait
16 bien, sans aucun problème puis tout s'est déroulé
17 normalement.

18 Q. **[203]** La... je veux juste revenir, en fait, on va
19 faire un saut en arrière, là, la première visite
20 que vous avez eue le matin, quand trois personnes
21 sont arrivées, là, puis vous leur avez dit de
22 revenir sur l'heure du midi, est-ce que... vous
23 nous avez dit peut-être monsieur Gauthier,
24 probablement monsieur Bézeau, vous êtes pas certain
25 pour le matin?

1 R. J'étais en bas de la... j'étais en bas de la butte
2 puis quand j'ai monté, c'était une côte qui était
3 assez abrupte, quand j'ai monté en haut de la côte,
4 j'étais assez essoufflé puis je me rappelle pas,
5 j'ai dit : « Là, regarde, laissez-nous travailler
6 puis venez à midi (12 h 00) », mais les termes
7 exacts, sur l'instant du moment, je m'en rappelle
8 pas, mais je sais qu'il y avait du monde là puis je
9 pense qu'ils avaient pas leur... c'est comme je te
10 dis, ça s'est fait... ça s'est fait vite, là.

11 Puis...

12 Q. **[204]** Peut-être le troisième, êtes-vous capable de
13 nous le décrire physiquement ou son attitude?

14 R. Ah, je suis pas capable.

15 Q. **[205]** O.K. Est-ce que vous vous êtes inquiété ou en
16 fait, est-ce qu'il y a eu des bris de matériel
17 cette journée-là? Tu sais, quand il y a une
18 cinquantaine de... cinquante (50) à cent (100)
19 travailleurs qui arrivent sur votre chantier puis
20 qu'ils vous menacent?

21 R. J'essaie de me rappeler. Il me semble qu'il y a eu
22 aucun bris. Je suis pas... je suis pas tout à fait
23 sûr à cent pour cent (100 %), mais il me semble
24 qu'il y a eu aucun bris.

25 Q. **[206]** Vous êtes-vous inquiété...

1 R. Oui.

2 Q. **[207]** ... de... quand... surtout quand vous êtes
3 parti avec les trois autres, de laisser tous ces
4 gens-là autour de votre machinerie?

5 R. Oui.

6 Q. **[208]** O.K.

7 R. Mais le calme était... tu sais, quand les
8 représentants syndicaux sont arrivés, le calme ça
9 avait commencé à brasser moins, là, leur show était
10 fait, là.

11 Q. **[209]** Vous employez « le show », aujourd'hui c'est
12 un show? D'après vous? C'était-tu un show qu'ils
13 vous faisaient?

14 R. Je le sais pas, sur l'instant du moment Monsieur,
15 le coeur devait me battre à peu près à cinq cents
16 (500) tours.

17 Q. **[210]** O.K.

18 R. Je ne sais pas si c'est un show ou bien...
19 (10:16:36)

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. **[211]** O.K. J'aimerais juste savoir une chose, si
22 cet incident-là n'était pas arrivé, vous arrivez
23 sur un chantier et vous avez vos hommes avec vous,
24 mais manifestement, si vous avez, si vous augmentez
25 à cent (100), cent cinquante (150) employés, vous

1 aurez pas cent (100), cent cinquante (150) employés
2 que vous amenez avec vous travailler, j'imagine?

3 R. Non.

4 Q. **[212]** Bon. Alors qu'est-ce que vous faites dans ce
5 temps-là pour recruter des employés de la place?

6 R. Bien c'est ça, on passe par les syndicats. On...

7 Q. **[213]** Mais alors donc c'est vous qui décidez, à ce
8 moment-là, d'appeler la FTQ ou la CSN?

9 R. Oui.

10 Q. **[214]** Si vous aviez pas eu de pressions de la part
11 de la FTQ, comment ça se passe? Est-ce que vous
12 appelez à différents syndicats ou vous choisissiez
13 d'appeler un syndicat en particulier?

14 R. Appeler un syndicat en particulier.

15 Q. **[215]** Donc, toute la joute, si on peut s'exprimer
16 ainsi, se joue avant l'ouverture du chantier pour
17 s'assurer que vous ayez bien les... le... les
18 employés provenant d'un syndicat en particulier?

19 R. Oui. Bien, c'est toujours un peu des moyens de
20 pression qu'on a et de dire « bien, on va prendre
21 les employés qui... qu'il y a », là.

22 Q. **[216]** On reviendra plus tard sur...

23 R. Oui. Oui.

24 Me PAUL CRÉPEAU :

25 Q. **[217]** Les... on vient de parler du chantier, là,

1 sur la Route 138, là, en octobre deux mille cinq
2 (2005). Ramenez-vous à la même époque, vos autres
3 chantiers ailleurs au Québec. Vous nous avez dit
4 que vous aviez des chantiers partout ailleurs au
5 Québec.

6 R. Oui.

7 Q. **[218]** Ce que vous avez vécu sur le chantier de la
8 138 en octobre deux mille cinq (2005), est-ce que
9 c'est quelque chose que vous avez déjà vécu
10 ailleurs que sur la Côte-Nord?

11 R. Jamais.

12 Q. **[219]** Jamais.

13 R. Jamais.

14 Q. **[220]** Et...

15 R. Que je sois à Chibougamau, je sois à Chapais, je
16 sois à Amos, Val d'Or, Québec, que je sois au
17 Saguenay, que je sois...

18 Q. **[221]** Québec?

19 R. Jamais.

20 Q. **[222]** Jamais, jamais.

21 R. Non. T'arrives là, t'appelles au syndicat, tu
22 choisis les syndicats, soit que tu prends la FTQ,
23 CSN ou... Bien souvent quand tu débutes un
24 chantier, les gars, ils arrivent, ils te donnent
25 des cartes, puis ils disent « bien, regarde, on a

1 des employés, puis si tu veux choisir l'alliance
2 syndicale, tu choisis ton alliance syndicale » sans
3 aucun moyen de... sans... sans aucune
4 représentation de force, là.

5 (10:19:08)

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. **[223]** Mais, est-ce que les deux se mélangent?

8 R. Les deux?

9 Q. **[224]** Les deux puis trois puis quatre syndicats,
10 est-ce qu'ils se... vous pouvez prendre un CSN, un
11 FTQ, un de l'Inter?

12 R. Partout ailleurs?

13 Q. **[225]** Oui.

14 R. Aucun problème.

15 Q. **[226]** Donc, les syndicats cohabitent ensemble
16 ailleurs.

17 R. Bien, « cohabitent ensemble », Madame, c'est... je
18 sais pas s'ils cohabitent ensemble, mais... en tout
19 cas. Je sais qu'il y a aucun problème à engager
20 soit que t'engages du CSN, FTQ ou CSD, peu importe,
21 il y en a pas de problème. Ils te donnent des
22 cartes puis t'es appelées puis ils te fournissent
23 le matériel. Il y a jamais une représente... j'ai
24 jamais... ça m'est jamais arrivé d'avoir, sur un
25 chantier à Québec... Un exemple, on va prendre un

1 chantier à Québec, la rue Saint-David. On est
2 arrivé, on a fait la rue Saint-David à Québec, puis
3 on a... on a arrivé avec notre personnel cadre. On
4 a commencé le chantier. Les gars du syndicat, ils
5 ont arrivé, ils sont venus nous donner des cartes :
6 « Bonjour Monsieur Savard, comment ça va - ou bien
7 - bonjour - bonjour. On te donne une carte, on
8 représente le syndicat. Quand vous allez avoir du
9 personnel, quand... vous nous appellerez » ou bien,
10 là, la CSD vient faire la même chose puis la FTQ
11 vient faire la même représentation, sans faire une
12 démonstration qui est... qui est... qui est massive
13 puis qui est... t'sais. Ça... ça se déroule
14 normalement, là. Ils te donnent tes cartes puis ils
15 te disent « bon, regarde, on a du personnel
16 qualifié pour faire ça, on a telle sorte de
17 personnel pour faire ça, puis on a telle sorte »,
18 ça fait que dépendamment des... des syndicats qui
19 emploient une majorité, soit c'est journalier,
20 opérateur ou bien...

21 Me PAUL CRÉPEAU :

22 Q. **[227]** Il y a deux choses là-dedans. On va juste y
23 revenir un peu. On va sortir du chantier... des
24 chantiers de la Côte-Nord ou encore de... plus
25 spécifiquement, celui de la Route 138.

1 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

2 Peut-être... peut-être avant.

3 Me PAUL CRÉPEAU :

4 Oui.

5 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

6 Q. **[228]** Ce contrat-là, c'est un contrat du ministère
7 des Transports du Québec?

8 R. Oui.

9 Q. **[229]** Bon. Vous êtes supervisé par des ingénieurs
10 de la Direction territoriale de la Côte-Nord
11 probablement dans ce contrat-là.

12 R. Oui, bien, il y a un surveillant de chantier...

13 Q. **[230]** Bon. Le fonctionnaire...

14 R. ... qui était...

15 Q. **[231]** Le fonctionnaire du ministère des Transports
16 du Québec, est-ce qu'il a assisté un peu à ces...
17 aux menaces que vous avez subies?

18 R. Il y a personne du ministère des Transports qui
19 était là. C'est une firme d'ingénieurs qui
20 représentait... c'était... je pense que c'était
21 Stavibel, je suis pas sûr. Non, c'était pas
22 Stavibel, c'était une compagnie de Sept-Îles, je me
23 rappelle pas. C'est une firme d'ingénieurs qui
24 avait la surveillance du... du contrat si... je me
25 rappelle pas du... du nom de la compagnie, là.

1 Q. **[232]** Mais, normalement, il y a pas quand même
2 minimalement un ingénieur du ministère des
3 Transports qui se trouve à faire partie de
4 l'équipe?

5 R. Non.

6 Q. **[233]** Non.

7 R. Eux autres, la surveillance était donnée à une
8 firme de...

9 Q. **[234]** Uniquement à une firme privée.

10 R. Oui, une firme privée.

11 Q. **[235]** Donc, c'est jamais venu aux oreilles du
12 ministère des Transports du Québec que vous avez
13 été victime d'intimidations, là, ou en avez-vous
14 déjà discuté avec des gens de la Direction
15 territoriale?

16 R. Je le sais pas, je le sais pas, je le sais pas si
17 ça s'est rendu jusque-là, je peux pas vous le dire.

18 Q. **[236]** Mais, vous, vous avez jamais... pas de
19 souvenir d'en avoir jaser avec des fonctionnaires du
20 ministère des Transports du Québec que la Côte-
21 Nord, un contrat... dans ce contrat-là, ça... ça
22 avait brassé un peu en partant, là.

23 R. Non, je pense pas que je... non.

24 Q. **[237]** Ça vous a pas tenté justement de faire
25 affaire...

1 R. Non.

2 Q. **[238]** ... avec le ministère des Transports?

3 Pourquoi?

4 R. Mais, pourquoi?

5 Q. **[239]** Bien, au moins pour informer que sur la Côte-
6 Nord la gestion des contrats...

7 R. Ils pouvaient pas régler mon problème pareil.

8 Q. **[240]** Non, ça, il peut pas vous le régler, mais de
9 sensibiliser un peu quand même les fonctionnaires
10 du ministère pour justement peut-être éviter que
11 dans le futur ce genre de choses-là se refassent
12 parce que, dans les faits, c'est le gouvernement du
13 Québec qui peut arrêter ça, en bout de piste. Donc,
14 il l'a fait notamment par la Loi 33, entre autres,
15 là.

16 R. Je sais pas, Monsieur.

17 Q. **[241]** Mais, vous avez pas fait de démarches...

18 R. Non, non.

19 Q. **[242]** ... ni à la CCQ non plus parce qu'ils
20 pouvaient pas régler votre problème. Dans le fond,
21 le problème, vous l'avez réglé vous-même en donnant
22 à Rambo ce qu'il voulait, c'est-à-dire
23 l'exclusivité du chantier à la FTQ. Est-ce que
24 c'est un peu comme ça que vous pensez de l'avoir
25 réglé?

1 R. Oui.

2 Me PAUL CRÉPEAU :

3 Q. **[243]** J'allais vous demander sur les autres
4 chantiers en dehors de... de la Côte-Nord, vous
5 arrivez à Québec. Il y a deux choses, vous pouviez
6 faire affaire... vous receviez les cartes des
7 agents syndicaux des différents syndicats, vous les
8 rencontriez.

9 R. Oui. Oui.

10 Q. **[244]** Vous pouviez aller choisir de la main-
11 d'oeuvre dans les différents syndicats sans
12 problème?

13 R. Oui.

14 Q. **[245]** Pas de spectacle comme ça, pas de menace,
15 rien de ça?

16 R. Non. Ça existe pas ailleurs.

17 Q. **[246]** O.K. Et, quand vous embauchez, est-ce qu'il
18 arrivait des fois que vous embauchiez sur un même
19 chantier plusieurs employés provenant de
20 différentes centrales syndicales?

21 R. Oui.

22 Q. **[247]** Je sais pas, je vous pose la question. Est-ce
23 que c'était... aviez-vous comme politique de tenter
24 d'avoir toujours des employés du même syndicat ou
25 il arrivait des fois, indistinctement, vous pouviez

1 avoir des gens de deux, trois centrales syndicales?

2 R. Bien, ça dépend. Ça dépend. C'est toujours mieux
3 d'avoir un... un syndicat qui est... comme je
4 t'expliquais au début, qui peut avoir plus de FTQ,
5 CSN ou d'avoir un syndicat qui est majoritaire que
6 si on a... dépendamment des contrats, si on veut
7 faire des changements d'horaire puis... ça fait que
8 là on a un syndicat qui va être plus fort, ça fait
9 que là on a un syndicat qui va être plus fort, ça
10 fait que s'il est accepté, on a pas la peine de...
11 c'est moins de... de problèmes.

12 Q. **[248]** C'est plus facile à gérer pour le patron,
13 c'est ça que vous nous dites?

14 R. Bien, un peu, mais, pour le patron, pas
15 nécessairement, mais pour celui-là qui est sur le
16 chantier, qui fait le chantier.

17 Q. **[249]** Voilà. Et si on prend pour acquis qu'il y a
18 peut-être déjà eu des chantiers où vous aviez des
19 employés de plusieurs centrales, est-ce qu'il est
20 déjà venu à votre oreille que la présence des
21 employés provenant de plusieurs centrales
22 compéti... concurrentes l'une à l'autre,
23 compétitives plutôt, est-ce que ça créait des
24 problèmes?

25 R. Non.

1 Q. [250] Ailleurs au Québec...

2 R. Non, aucun...

3 Q. [251] ... il y a pas...

4 R. ... problème au chantier à Québec. On a fait
5 l'autoroute au kilomètre 66 à Québec, on avait...
6 c'est beaucoup de monde... même on avait un bureau,
7 on avait ouvert un bureau à Québec puis il y avait
8 du monde qui venait donner leur CV puis tout ça
9 puis qu'on passait par... qu'on embauchait de par
10 les CV qu'ils venaient nous porter. Puis on... on
11 regardait le CV, plus le... les compétences des
12 personnes que venaient nous le porter puis... on
13 engageait comme ça, que ça soit CSN ou FTQ, un
14 travailleur c'est un travailleur.

15 Q. [252] Je veux juste... on va finir maintenant la
16 question de la côte à Hickey, là, le Colombier.
17 Vous, personnellement, là, quand les policiers se
18 sont offerts d'intervenir, vous leur avez demandé
19 de pas intervenir, en deux mille cinq (2005). Vous
20 avez été rencontré, tout de même, par la police, à
21 propos de ce chantier-là, beaucoup plus tard. Est-
22 ce que c'est vous qui avez porté plainte à la
23 police?

24 R. Non, j'ai pas porté plainte.

25 Q. [253] Vous avez... vous l'avez dit aux policiers

1 que vous vouliez pas porter plainte pour ce
2 chantier-là?

3 R. Oui, je leur ai dit que je portais pas plainte.

4 Q. **[254]** O.K. Êtes-vous déjà, vous, retourné sur la
5 Côte-Nord après ce chantier-là?

6 R. Oui.

7 Q. **[255]** Votre entreprise, mais vous, sur les
8 chantiers?

9 R. Oui.

10 Q. **[256]** O.K. Sans problème?

11 R. Non, sans aucun problème.

12 Q. **[257]** Si on regardait maintenant... on a regardé ce
13 chantier-là, en deux mille cinq (2005), mais vous
14 nous avez dit que vous aviez déjà fait d'autres
15 chantiers sur la Côte-Nord, avant deux mille cinq
16 (2005)?

17 R. Oui.

18 Q. **[258]** Parlez-nous c'est quoi pour un entrepreneur
19 faire affaire sur la Côte-Nord. Je veux dire, est-
20 ce que vous avez été... Bon, on va commencer. Est-
21 ce que vous avez été surpris de cette visite-là, en
22 octobre deux mille cinq (2005), sur le chantier? Ça
23 vous a-tu vraiment surpris?

24 R. Bien... surpris. C'est le... Surpris. C'est...
25 c'est de la manière que c'est arrivé que... que

1 tout s'est déroulé, c'est... c'est comme... ça
2 s'est fait vite puis c'est... c'est... Comment je
3 dirais bien ça? C'est pas plaisant à vivre, là,
4 mais... écoute bien, je peux pas...

5 Q. **[259]** Aviez-vous déjà parlé de ce phénomène-là ou
6 en avez-vous parlé avec d'autres entrepreneurs de
7 votre région ou d'autres entrepreneurs que vous
8 connaissez à savoir s'ils avaient déjà vécu des
9 choses semblables sur la Côte-Nord?

10 R. Non, j'ai pas demandé.

11 Q. **[260]** O.K. Et on vous en a pas parlé?

12 R. Non.

13 (10:16:43)

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Q. **[261]** Vous avez dit que vous étiez retourné par la
16 suite...

17 R. Oui.

18 Q. **[262]** ... sur la Côte-Nord.

19 R. Oui.

20 Q. **[263]** Alors, est-ce que vous savez en quelle année
21 que vous êtes retourné?

22 R. Bien, j'ai travaillé beaucoup sur la Côte-Nord,
23 Madame, je suis allé... j'ai travaillé à Sept-Îles,
24 Port-Cartier, j'ai travaillé à Fermont, j'ai
25 travaillé sur la route qui monte au nord, j'ai

1 travaillé pour la Ville de Baie-Comeau, j'ai fait
2 des rues. J'ai plusieurs... j'ai plusieurs années
3 de travail sur la Côte-Nord.

4 Q. **[264]** O.K. Et vous dites que vous n'avez pas jamais
5 eu ces problèmes-là par la suite?

6 R. Pas les mêmes... pas le même genre de... Ça m'a
7 arrivé, quand on a fait Baie-Comeau, on avait eu
8 des troubles un peu avec les syndicats, il y a eu
9 un matin, entre autres, mais c'est des affaires qui
10 se sont réglées, là, mais c'est...

11 Q. **[265]** Mais ce que je veux savoir c'est...

12 R. Oui?

13 Q. **[266]** ... vous dites que vous n'avez pas eu de
14 problème, est-ce que c'est parce que vous aviez
15 engagé des gens de la FTQ?

16 R. À partir de quand?

17 Q. **[267]** Bien, à partir de ce problème que vous avez
18 eu en deux mille cinq (2005).

19 R. Bien, on a... après on n'a pas eu de problème, on
20 passe un peu par la... par les syndicats. On a
21 toujours passé par la FTQ quand on a été sur la
22 Côte-Nord.

23 Q. **[268]** Bon. Alors donc, vous avez pas eu de problème
24 parce que, quand vous êtes sur la Côte-Nord, vous
25 employez des gens de la FTQ?

1 R. Oui.

2 Q. **[269]** Bon.

3 R. Bien je sais pas si c'est ça qui arrête les
4 problèmes.

5 Q. **[270]** O.K.

6 R. Excusez.

7 Q. **[271]** Après... vous savez pas, mais comme par
8 hasard comme vous employez des gens de la FTQ et
9 pas d'autres personnes, je présume, à part les
10 vôtres?

11 R. Oui.

12 Q. **[272]** Donc, ce sont des syndiqués de la FTQ et vos
13 employés à vous, c'est ça? Vos travailleurs à vous?

14 R. Oui, je le sais, Madame, mais j'essaie de penser
15 s'il y avait d'autres travailleurs, je pense que
16 non. On avait employé...

17 Q. **[273]** O.K.

18 R. ... pas mal toutes des personnes...

19 Q. **[274]** Après deux mille onze (2011), après la Loi
20 sur le placement syndical?

21 R. Oui.

22 Q. **[275]** Quand on vous envoie une liste dans laquelle
23 vous pouvez choisir...

24 R. Oui.

25 Q. **[276]** ... des gens, comment avez-vous fait, comment

1 faites-vous?

2 R. Madame, on s'embarque sur un terrain glissant, là.

3 Q. [277] Mais on est là pour glisser, ça fait que...

4 R. Oui, mais je veux dire, c'est le... la CCQ là, ils
5 ont pas encore, je pense qu'ils ont pas encore pris
6 le contrôle du placement. Ils t'envoient... quand
7 on fait des demandes à la CCQ pour engager des
8 travailleurs, là, ils t'envoient par e-mail une
9 liste de feuilles, ça a peu près, je sais pas
10 combien il peut y avoir de feuilles, puis, là, tu
11 appelles, là, tu prends, là, il faut que tu coches
12 où est-ce que tu appelles, tu appelles du monde,
13 ils sont rendus à leur retraite, ils travaillent
14 plus. C'est pas comme par les syndicats. Les
15 syndicats, tu passais par les syndicats, les
16 syndicats tu appelles au syndicat, il sait quelle
17 personne qui est là, puis il te dit son nom, puis
18 là.

19 Mais quand ça passe par la CCQ, Madame, là,
20 ils t'envoient une liste de feuilles puis là tu es
21 au bureau, puis là la secrétaire appelle, lui il
22 est plus sur la construction, lui il a plus de
23 carte, lui il a pris sa retraite. Là, tu fais une
24 panoplie de recherche pour trouver un... pour
25 trouver du personnel, puis c'est pas facile. Puis

1 là quand tu as fini de passer à travers tout ça, tu
2 rappelles la CCQ, tu attends ton tour, tu demandes
3 une nouvelle liste, ils te renvoient une nouvelle
4 liste, mais ça va, je pense que quand... peut-être
5 que là ça s'est, ça va se... ça va se placer, mais
6 c'est pas...

7 Q. **[278]** Est-ce que ça vous est déjà arrivé, vous me
8 voyez venir, est-ce que ça vous est déjà arrivé
9 d'appeler un représentant syndicat, par exemple, de
10 la FTQ, quand vous étiez à la Côte-Nord et lui
11 dire : « Qui sont les personnes parmi cette liste-
12 là qui font partie de la FTQ? »

13 R. Une liste que la...

14 Q. **[279]** La CCQ vous a envoyé?

15 R. Non.

16 Q. **[280]** Vous évitez d'avoir des problèmes justement?

17 R. Non, j'ai jamais fait ça.

18 Q. **[281]** Est-ce que vous avez été sur ces chantiers
19 après la Loi 33?

20 R. Oui.

21 Q. **[282]** Donc?

22 R. Je suis allé à La Romaine.

23 Q. **[283]** O.K. Bon, j'imagine que maître Crépeau va
24 vous en parler et est-ce que vous avez encouru le
25 même genre de problème, parce que là si vous avez

1 reçu une liste de la CCQ, vous avez dû passer à
2 travers la liste de la CCQ pour vous trouver des
3 gens?

4 R. Non.

5 Q. **[284]** Non. Alors, qu'est-ce que vous avez fait?

6 R. On a passé par les syndicats.

7 Q. **[285]** Malgré la Loi 33. Malgré la Loi...

8 R. Quand on a commencé à La Romaine, quelle année
9 qu'on est, on est en deux mille quatorze (2014),
10 deux mille treize (2013), deux mille onze (2011),
11 deux mille douze (2012). Là, deux mille douze
12 (2012)... l'année passée, on a commencé l'année
13 d'avant, c'était en deux mille douze (2012).

14 Quand on a eu la réunion de démarrage avec
15 Hydro-Québec, il y avait un monsieur qui s'occupe
16 des relations avec les syndicats puis Hydro-Québec.
17 Hydro-Québec nous a demandé de... d'avoir une bonne
18 harmonie avec les syndicats puis avec le monsieur
19 qui est là d'Hydro-Québec qui représente les
20 syndicats. Ça fait que nous autres pour engager le
21 personnel on a appelé directement à la FTQ puis on
22 a passé par la FTQ pour avoir le personnel. Puis on
23 a commencé, ça c'est en deux mille douze (2012),
24 l'automne deux mille douze (2012).

25 (10:31:44)

1 Me PAUL CRÉPEAU :

2 Q. **[286]** Avant l'entrée en vigueur de la Loi sur le...
3 la nouvelle Loi sur le référencement syndical ça?

4 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

5 Bien oui, mais le référencement syndical par la CCQ
6 à ma connaissance il a commencé seulement en
7 septembre deux mille treize (2013), il y avait un
8 délai prévu dans la loi.

9 Me PAUL CRÉPEAU :

10 Oui.

11 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

12 Q. **[287]** Donc, depuis septembre deux mille treize
13 (2013) est-ce que vous avez eu des petits contrats
14 c'est comme ça que vous avez passé avec les listes
15 de la CCQ?

16 R. Oui, on a eu... on a eu besoin de main-d'oeuvre, on
17 a passé par... que ce soit pas nécessairement pour
18 la Côte-Nord, que ce soit à Chicoutimi...

19 Q. **[288]** Oui?

20 R. ... ou peu importe, là, où est-ce qu'on fait les
21 contrats.

22 Q. **[289]** C'est ça, mais quand vous avez commencé La
23 Romaine, le référencement par la CCQ était pas
24 commencé, c'est pour ça...

25 R. Bien ils en parlaient, la loi était passée, mais

1 elle était pas en vigueur.

2 Q. [290] C'est ça elle était pas en vigueur parce
3 qu'il y a un délai prévu dans la loi, là.

4 R. Bien c'est ça.

5 Q. [291] Mais depuis qu'elle a été mise en vigueur,
6 bon donc, vous avez commencé La Romaine avant cette
7 mise en vigueur du nouveau système?

8 R. Oui.

9 Q. [292] La liste que la CCQ vous envoie, est-ce
10 qu'elle indique dans les informations sur le
11 travailleur son syndicat?

12 R. C'est pas moi qui s'occupe de ça au bureau,
13 Monsieur, je peux pas vous répondre.

14 Q. [293] Vous avez jamais regardé vous la liste en
15 tant que tel?

16 R. Je l'ai regardé la liste, je l'ai regardé, mais
17 j'ai pas porté une attention à ça. J'ai... je le
18 sais pas comment ce que...

19 Me PAUL CRÉPEAU :

20 Q. [294] O.K. Alors, on distingue depuis cette loi-là
21 qui a été adoptée, mais qui a pris un certain temps
22 avant d'entrer en vigueur, on place ça au mois de
23 septembre deux mille treize (2013), le placement
24 qui se fait maintenant, le référencement qui se
25 fait par la CCQ en septembre deux mille treize

1 (2013). Savez-vous, et je vous pose la question,
2 savez-vous s'il y a des façons un petit peu, tiens,
3 de contourner ce référencement en demandant à ses
4 contremaîtres d'embaucher du monde?

5 R. Je vous ai perdu Monsieur.

6 Q. **[295]** O.K. Savez-vous...

7 R. C'est à cause que j'ai parti... Ça prend une gorgée
8 d'eau, là.

9 Q. **[296]** O.K.

10 R. J'ai besoin de...

11 Q. **[297]** Prenez une gorgée d'eau puis on va juste
12 revenir un petit peu là-dessus. Ce n'est pas
13 directement dans le sujet des chantiers de la Côte-
14 Nord, mais savez-vous si, depuis le mois de
15 septembre deux mille treize (2013), depuis que le
16 référencement syndical se, n'existe plus, là,
17 savez-vous s'il y a une façon de contourner ce
18 référencement-là en demandant aux contremaîtres
19 d'embaucher du monde directement? Sans passer par
20 les listes de la CCQ.

21 R. Bien, on a beaucoup de personnes qui passent au
22 bureau donner leur nom, on a une liste de... on a
23 comme une liste curriculum puis quand qu'on a
24 besoin de personnel, bien on va dans cette liste-là
25 puis on cherche puis on les appelle directement.

1 Q. **[298]** Sans passer par la liste de la CCQ à ce
2 moment-là?

3 R. Sans passer par la liste.

4 Q. **[299]** Et ça, c'est permis de passer à côté de la
5 liste quand vous avez des...

6 R. Je le sais pas si c'est permis ou pas permis. Je
7 peux pas vous dire.

8 Q. **[300]** O.K.

9 R. Je connais pas les termes de la loi.

10 Q. **[301]** O.K.

11 R. Mais comme je vous dis, nous autres, on a une
12 banque de personnes qui sont dans... Puis quand on
13 a besoin, bien, on fouille là-dedans puis on les
14 appelle, s'ils sont disponibles, puis on les
15 embauche.

16 Q. **[302]** On va revenir un peu brièvement, vous avez
17 parlé tantôt du chantier de la Romaine...

18 R. Oui.

19 Q. **[303]** ... où il y avait, vous avez dit quelqu'un
20 d'Hydro-Québec qui était en charge des relations de
21 travail?

22 R. Les relations de travail avec, pour faire créer
23 l'harmonie entre les syndicats puis...

24 Q. **[304]** O.K.

25 R. ... l'entrepreneur puis Hydro-Québec.

1 Q. **[305]** Vous souvenez-vous du nom de cette personne-
2 là avec qui vous...

3 R. Non.

4 Q. **[306]** ... votre entreprise a fait affaire?

5 R. Non, parce que je suis allé juste à des réunions de
6 démarrage puis j'y ai juste été une fois à la
7 Romaine, une fois.

8 Q. **[307]** O.K.

9 R. Bien à la réunion de démarrage je suis allé une
10 autre fois, mais c'était pas pour, concernant les
11 employés, c'était plus administratif fait que je
12 suis pas au courant des noms des personnes qui
13 étaient là...

14 Q. **[308]** O.K.

15 R. ... pour faire la coordination de tous les
16 employés, je les connais pas.

17 Q. **[309]** Indépendamment du nom de la personne, savez-
18 vous quel était le message que vous envoyez à
19 Hydro-Québec? Qu'est-ce qu'on vous disait au niveau
20 des relations de travail avec les centrales
21 syndicales sur le chantier de la Romaine?

22 R. C'est comme... Je peux vous dire juste le grand
23 titre, je peux, j'ai pas participé à aucune réunion
24 pour l'embauche de personnel. J'ai été à la réunion
25 de démarrage puis à la réunion de démarrage tu sais

1 que, ce que c'est qu'il était question c'est qu'il
2 y avait quelqu'un qui était là pour nous conseiller
3 pour l'emploi, en passant, avec les syndicats, pour
4 ne pas mener le trouble puis que ça soit une bonne
5 harmonie, que ça se fasse selon les règles établies
6 par Hydro-Québec ou par, que ça soit correct, là.
7 Puis je pense que c'est, ça a bien été, là.

8 Q. **[310]** O.K.

9 (10:35:43)

10 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

11 Q. **[311]** Est-ce que je comprends que dans les faits...

12 R. Il y a aucune menace à la Romaine qui a été faite.

13 Q. **[312]** Est-ce que je comprends que pour l'embauche
14 des travailleurs, vous, vous avez pas participé à
15 ça, c'est le représentant d'Hydro-Québec qui lui-
16 même trouvait la main-d'oeuvre?

17 R. Non, non, non.

18 Q. **[313]** Non?

19 R. C'est les ingénieurs qui sont sur le contrat, bien
20 c'est ceux qui sont sur le contrat qui, ils vont
21 participer à la réunion puis, avec cette personne-
22 là. Moi, j'y ai pas été, là. J'étais là, je suis
23 allé juste administratif signer les contrats puis
24 tout ça, mais c'était Kevin Martin ou Jean Savard
25 qui étaient sur le contrat, qui ont participé à

1 l'embauche qu'ils allaient rencontrer puis...

2 Q. **[314]** Ça, c'est qui ça?

3 R. Le processus, je le connais pas de A à Z.

4 Q. **[315]** Ça, c'est des gens de votre organisation?

5 R. Oui, c'est des gens de l'organisation. C'est eux
6 autres qui s'occupaient du contrat à la Romaine.

7 Me PAUL CRÉPEAU :

8 Q. **[316]** Et est-ce qu'ils vous ont donné des, un
9 retour pour vous dire comment ça procédait, quelles
10 étaient les recommandations d'Hydro-Québec au
11 niveau de l'embauche.

12 R. Je peux pas vous répondre à cette question.

13 Q. **[317]** O.K.

14 R. J'ai pas participé.

15 Q. **[318]** Savez-vous si sur la Côte-Nord, d'une façon
16 générale, sur vos chantiers vous avez dit, parce
17 que vous avez dit tantôt normalement vous avez des
18 banques de travailleurs, vous avez des c.v., des
19 curriculum vitae. Sur la Côte-Nord, aviez-vous
20 accès au curriculum vitae des travailleurs?

21 R. Il y en a qui sont venus nous porter leur... Il y
22 en a qui venaient nous porter leur c.v.

23 Q. **[319]** Et est-ce que, en passant par les syndicats,
24 est-ce que vous aviez accès spécifiquement à la
25 FTQ-Construction? Saviez-vous si eux autres vous

1 remettaient des c.v. si vous le demandiez?

2 R. La CCQ... La FTQ?

3 Q. **[320]** Oui.

4 R. Non. On leur a jamais demandé de nous donner de...

5 Q. **[321]** Pas demandé.

6 R. ... c.v.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Q. **[322]** Non, mais eux, venaient-ils vous porter leur
9 c.v.?

10 R. Oui, il y en a, il y en a du monde, Madame, qui
11 venait nous porter notre c.v., que ça soit partout
12 où est-ce qu'on va.

13 Q. **[323]** O.K.

14 R. Il y avait tout le temps des personnes qui viennent
15 nous porter des c.v. puis qui se présentent.

16 Q. **[324]** Et peu...

17 R. Et bien souvent on fait de l'embauche comme ça
18 aussi.

19 Q. **[325]** O.K. Peu importe son association syndicale,
20 c'est ce que vous dites?

21 R. Peu importe.

22 Q. **[326]** Mais... Oops, vous voulez ajouter quelque
23 chose?

24 R. Non. Ça dépend des lieux, Madame. Il y a des lieux
25 que ça va mieux que d'autres. Il y a des places que

1 tu es mieux de passer par les syndicats puis
2 c'est... Comme à la Romaine, on n'a pas le choix,
3 là. Il faut passer par le représentant qui est là
4 puis l'embauche se fait...

5 Q. **[327]** Puis le représentant qui est là, c'est un
6 représentant?

7 R. Bien le représentant d'Hydro-Québec, qui lui,
8 nous... j'ai de la misère un peu à vous... à vous
9 expliquer parce que j'étais pas là, je peux pas
10 dire ce que je sais pas, mais je sais qu'il y avait
11 un représentant qui était là puis Kevin allait aux
12 réunions puis là, comment ça fonctionnait, je
13 connais pas les détails.

14 (10:38:22)

15 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

16 Q. **[328]** Ce contrat-là obtenu à la Romaine, est-ce que
17 c'est un contrat obtenu par un appel d'offres
18 public ou gré à gré?

19 R. D'offres public.

20 Q. **[329]** Est-ce que vous vous rappelez s'il y avait
21 beaucoup de personnes qui ont appliqué sur... qui
22 ont su le coter?

23 R. À ma connaissance, il y en avait deux ou trois qui
24 avaient soumissionné sur ce projet-là.

25 Q. **[330]** En plus de vous?

1 R. Oui.

2 Q. **[331]** C'est ça. Est-ce que, ces des compteurs et
3 c'était votre premier contrat avec Hydro-Québec ou
4 vous avez...

5 R. Non.

6 Q. **[332]** ... déjà eu d'autres contrats avec Hydro-
7 Québec?

8 R. J'ai eu d'autres contrats avec Hydro-Québec, j'ai
9 été à Péribonka puis...

10 Q. **[333]** Puis quand... quand vous fonctionnez avec
11 Hydro-Québec, il y a toujours ce fameux
12 représentant d'Hydro-Québec, là, qui... pour les
13 relations syndicales, est-ce que c'était pareil à
14 Péribonka puis à la Romaine?

15 R. Oui, c'était un peu partout.

16 Q. **[334]** Oui?

17 R. Pour essayer de regrouper les syndicats que... de
18 créer une bonne harmonie de travail que...

19 Me PAUL CRÉPEAU :

20 Q. **[335]** Ce chantier-là dont on parle, est-ce que
21 c'est le chantier qu'on parle de la Mista?

22 R. Oui.

23 Q. **[336]** La construction c'est...

24 R. Oui.

25 Q. **[337]** Alors construction, alors peut-être nous

1 décrire quand est-ce que vous avez obtenu ce
2 chantier-là ou quand est-ce que vous l'avez
3 réalisé.

4 R. Je l'ai réalisé, j'ai commencé les travaux en
5 septembre deux mille onze (2011) ou à peu près.

6 Q. **[338]** Et en quoi consistait votre contrat, c'était
7 pour faire quoi?

8 R. C'est pour faire le... pour ramener le cam... bien
9 on a fait le campement Mista, c'est... on a fait
10 une route d'à peu près un kilomètre puis on a fait
11 le campement pour à peu près mille trois cents
12 (1300), ils prévoyaient avoir mille trois cents
13 (1300) employés, ça fait qu'on a fait tous les
14 pads, les structures puis l'égout, l'aqueduc.

15 Q. **[339]** O.K. L'ordre de grandeur de ce contrat-là?

16 R. C'est dix millions (10 M).

17 Q. **[340]** Dix millions (10 M), c'est un contrat
18 important?

19 R. Oui.

20 Q. **[341]** O.K. Ce contrat, est-ce qu'il s'est bien
21 découlé?

22 R. Très bien déroulé.

23 Q. **[342]** Il y a pas eu de problème comme vous nous
24 aviez expliqué sur la côte à Hickey, là?

25 R. Non.

1 Q. **[343]** Est-ce qu'il y a eu... il y a-tu eu un
2 problème particulier, là, puis je vous regarde
3 sourire, vous savez à quoi je pense, là, avez-vous
4 eu une surprise, quand même?

5 R. Bien c'est... une surprise c'est parce que... bien
6 j'appelle ça la soupe pour le dîner c'est un peu
7 spécial, là, mais ça prenait la soupe chaude pour
8 les travailleurs le midi, ça fait que c'est un
9 peu... là, les syndicats nous ont dit : « Bien
10 regarde, icitte, la soupe chaude, ça la prend le
11 midi. » Ça fait que là, il fallait aller chercher
12 la soupe, puis elle était à soixante kilomètres
13 (60 km).

14 Q. **[344]** O.K. Donc il y a une exigence locale qui...
15 qui vous demande d'amener de la soupe tous les
16 midis à vos employés?

17 R. Oui.

18 Q. **[345]** Puis est-ce que je... je veux pas ironiser,
19 là, mais elle doit être chaude quand elle arrive?

20 R. Bien c'est de la soupe, il faut qu'elle soit
21 chaude.

22 Q. **[346]** Non, mais il y avait une exigence, aussi,
23 qu'elle soit chaude, là?

24 R. Oui.

25 Q. **[347]** O.K. Sinon, il y avait un avertissement?

1 R. Bien tu sais, je veux dire, c'est... c'est... j'ai
2 jamais participé.

3 Q. **[348]** O.K. Cette exigence-là, elle se trouvait-tu
4 dans le cahier des charges à quelque part?

5 R. Non. Non.

6 Q. **[349]** Alors ça c'est une surprise que vous avez eue
7 rendu sur place?

8 R. Oui.

9 Q. **[350]** Vous avez été combien de temps sur ce
10 chantier-là?

11 R. On a été quatre mois là puis l'année passée, on a
12 dû être là à peu près sept, huit mois.

13 Q. **[351]** Sept, huit mois. Est-ce que ça veut dire que
14 ça vous a obligé d'enga... est-ce que vous avez
15 engagé un employé spécifiquement pour transporter
16 la soupe tous les jours?

17 R. Pas spécifiquement, mais elle avait une tâche de
18 charroyer la soupe.

19 Q. **[352]** O.K. Puis vous avez parlé...

20 R. Peut-être bien qu'on aurait pu...

21 Q. **[353]** En fait, est-ce que ça vous a occasionné de
22 frais cette histoire-là de transport de la soupe
23 pendant huit mois?

24 R. Bien ça prend un pick-up qui va chercher la soupe à
25 l'autre campement qui était au 87, si je me trompe

1 pas puis on était au 117, l'autre était au 85 ou au
2 87 puis c'est une route qui était en construction
3 ça fait que cette route-là, tu pouvais pas la faire
4 à une vitesse excessive, là, parce que tu avais des
5 contournements puis la route était en construction
6 ça fait qu'elle était toute sur le deux pouces et
7 demi, c'est un accès que... tu allais chercher la
8 soupe, il fallait qu'il parte vers, je pense, entre
9 parenthèses j'étais pas là, mais je pense qu'il
10 fallait qu'il parte entre dix heures (10 h 00) et
11 dix heures et demie (10 h 30) pour être de retour
12 pour midi pour la soupe.

13 Q. **[354]** O.K. Donc, un employé qui passait une partie
14 de son temps à charroyer la soupe et du matériel
15 qui servait exclusivement à ça puis ça c'était pas
16 prévu dans le contrat. D'où... savez-vous qui vous
17 a exigé ça, qui a demandé ça?

18 R. C'est le représentant syndical.

19 Q. **[355]** Et savez-vous si ça se faisait sur les autres
20 chantiers aussi?

21 R. Oui, ça se faisait sur les autres chantiers.

22 Q. **[356]** O.K.

23 R. C'est ça qu'ils ont dit, les autres chantiers
24 amènent la soupe puis vous aller amener la soupe
25 aussi.

1 Q. [357] D'une façon générale et là, on va peut-être
2 regarder les... d'une façon générale, qu'est-ce que
3 ça représente comme problématique particulière pour
4 un entrepreneur, les chantiers sur la Côte-Nord?
5 C'est différent, vous l'avez dit que c'est
6 différent...

7 R. Oui, c'est différent, les coûts aussi sont
8 différents, c'est plus... Disons qu'on va aller
9 travailler sur la Côte-Nord, bien, on travaillera
10 pas avec les mêmes prix qu'on va travailler à
11 Chicoutimi ou bien qu'on va travailler à Québec
12 parce que, la Côte-Nord, bien, c'est plus... ça
13 prend plus de personnel un peu puis nos
14 travailleurs... C'est pas comme à Chicoutimi ou
15 dans le Parc des Laurentides, que tu prends un
16 contremaître, entre parenthèses, s'il a des cartes
17 d'opérateur de pelle, des fois il peut se dépanner
18 puis prendre la pelle, la tasser puis... malgré que
19 je pense que... Puis si tu t'en vas à la Romaine,
20 bien, fais pas ça parce que...

21 Q. [358] O.K. Cet exemple-là, on va en parler, là.
22 Ailleurs, votre contremaître qui a ses cartes
23 d'opérateur de machinerie peut et, à l'occasion,
24 va déplacer de la machinerie parce que ça prend
25 quelqu'un qui tasse la machine tout de suite.

1 R. Oui.

2 Q. **[359]** Ça se fait-tu ça sur la Côte-Nord?

3 R. Non. Bien, ça se fait, mais... Non, ça se fait pas.

4 Q. **[360]** Ça se fait. C'est quoi les conséquences?

5 R. Ça se fait pas. Les conséquences, c'est parce qu'à
6 un moment donné, c'est ça, là, c'est... ça se fait
7 pas.

8 Q. **[361]** Ça se fait pas. Pourquoi? Parce que c'est
9 mauvais pour les relations de travail? Ça va causer
10 des tensions?

11 R. Bien, ça va creuser... ça va creuser... ça va
12 causer des tensions, puis il va y avoir une
13 réunion. Puis, là, le délégué syndical, il va aller
14 rencontrer le contremaître, puis, là, pourquoi
15 qu'il a fait ci puis qu'il a fait ça puis...

16 Q. **[362]** Même s'il a le droit de le faire, les
17 syndicats sur place s'attendent à ce que vos
18 contremaîtres, là, ne touchent à rien puis ne
19 fassent rien.

20 R. Absolument rien.

21 Q. **[363]** O.K. C'est pas des êtres utiles sur un
22 chantier, un contremaître, sur la Côte-Nord.

23 R. Bien, il fait sa job de contremaître, mais disons
24 qu'il y a un problème, il veut aller essayer, je
25 sais pas moi... Comme un exemple, si tu poses

1 des... on avait des tuyauteurs qui posaient de
2 l'égout et de l'aqueduc, ils étaient pas trop
3 habitués, ça fait que Daniel était là. Daniel, des
4 fois, il voulait aller leur montrer comment faire
5 puis... mais il pouvait pas rien toucher pour leur
6 montrer, ça fait que... si vous... il pouvait pas
7 toucher à rien.

8 Q. **[364]** O.K. Est-ce que la façon de résumer ça, c'est
9 de parler d'une application à outrance de la
10 convention collective?

11 R. C'est-tu utiliser un terme qui... je sais pas si on
12 peut utiliser le mot « outrance », mais... je sais
13 pas.

14 Q. **[365]** C'est parce que vous avez dit tantôt « c'est
15 plus... un chantier sur la Côte-Nord, ça prend un
16 peu plus de temps, ça prend un peu plus de monde. »
17 Est-ce que c'est ça qui résume votre pensée?

18 R. C'est pas... c'est pas la même chose, c'est...
19 c'est tout... c'est tout... les tâches sont toutes
20 réparties. Il y a pas personne qui peut faire autre
21 chose que sa tâche. C'est... c'est bien... c'est
22 structuré, c'est... c'est... Les syndicats sont
23 forts, puis ils tiennent leur... ils tiennent le
24 monde, là. C'est ça, c'est ça.

25 Q. **[366]** La...

1 R. Tandis que cette problématique-là, on la vit pas
2 nécessairement sur les autres chantiers.

3 Q. **[367]** Êtes-vous capable même de chiffrer ce que ça
4 coûte à l'entrepreneur de plus opérer sur la Côte-
5 Nord?

6 R. C'est... de chiffrer... Ça coûte plus cher. Le
7 chiffrer, c'est dur à dire, mais c'est... il faut
8 que tu mettes du personnel de plus parce que chaque
9 tâche est bien... est bien spécifique.

10 Q. **[368]** Je comprends que vous voulez peut-être pas la
11 chiffrer, mais pouvez-vous nous donner un ordre de
12 grandeur, en pourcentage, qu'est-ce que ça peut
13 coûter de plus, opérer sur la Côte-Nord? D'après
14 vous, votre expérience personnelle.

15 R. Bah! Entre cinq et dix (5 %-10 %) d'après moi ????

16 Q. **[369]** Cinq et dix pour cent (5 %-10 %) plus... que
17 vous allez mettre dans votre soumission parce que
18 vous dites « c'est ça que ça va me coûter de
19 plus ».

20 R. À peu près.

21 Q. **[370]** O.K.

22 (10:46:30)

23 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

24 Q. **[371]** Donc, tout ceci est refile au donneur
25 d'ouvrage, là, qui est essentiellement du

1 gouvernemental dans ce coin-là, là. C'est un
2 problème. Et là, ces donneurs d'ouvrage-là qui vous
3 parle, soit Hydro-Québec, soit au ministère des
4 Transports du Québec, est-ce qu'ils sont conscients
5 qu'ils payent dix pour cent (10 %) de plus sur la
6 Côte-Nord pour ce genre de difficultés-là?

7 R. Je suis pas dans les... je suis pas dans les...

8 Q. **[372]** Mais, quand...

9 R. ... dans le secret des Dieux pour savoir s'ils
10 sont...

11 Q. **[373]** Non, mais quand vous jasez avec eux, quand
12 vous jasez avec l'ingénieur du MTQ, quand il y en a
13 un dans un chantier.

14 R. Ah! Il y en a, mais, je veux dire, on n'a jamais...
15 on n'a jamais abordé les sujets comme de quoi que
16 ça nous coûte plus cher ou moins cher que dans
17 n'importe quelle région. On n'a jamais abordé ces
18 sujets-là.

19 Q. **[374]** Avec eux. Jamais.

20 R. Non. Non.

21 Q. **[375]**

22 Me PAUL CRÉPEAU :

23 Madame la Présidente, il est tout près de onze
24 heures (11 h 00), est-ce qu'on pourrait penser à
25 prendre... parce que j'achève avec monsieur Savard,

1 je veux juste repasser des notes, là, puis...

2 LA PRÉSIDENTE :

3 ??????

4 Me PAUL CRÉPEAU :

5 Merci. On prend la pause.

6 R. Merci beaucoup.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Ah! Attendez, juste avant... juste avant...

9 Me PAUL CRÉPEAU :

10 Oui.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Je m'excuse, juste avant. Est-ce qu'il y a aura un
13 contre... un interrogatoire ou un contre-
14 interrogatoire des parties?

15 Me DENIS HOULE :

16 Madame, ça va dépendre de ce qui va se dire après.
17 Pour l'instant, je resterais assis.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Maître Laurin.

20 Me ROBERT LAURIN :

21 Peut-être... peut-être que oui, peut-être que non,
22 c'est... Habituellement, je me prononce davantage,
23 mais s'il y a des questions, ça va être très court.
24 Ça, c'est...

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 O.K.

3 Me ROBERT LAURIN :

4 Il y a un aspect, là, que je sais pas trop.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 O.K.

7 Me PIERRE HAMEL :

8 La même chose, ça devrait être très court.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Parfait. Merci.

11 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

12 REPRISE DE L'AUDIENCE

13

14 (11:27:32)

15 LA GREFFIÈRE :

16 Monsieur Savard, vous êtes toujours sous le même
17 serment que vous avez prêté. Merci.

18 Me PAUL CRÉPEAU :

19 Q. **[376]** Alors, Monsieur Savard, on va compléter votre
20 témoignage, derniers... quelques derniers éléments
21 à couvrir avec vous. Si on essaie d'identifier ce
22 qui, à vos yeux, avec votre expérience des
23 chantiers de la Côte-Nord, quels sont peut-être des
24 problèmes qui sont particuliers sur cette région-
25 là. Je vais vous suggérer quelque chose, vous me

1 direz ce que vous en pensez. Est-ce que la présence
2 de la drogue sur les chantiers de construction,
3 c'est un problème spécifique sur la Côte-Nord?

4 R. C'est un problème, ça en est... je pense qu'à la
5 Romaine, ils ont un gros problème avec ça la... la
6 drogue, mais je suis pas tout le temps là. Mais,
7 d'après moi, ça fait partie un peu de... mais je
8 suis pas là. J'en ai entendu parler...

9 Q. **[377]** Oui.

10 R. ... beaucoup par... par bien du monde, mais...

11 Q. **[378]** Je comprends que vous l'avez pas vu. Vous
12 êtes pas présent sur place.

13 R. Non. Mais, je sais que c'est un problème, je sais
14 qu'il y en a un problème parce que le... je sais
15 que ceux-là qui vont sur la Côte-Nord, ils en
16 parlent, là.

17 Q. **[379]** O.K. Et dans... sous le thème des problèmes
18 de la Côte-Nord, vous nous avez décrit tout à
19 l'heure l'expérience que vous avez vécue sur la
20 Route 138, là, à Les Colombiers. La façon d'agir
21 quand vous avez été reçu, là, la première journée
22 par rapport à ce qu'on vit dans d'autres...
23 d'autres régions. D'après vous, est-ce que c'est un
24 problème de structure ou c'est un problème de
25 personnages sur place dans la région?

1 R. Bien, moi, je pense qu'il y aurait... il y aurait
2 de l'amélioration à apporter point de vue... je
3 sais pas, mais ce serait tellement facile de... de
4 rentrer sur le chantier avec... je sais pas, en
5 douceur. Pas obligé de... pas obligé d'aller avec
6 la force, ça donne absolument rien. Que tu t'en
7 ailles n'importe où au Québec, les syndicats, ils
8 se représentent, puis il y a pas une question de
9 « si tu fais pas ci, si tu fais pas ça, si tu fais
10 ci, si tu fais ça. » Il me semble que si on
11 avait... qu'ils se présenteraient avec une...
12 t'sais, je sais pas moi, bien doux, bien... c'est
13 tellement plaisant, ce serait... Je pense qu'il
14 faudrait qu'ils en viennent là parce que, de toute
15 manière, il faut... on se... on vient aujourd'hui,
16 c'est pas facile pour une compagnie de se présenter
17 à la Commission Charbonneau, là, c'est l'avenir de
18 ma compagnie, je pense, que je la mets peut-être
19 bien en péril ou je sais même pas, Madame. Peut-
20 être bien qu'on va avoir des séquelles de ça, là,
21 je le sais pas.

22 Q. **[380]** Vous craignez...

23 R. J'espère que je vais rester un bon héritage à mes
24 enfants qui vont garder la compagnie, mais de se
25 présenter comme ça, là, c'est pas facile.

1 Q. [381] Peut-être donner la chance, là, c'est parce
2 que vous craignez effectivement des conséquences de
3 votre témoignage ici aujourd'hui.

4 R. Bien, des conséquences, on le sait pas. Si ça
5 change... bien, si ça change... J'espère qu'il y en
6 aura pas. On le sait pas comment est-ce que... le
7 pas... On peut pas... l'avenir, on le connaît pas,
8 mais de se présenter comme ça puis de faire un
9 témoignage contre les syndicats, c'est pas facile,
10 là, c'est... c'est pas... pas ce qu'il y a de plus
11 facile, là. On vit avec ça, nous autres, là. C'est
12 la relève de la compagnie puis c'est demain matin.
13 C'est... c'est... Si on se présente sur la Côte-
14 Nord puis à un moment donné, je sais pas, j'ai un
15 contrat avec Hydro-Québec puis... aujourd'hui, je
16 pense qu'on est vu par pas mal de personnes puis
17 que ça arrive sur la Côte-Nord, puis ils disent
18 « bien, regarde », tu vas là contre les syndicats
19 puis à un moment donné s'ils se lèvent contre toi,
20 bien, là... En tout cas, j'espère de... j'espère
21 que, les séquelles, il y en aura pas de ça.

22 Q. [382] Et... parce que quand vous dites « contre les
23 syndicats », mais êtes-vous d'accord avec l'idée
24 qu'il y a, sur la Côte-Nord, une guerre syndicale?

25 R. Elle a toujours été là.

1 Q. **[383]** Elle a toujours été là. Et qu'il y a une
2 façon d'acheter la paix?

3 R. Bien, pas nécessairement d'acheter la paix. Moi, ce
4 que je veux dire, pourquoi... pourquoi tout le
5 temps vouloir... Je sais pas depuis quel nombre
6 d'années que c'est comme ça ou pourquoi que c'est
7 devenu comme ça. Pourquoi de pas faire comme
8 partout ailleurs, d'avoir un syndicat puis d'avoir
9 des représentants syndicaux qui arriveraient sur un
10 chantier puis que... je sais pas, moi, sans faire
11 de menace à personne, dire « prends... prends ci,
12 prends ça » ou bien « l'autre, c'est un ci, puis
13 l'autre compagnie de syndicat, c'est des comme ci,
14 puis des comme ça. » Pourquoi pas être capable
15 de... de s'en venir puis de se représenter puis
16 bien correct, là. C'est pas obligé de... de dire
17 « crisse, tabarnak » puis de sacrer après tout le
18 monde puis d'être comme ci ou comme ça. Il me
19 semble que...

20 Q. **[384]** O.K.

21 R. ... il y aurait place à...

22 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

23 Q. **[385]** Mais est-ce que vous pensez que... Bon, vous
24 êtes venu ici, vous dites que vous parlez contre
25 les syndicats, que ça pourrait peut-être mener à

1 certaines séquelles. Est-ce que vous pensez
2 qu'Hydro-Québec, étant très attachée à la paix
3 syndicale, pourrait avoir un peu de difficulté à
4 refaire affaire avec vous sur la Côte-Nord, est-ce
5 que c'est...

6 R. Non.

7 Q. **[386]** ... il y a un peu ça dans votre pensée?

8 R. Non, non. Non, je pense pas que ça arrive. Pourquoi
9 Hydro-Québec... il y a rien qui...

10 Q. **[387]** Bien, parce que vous avez dit tout à l'heure
11 qu'Hydro-Québec et la paix syndicale, c'était...
12 c'était important, là.

13 R. Oui, je sais bien, mais je veux dire, ça peut pas
14 empêcher Hydro-Québec de nous donner un contrat à
15 cause qu'on est venus ouvertement dire ce qu'on
16 pense aujourd'hui. Bien, je pense que là, Monsieur,
17 il y aurait place à...

18 Q. **[388]** Donc, vous ne vous plaignez pas de ça là.

19 R. ... là il y aurait place, je pense que là, à un
20 moment donné, on s'est embarqués sur un terrain
21 glissant mais... à un moment donné... on est en
22 deux mille quatorze (2014), là. On est plus en
23 quinze cent trente-quatre (1534), là.

24 Me PAUL CRÉPEAU :

25 Q. **[389]** Si je vous demandais : Pensez-vous, selon

1 votre opinion, qu'Hydro-Québec pourrait être plus
2 proactif sur les chantiers pour voir justement à
3 assurer une... une paix mais sans chicane, sans
4 guerre syndicale?

5 R. Je sais pas, Monsieur, je suis pas... je travaille
6 pas pour Hydro-Québec puis je connais pas Hydro-
7 Québec. J'ai pas à répondre à cette question. Mais,
8 moi, ce que je veux dire, c'est sûr qu'il y a place
9 à l'amélioration puis je pense que ça va en venir
10 là aujourd'hui. Je pense que la Commission
11 Charbonneau est là pour... pour essayer de... de
12 créer une harmonie de travail qui va être
13 respectable, qu'elle soit sur la Côte-Nord, Québec,
14 que ça soit n'importe où. Puis je pense que ça s'en
15 vient là, là. J'espère en tout cas.

16 Me PAUL CRÉPEAU :

17 Moi, j'ai plus d'autres questions pour le témoin.

18 Q. [390] Je vous remercie beaucoup, Monsieur Savard.

19 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

20 Q. [391] Moi, j'en ai quelques-unes. Dans les contrats
21 que vous avez eus, vous avez parlé des syndicats,
22 est-ce qu'au niveau des entrepreneurs, il y a déjà
23 des entrepreneurs qui...

24 R. Excusez, Monsieur, j'ai pas compris le début.

25 Q. [392] Oui. Vous avez parlé des syndicats mais au

1 niveau des entrepreneurs, de vos concurrents, par
2 exemple, là, est-ce que vous avez déjà eu parfois
3 des tentatives d'offres pour vous faire... vous
4 mettre avec eux, pour essayer de manipuler les prix
5 d'une quelconque façon? Parce qu'on a entendu des
6 témoignages comme ça...

7 R. Jamais, Monsieur.

8 Q. **[393]** Jamais?

9 R. J'ai jamais embarqué dans... dans toutes...
10 aujourd'hui, ça fait quarante (40) ans que je suis
11 en business puis j'ai patte blanche dans tout ce
12 que j'ai fait. J'ai jamais voulu... j'en ai eu des
13 appels que ça aurait pu arriver puis j'ai jamais
14 embarqué dans... dans ça puis j'embarquerai jamais
15 dans ça.

16 Q. **[394]** Vous avez pas embarqué mais il y a des appels
17 que vous avez reçus...

18 R. Il y en a eu, Monsieur.

19 Q. **[395]** ... ça ressemble à quoi?

20 R. Il y en a eu qui m'ont offert de me donner de
21 l'argent ou... puis j'ai jamais embarqué là-dedans.

22 Q. **[396]** Vous donner de l'argent, dans quel sens, là,
23 vous donner de l'argent pour vous retirer d'un
24 appel d'offres?

25 R. Oui.

1 Q. **[397]** L'appel d'offres que vous aviez gagné?

2 R. Oui.

3 Q. **[398]** Puis l'autre vous offrait un montant payant
4 votre pénalité, notamment, aussi parce qu'il y a
5 une pénalité pour ça.

6 R. Oui.

7 Q. **[399]** Et ça, on vous a... est-ce que c'est arrivé
8 assez souvent qu'on...

9 R. C'est arrivé... ça m'a arrivé une couple de fois.

10 Q. **[400]** Est-ce que c'était pour des contrats
11 importants, probablement?

12 R. Oui.

13 Q. **[401]** Dans quel coin?

14 R. Bien, la Romaine. Un exemple, le contrat que j'ai
15 eu de la Romaine, ça m'a arrivé.

16 Q. **[402]** Qu'un des soumissionnaires vous a...

17 R. Oui.

18 Q. **[403]** ... appelé pour vous dire de vous désister...

19 R. Oui.

20 Q. **[404]** ... pour que lui puisse avoir le contrat, là,
21 c'était celui qui l'aurait eu qui était le deuxième
22 plus bas, j'imagine?

23 R. Oui.

24 Q. **[405]** Est-ce... quand vous faites affaires avec des
25 contrats au ministère des Transports ou à Hydro-

1 Québec, est-ce que vous sentez que, dans certains
2 marchés ou pour un donneur d'ouvrage, il y a moins
3 de compétition que dans l'autre? Par exemple, est-
4 ce qu'il y a plus de soumissionnaires qui
5 appliquent à Hydro-Québec versus le ministère des
6 Transports du Québec ou...

7 R. Non. Non, je pense que c'est... non, je crois pas.

8 Q. **[406]** Peut-être une dernière chose. Vous avez dit,
9 au départ, que vous faisiez des structures
10 complexes, je pense?

11 R. Oui.

12 Q. **[407]** Est-ce qu'au niveau du ministère des
13 Transports du Québec, vous êtes... votre entreprise
14 est accréditée pour des structures complexes? Parce
15 que, depuis deux, trois ans...

16 R. Oui.

17 Q. **[408]** ... il y a une espèce de processus
18 d'accréditation?

19 R. Oui, on est accrédités pour faire des structures
20 complexes. On a des ingénieurs qui sont qualifiés
21 pour ça.

22 Q. **[409]** Est-ce que cette accréditation-là, du
23 ministère des Transports du Québec, a pu réduire un
24 peu le nombre d'entrepreneurs potentiels pouvant
25 coter sur les contrats?

1 R. Oui, elle a réduit le nombre d'entrepreneurs. Mais
2 c'est parce qu'à un moment donné, ils ont fait
3 comme un peu le ménage là-dedans. C'est parce
4 qu'avec tous les problèmes qu'ils ont eus, ça fait
5 qu'à un moment donné il s'est fait des structures
6 qui étaient peut-être - entre parenthèses, je peux
7 pas... - plus ou moins correctes. Ça fait qu'ils
8 ont qualifié les compagnies, ils ont demandé aux
9 compagnies de se qualifier puis d'avoir une norme
10 qui va être égale pour tout le monde, pour donner
11 une meilleure qualité d'ouvrage. Je pense que c'est
12 dans le bon sens parce que ça a éliminé des... des
13 compagnies qui étaient moins compétentes, ça a
14 gardé les compagnies qui étaient plus compétentes.

15 Q. **[410]** Mais ça a eu l'effet quand même de réduire...

16 R. Oui.

17 Q. **[411]** ... un peu la compétition?

18 R. Ça a réduit la compétition.

19 Q. **[412]** Est-ce que cette réduction-là de compétition
20 s'est fait sentir un peu plus forte dans certaines
21 régions du Québec par rapport à d'autres?

22 R. Bien, quand que... je pense qu'il y a bien des
23 compagnies qui ont... qui ont tiré de la patte là-
24 dedans, qui étaient capables de se qualifier mais
25 qui ont pas pris le... ils ont pas embarqué tout de

1 suite. Parce que la première année que ça avait
2 sorti, ça avait sorti comme un appel d'offres, au
3 mois de janvier, puis il fallait que les compagnies
4 se qualifient pour structures complexes. Puis je
5 pense qu'il y a des compagnies qui ont... qui ont
6 tiré de la patte, qui sont pas embarquées.
7 Aujourd'hui, il y a beaucoup plus de compagnies qui
8 ont embarqué, là. Ça fait que, tu sais, je veux
9 dire, ça se stabilise, là.

10 Q. **[413]** Oui, parce qu'on peut aller à la
11 qualification à chaque année je pense, (inaudible).

12 R. Oui, ils l'ont remis à chaque année, puis cette
13 année ils la remettent encore, là.

14 Q. **[414]** Puis ce processus-là de qualification, est-ce
15 qu'il est assez exigeant vraiment...

16 R. Oui, il est exigeant.

17 Q. **[415]** ... pour représenter quelque chose?

18 R. Ah, oui, il est très exigeant, il faut que t'aies
19 des... il faut que t'aies fait des structures de
20 ponts, puis il faut que t'aies une expérience, je
21 pense c'est, entre parenthèses, là, je me rappelle
22 pas, je pense que c'est cinq ans minimum, mais il
23 faut que t'aies fait des structures, puis que tu en
24 aies fait avant de te qualifier pour aller passer
25 les examens ou...

1 Q. **[416]** Et cette qualification-là qui a réduit un peu
2 le nombre de compétiteurs, vous avez dit tout à
3 l'heure que vous avez reçu parfois des appels de
4 concurrents pour essayer de s'entendre avec vous.
5 Est-ce que depuis qu'on a cette qualification-là
6 vous en avez un peu plus d'appels de gens qui ont
7 envie de...

8 R. Non. Non.

9 Q. **[417]** Ça a pas changé le phénomène?

10 R. Non, moi ça a pas changé parce que je suis
11 structures complexes, ça veut dire que moi je suis,
12 sur un contrat, exemple, qu'il va y avoir une route
13 de, je sais pas, un contrat de vingt-cinq ou trente
14 millions (25-30 M), peu importe, s'il y a structure
15 complexe, les compétiteurs il sait que je l'ai
16 structure complexe, ça fait qu'ils m'appelleront
17 pour s'associer avec moi pour faire un contrat
18 quand il y a de la structure complexe ou bien...

19 Q. **[418]** Il y en a d'autres compétiteurs qui sont
20 également structures complexes, compte tenu que ça
21 réduit le nombre, est-ce que ça a pas mené à un peu
22 plus d'appels de temps en temps, de dire : « On
23 peut-tu s'organiser ensemble. »

24 R. Non.

25 Q. **[419]** Ça a pas eu cet effet-là?

1 R. Non.

2 Q. **[420]** Merci.

3 (11:38:19)

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Est-ce que des parties ont des questions pour le
6 témoin? Personne n'en a. Oui, Maître Houle.

7 Me PIERRE HAMEL :

8 Hamel.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Hamel, oui.

11 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me PIERRE HAMEL :

12 Q. **[421]** Alors, Monsieur Savard, bonjour.

13 R. Bonjour.

14 Q. **[422]** Pierre Hamel, je suis le représentant de
15 l'Association de la construction du Québec. Je
16 vais, j'ai quelques petites questions de précision.
17 Vous travaillez donc dans le génie civil, vous êtes
18 entrepreneur général ou spécialisé?

19 R. Général.

20 Q. **[423]** Et vous travaillez principalement dans... au
21 Saguenay ou vous travaillez également partout?

22 R. Partout.

23 Q. **[424]** Partout, ça ça veut dire Québec, Montréal,
24 Trois-Rivières, dans ces coins-là?

25 R. J'ai fait des contrats à Montréal, j'en ai fait à

1 Québec, j'en ai fait à Amos, j'en ai fait à
2 Senneterre, j'en ai fait, j'en ai fait partout.

3 Q. **[425]** Donc, vous avez travaillé...

4 R. Chibougamau, Chapais, j'en ai fait, j'ai fait pas
5 mal le tour.

6 Q. **[426]** Et pour des municipalités?

7 R. Pour des municipalités, pour les ministères.

8 Q. **[427]** Pour les ministères. Et...

9 R. Pour le ministère de l'Environnement.

10 Q. **[428]** Et dans le cadre de vos travaux, vous engagez
11 des sous-traitants, est-ce que vous avez beaucoup
12 de sous-traitance ou si...

13 R. Dépendamment des contrats.

14 Q. **[429]** Il y a des contrats qui demandent plus de
15 sous-traitance que d'autres comme?

16 R. Bien ça dépend, sous-traitance, ça dépend des
17 contrats, Monsieur.

18 Q. **[430]** Mais vous vous rappelez pas un type de
19 contrat qui requerrait plus de sous-traitance que
20 d'autres en matière de génie civil?

21 R. Bien tu peux avoir, ça dépend des contrats, il y a
22 des contrats si t'as besoin de faire de la membrane
23 soudée, bien tu vas avoir des spécialistes en
24 membrane, si la structure d'acier ou bien donc des
25 ferrailleurs pour faire le fer ou la structure

1 d'acier pour les ponts, c'est une question qui...

2 Q. **[431]** Donc, généralement vous employez quelques
3 sous-traitants?

4 R. Oui.

5 Q. **[432]** Bon. Et vous travaillez partout au Québec,
6 donc, quand vous allez, mais votre région vous vous
7 êtes basé à Saguenay?

8 R. Oui.

9 Q. **[433]** À Saguenay. Comment vous faites pour trouver
10 vos sous-traitants?

11 R. Ils nous envoient des prix.

12 Q. **[434]** Ils vous envoient des prix?

13 R. Quand qu'on est en appel d'offres, ça sort au BSDQ,
14 quand c'est les sous-traitants soit en électricité,
15 en pose d'acier d'armature, en structure, en... il
16 y a bien des soumissions qui sortent au BSDQ pour
17 les sous-traitants.

18 Q. **[435]** O.K. Puis en excavation, est-ce que c'est
19 vous qui faites l'excavation?

20 R. On la fait.

21 Q. **[436]** C'est vous qui la faites?

22 R. Oui.

23 Q. **[437]** O.K. Très bien.

24 R. On fait notre excavation, on fait notre béton, on
25 fait...

1 Q. **[438]** Maintenant vous avez fait référence au
2 chantier de Colombier, vous avez mentionné qu'il y
3 avait un représentant d'une firme de génie-conseil
4 qui était là pour...

5 R. La surveillance des travaux.

6 Q. **[439]** ... pour Hydro-Québec?

7 R. Oui, pas pour Hydro-Québec, pour le ministère des
8 Transports.

9 Q. **[440]** Le ministère des Transports, je m'excuse,
10 c'est mon erreur. Lors de l'événement qui s'est
11 passé sur l'heure du midi, là, est-ce qu'il était
12 présent, à ce moment-là?

13 R. Je peux pas vous dire.

14 Q. **[441]** Vous savez pas s'il a été témoin de cet
15 événement-là?

16 R. Je peux pas vous le dire.

17 Q. **[442]** Vous pouvez pas me dire, très bien. Vous avez
18 témoigné concernant les listes de la Commission de
19 la construction du Québec. Je comprends, les listes
20 qui étaient incomplètes avant la mise en place du
21 carnet de référence et également vous sembliez dire
22 qu'elles sont également incomplètes même depuis
23 deux mille treize (2013), depuis la mise en force
24 du carnet de référence.

25 R. Il faut faire attention là-dessus, Monsieur.

1 Q. **[443]** Bien c'est ça.

2 R. Je vous ai dit que moi, j'ai fait des demandes,
3 j'ai pas dit que c'était pas correct, là. J'ai dit
4 que nous autres on en a eu puis il fallait, on a eu
5 des listes puis on a eu des listes puis on a fait
6 des appels mais j'ai pas dit que...

7 Q. **[444]** Non, j'ai...

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Q. **[445]** J'ai compris que il y avait sur les, parmi
10 les listes des employés qui ne travaillaient plus,
11 qui...

12 R. Qui étaient pas à jour.

13 Q. **[446]** ... étaient à la retraite et que ça vous
14 prenait un temps fou...

15 R. Oui.

16 Q. **[447]** ... pour trouver quelqu'un de compétent.

17 R. Oui.

18 Me PIERRE HAMEL :

19 Q. **[448]** Alors ma question est : est-ce que c'est
20 encore le cas depuis la mise en vigueur du projet
21 de loi 33?

22 R. Il est rentré en vigueur quand?

23 Q. **[449]** En septembre.

24 R. En septembre? Bien j'ai-tu fait des demandes pour
25 des employés depuis septembre? Les contrats qui

1 étaient en cours où il y avait tout le personnel,
2 je n'ai pas fait de demandes depuis septembre.

3 Q. **[450]** O.K. Donc votre témoignage sur les listes
4 concernant... antérieurement à septembre.

5 R. Antérieurement.

6 Q. **[451]** O.K. Parfait. Alors si je vous demandais si
7 vous avez une liste et qu'est-ce qui est écrit sur
8 la liste depuis, vous ne pourriez pas me le dire,
9 là.

10 R. Non.

11 Q. **[452]** O.K.

12 R. Bien, répète le sens de ta question. J'ai peut-être
13 bien mal compris.

14 Q. **[453]** C'est parce qu'il y a eu une question que le
15 Commissaire Lachance vous a demandée. Il vous a
16 demandé si le nom du syndicat était écrit sur la
17 liste...

18 R. J'imagine là.

19 Q. **[454]** ... alors je vous aurais demandé...

20 R. Je le sais pas.

21 Q. **[455]** ... si vous avez des listes, si vous pouvez
22 en transmettre à la Commission mais, là, vu que
23 vous avez pas fait de demande...

24 R. Bien, j'ai pas fait de demande depuis... depuis que
25 j'en ai faites.

1 Q. **[456]** Septembre.

2 R. Septembre, oui, c'est ça.

3 Q. **[457]** C'est ça.

4 R. Mais avant j'en ai faites des demandes.

5 Q. **[458]** O.K. Mais la personne qui nous intéresse
6 c'est septembre comme telle.

7 R. O.K. Mais à partir de septembre, je suis, c'est pas
8 moi qui s'occupe de la main-d'oeuvre mais je pense
9 qu'il n'y en a pas eu mais ça, c'est sous toute
10 réserve.

11 (11:44:14)

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. **[459]** Avant septembre, quand vous avez obtenu des
14 listes, est-ce que vous aviez l'affiliation de la
15 personne?

16 R. Je peux pas vous le dire Madame.

17 Q. **[460]** O.K.

18 R. Je peux pas répondre à cette question, je le sais
19 pas.

20 Me PIERRE HAMEL :

21 Q. **[461]** Vous avez mentionné également dans votre
22 témoignage que les coûts pour travailler sur la
23 Côte-Nord étaient différents, ça prend plus de
24 personnel, ailleurs il y a un peu plus de souplesse
25 dans l'application des conventions et que ça, selon

1 votre évaluation, ça peut coûter entre cinq et dix
2 pour cent (10 %) de plus pour soumissionner sur un
3 chantier sur la Côte-Nord, c'est bien ça? C'est
4 bien votre témoignage?

5 R. Oui, oui.

6 Q. **[462]** O.K. Est-ce qu'on peut parler aussi de
7 problèmes de productivité sur la Côte-Nord?

8 R. Oui.

9 Q. **[463]** Alors les travailleurs travaillent moins
10 rapidement qu'ailleurs au Québec? C'est ce que...

11 R. Non.

12 Q. **[464]** Non?

13 R. Je ne m'embarque pas là-dedans.

14 Q. **[465]** Alors qu'est-ce que vous entendez par
15 productivité?

16 R. Monsieur, je veux dire c'est, comment que je te
17 répondrais bien à ta question? C'est comme je te
18 dis, nous autres, on a des barèmes de production
19 qu'on a établis avec des personnes qui travaillent
20 pour nous autres, qui sont à notre emploi depuis
21 des dizaines d'années, que on connaît nos
22 productions. C'est... Ça veut pas dire que le
23 personnel il est moins bon ou qu'il est pas
24 compétent, on a établi des coûts de production avec
25 un personnel, c'est comme un cheval de course, t'as

1 juste un gagnant à la course, même chose dans
2 n'importe quoi. Ça fait que moi, j'ai établi des
3 normes de travail puis des normes de production
4 puis des coûts de production avec du personnel qui
5 travaille pour moi, qui est à mon emploi depuis
6 plusieurs années. C'est sûr que si tu soumissionnes
7 avec un champion, tu soumissionnes pas avec ton
8 champion parce que tu vas perdre en estif. Il faut
9 que tu aies une moyenne qui est établie là-dedans
10 puis c'est une peu avec cette envergure d'ouvrage-
11 là qu'on réussit à établir des coûts puis une
12 production, puis qu'on s'en va avec notre chantier
13 à un rythme qui est abordable.

14 Q. **[466]** Vous nous dites que vous travaillez sur la
15 Baie... à la Côte-Nord depuis longtemps donc vous
16 avez établi un barème de productivité sur la Côte-
17 Nord...

18 R. Oui.

19 Q. **[467]** ... puis vous en avez un autre au Saguenay
20 qui est différent...

21 R. Oui.

22 Q. **[468]** ... puis vous en avez un autre à Québec qui
23 est différent.

24 R. Non, pas nécessairement à Québec, pas
25 nécessairement. Sur la Côte-Nord j'ai établi parce

1 que, moi, je pense que c'est parce que nous autres
2 on a des frais qui sont plus onéreux quand qu'on
3 s'en va là puis que le marché, quand on réussit à
4 avoir des contrats sur la Côte-Nord, c'est peut-
5 être parce que le marché il est saturé puis que,
6 là, il y a de la place pour les gars de
7 l'extérieur, entre parenthèses, mais il y a des
8 compagnies aussi sur la Côte-Nord puis ils en ont
9 des... il y a des aussi bons travailleurs que nous
10 autres, il y a des compagnies sur la Côte-Nord qui
11 ont leurs douze/douze (12/12) aussi puis qui font
12 des affaires, là.

13 Q. **[469]** Non, non, on n'a jamais dit...

14 R. Non, mais moi je...

15 Q. **[470]** ... que les travailleurs étaient
16 incompetents, ce n'était pas la question, Monsieur
17 Savard.

18 R. Non, non.

19 Q. **[471]** Puis on l'a bien déterminé, les gens sont
20 compétents sur la Côte-Nord, c'est pas la question.

21 R. Non c'est...

22 Q. **[472]** La question, c'est déterminer votre cinq à
23 dix pour cent (10 %), là, c'est, est-ce que
24 c'est...

25 R. C'est peut-être moi qui l'a établi pour mon...

1 c'est peut-être bien dans mon barème de production
2 qu'il est comme ça, ça veut pas nécessairement dire
3 que pour ceux-là qui soumissionnent sur la Côte-
4 Nord les barèmes de production c'est peut-être bien
5 différent. Moi je suis pas dans l'organisme
6 d'aucune compagnie, moi je te parle de mon idée à
7 moi personnelle.

8 Q. **[473]** Puis c'est ce qu'on veut savoir, là, Monsieur
9 Savard.

10 R. Mon idée personnelle, c'est parce que moi peut-être
11 bien que j'ai des frais qui sont différents quand
12 je m'en vais sur la Côte-Nord, que ça augmente ma
13 soumission mais c'est... j'ai soumissionné peut-
14 être bien comme ça mais ça veut pas dire que les
15 autres soumissionnaires ont des coûts qui sont
16 peut-être bien de cinq, dix (10), je le sais pas
17 moi. Peut-être bien qu'il y en a que c'est vingt
18 pour cent (20 %) ou trente pour cent (30 %).

19 Q. **[474]** Mais vous, vous coûts supplémentaires sont
20 cinq, dix pour cent (10 %) ?

21 R. Approximatif.

22 Q. **[475]** Approximatif.

23 R. Bien c'est comme je te dis, c'est peut-être bien
24 pour... parce que moi j'ai des frais qui sont
25 différents, des transports c'est différent,

1 transport de machinerie, la pension des... des
2 personnes puis tout ça, peut-être bien que c'est ça
3 qui augmente mes coûts, parce que quand tu t'en
4 vas...

5 Q. **[476]** Donc ce que vous nous dites c'est que le cinq
6 à dix pour cent (10 %) c'est pas relié au problème
7 de la main-d'oeuvre? C'est-tu ça que vous nous
8 dites? C'est-tu votre témoignage, Monsieur Savard?

9 R. Non, j'ai...

10 Q. **[477]** J'essaie de comprendre, là, j'essaie juste de
11 comprendre, Monsieur Savard.

12 R. Bien moi aussi, Monsieur. J'essaie de... j'essaie
13 de te dire moi, personnellement, je pense que la
14 main-d'oeuvre c'est différent puis qu'on n'a pas
15 les mêmes productions. C'est pour ça que moi j'en
16 viens à dire, mais ça veut pas dire que le... moi
17 je l'établis comme ça en voulant dire on n'a pas la
18 même production puis moi ça me coûte peut-être bien
19 plus cher, mais...

20 Q. **[478]** O.K.

21 R. C'est mon...

22 Q. **[479]** Ça va, ça va Monsieur Savard.

23 R. O.K.

24 Q. **[480]** Dites-moi si on revient au chantier Le
25 Colombier, vous avez... vous avez engagé combien de

1 gens de la FTQ à peu près, là?

2 R. Je peux pas te le dire.

3 Q. **[481]** Cinq?

4 R. J'ai commencé le contrat, moi j'étais là deux
5 semaines, là, à Colombier puis après je n'y ai pas
6 retourné puis de l'envergure de l'embauche, il
7 faudrait que je regarderais sur les feuilles de...
8 c'est sûr qu'ils en avaient plus que nous autres,
9 là, à quel nombre, je peux pas te le dire, je pense
10 qu'il y a un chantier qu'on devait avoir entre
11 vingt-cinq (25), trente (30) employés, là, peut-
12 être, et plus, je le sais pas.

13 Q. **[482]** Bon, environ vingt-cinq (25), un minimum de
14 vingt-cinq (25) employés?

15 R. À peu près oui, approximativement.

16 Q. **[483]** O.K. Donc il y avait des délégués de chantier
17 qui étaient nommés?

18 R. Oui.

19 Q. **[484]** Oui? On a entendu à la Commission un
20 témoignage de monsieur Comeau concernant le travail
21 des délégués de chantier comme quoi ils
22 travaillaient pas beaucoup, ils demandaient un
23 pick-up puis ils les mettaient aux commissions
24 comme tel, c'est-tu des problèmes que vous avez
25 vécus, vous, sur vos chantiers avec les délégués de

1 chantier?

2 R. J'étais pas là. La Romaine, j'étais pas présent sur
3 le chantier puis je me suis jamais... je sais qu'à
4 la Côte à Hickey on n'a pas fourni de pick-up à un
5 délégué puis je suis en train de me demander s'il y
6 avait un délégué, il y en avait un mais je me...
7 c'est vague, là, je peux pas répondre à tes
8 questions avec une précision...

9 Q. **[485]** Mais dans...

10 R. Je sais qu'à la Romaine, il y en a eu un, il y
11 avait un représentant. Si on lui a fourni un pick-
12 up, je le sais pas, j'étais pas sur le chantier,
13 c'est une question que vous pourriez poser plus à
14 un contremaître de chez nous, mais je pense que
15 oui, là, mais...

16 Q. **[486]** C'est-tu une pratique courante?

17 R. Je peux pas répondre à ta... je le sais pas.

18 Q. **[487]** Vous le savez pas? Vous, l'avez-vous vu dans
19 votre... ça fait quarante (40) ans que vous faites
20 de la construction, Monsieur Savard...

21 R. Oui.

22 Q. **[488]** ... partout au Québec...

23 R. Oui.

24 Q. **[489]** ... est-ce que vous avez déjà vu ça?

25 R. Ailleurs que là-bas?

1 Q. **[490]** Là-bas ou ailleurs.

2 R. Bien ils devaient avoir les mêmes conventions, je
3 suppose, quand on a fait Péribonka mais à
4 Péribonka, moi j'étais plus en train de fermer le
5 chantier en arrière puis j'ai fait le...
6 l'excavation du canal de dérivation mais c'est vers
7 la fin des chantiers mais nous, on n'a pas eu de
8 délégué syndical là c'est sûr.

9 Q. **[491]** Donc vous vous rappelez pas, vous pouvez
10 répondre si c'était une pratique ou pas?

11 R. Ça serait une autre personne, ça serait peut-être
12 bien quelqu'un de... qui était sur le chantier
13 comme Kevin ou Jean qui pourrait vous répondre, je
14 la sais pas la réponse, je la connais pas.

15 Q. **[492]** Pas d'autres questions, je vous remercie,
16 Monsieur Savard.

17 R. Merci.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Maître Houle?

20 Me DENIS HOULE :

21 Oui, j'aurais quelques questions.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Maître Laurin, est-ce que vous en aurez?

24 Me ROBERT LAURIN :

25 Non.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 O.K.

3 (11:51:46)

4 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DENIS HOULE :

5 Q. **[493]** Monsieur Savard, je me présente alors Denis
6 Houle, je représente l'ACRGTQ, l'Association des
7 constructeurs de routes et grands travaux du Québec
8 et effectivement vous êtes membre chez nous, c'est
9 exact?

10 R. Oui.

11 Q. **[494]** Je voulais juste préciser peut-être un petit
12 peu sur ce premier chantier là, qu'on appelle le
13 Corbusier... le Colombier, plutôt, excusez. C'est
14 situé où par rapport à Sept-Îles ou Baie-Comeau?

15 R. C'est avant Baie-Comeau, c'est à peu près à
16 soixante kilomètres (60 km), je pense, avant Baie-
17 Comeau. Puis dépassé...

18 Q. **[495]** Entre Port-Cartier et Baie-Comeau ou plus...
19 plus à l'ouest?

20 R. Non, entre les deux, entre Forestville/Baie-Comeau.

21 Q. **[496]** O.K. Alors, ce que je voulais savoir c'est,
22 il y a une troisième personne qui est venue vous
23 rencontrer avec Bernard Gauthier et Michel Bezeau,
24 vous n'avez pas été en mesure de préciser son nom.
25 Est-ce que les travailleurs de la FTQ sont arrivés

1 sur le chantier pendant les deux semaines où vous y
2 avez été présent? Est-ce qu'ils ont commencé à...

3 R. Oui. Oui. Oui.

4 Q. **[497]** Oui. Est-ce que le délégué syndical a été
5 présent alors que vous étiez pendant vos deux
6 semaines sur le chantier?

7 R. Je peux pas répondre à votre question, je m'en
8 souviens pas. Je le sais pas du tout. C'est plus...
9 Je pense que non, là, mais... je pense que non. Je
10 pense qu'il était... il y a pas eu de délégué dans
11 le temps que j'étais là.

12 Q. **[498]** Si je vous donne quelques noms, est-ce que...
13 vous me direz si vous les connaissez. Comme le
14 troisième représentant syndical qui accompagnait
15 Bernard Gauthier et Michel Bezeau ou encore comme
16 délégué syndical. Si je vous parle de monsieur
17 Steeve Barriault, ça vous dit-tu quelque chose?

18 R. Je te le dis, ça s'est tellement passé vite, là, je
19 suis même pas capable de voir son visage, je suis
20 pas capable de me rappeler. Je sais que c'est un
21 grand gars.

22 Q. **[499]** Un grand gars plus grand que moi, hein?

23 R. Euh... vous êtes assez grand, vous.

24 Q. **[500]** Oui, mais... je mesure six pieds mais mettons
25 un bonhomme de six pieds trois, six pieds quatre,

1 c'est possible? Pas mal plus grand que vous, en
2 tout cas?

3 R. En tout cas... je suis pas capable de me rappeler
4 de son visage puis je suis pas capable me rappeler
5 de son nom.

6 Q. **[501]** Mais je vous parle en même temps du choix du
7 délégué syndical. C'est pour ça que je vous parle
8 de Steeve Barriault, qui est un délégué assez
9 présent sur la Basse Côte-Nord. On peut parler de
10 Marc Bérubé, qui est le... le costaud de six pieds
11 et trois, six pieds et quatre, ça vous dit rien?

12 R. Non.

13 Q. **[502]** Ou encore Jean-Yves Noël?

14 R. ...

15 Q. **[503]** Pas davantage? O.K.

16 R. Non, j'ai... Ça c'est plus... À un moment donné,
17 quand je m'en va des chantiers, je m'en occupe...
18 tu sais, je veux dire, je fais de l'administration.
19 À un moment donné c'est les gars qui sont sur les
20 chantiers puis là ils prennent la relève puis
21 qu'ils se sont en allés avec ça. Eux autres, ils
22 pourraient plus vous répondre sur ces noms-là, de
23 délégués de chantier, tout ça. Moi, je... je peux
24 pas vous répondre là-dessus.

25 Q. **[504]** Si je vous demande maintenant... je présume

1 qu'avec ce que vous venez de me dire, ça va être la
2 même chose, mais le choix du délégué syndical sur
3 ce chantier-là, est-ce que ça a été un choix imposé
4 par la FTQ ou ça a été un choix... une élection,
5 là, d'un délégué par les travailleurs, le savez-
6 vous?

7 R. ...

8 Q. **[505]** Forcez-vous pas, là.

9 R. Non, non...

10 Q. **[506]** Si vous le savez pas, c'est pas plus
11 compliqué.

12 R. J'essaie... j'essaie de me mettre en situation. Des
13 fois, il faut quand même prendre un moment de
14 réflexion pour répondre à une question. Puis moi,
15 dans le temps que j'étais là, il y en a pas eu
16 de... je pense ça s'est passé après. Puis moi, je
17 m'en rappelle pas. Je me rappelle pas.

18 Q. **[507]** Oui, O.K. Quand on parle d'intimidation, là,
19 et de menaces quand ces trois personnes là viennent
20 vous rencontrer...

21 R. Ils m'ont pas menacé ces trois personnes là.

22 Q. **[508]** Non, c'est vrai, c'est le groupe avant.

23 R. Eux autres, j'ai eu aucune menace d'eux autres.

24 Q. **[509]** Mais les...

25 R. Le groupe avant par exemple.

1 Q. **[510]** Oui, le groupe avant puis la première visite
2 de l'avant-midi, là non plus il n'y a pas du
3 d'intimidation ni de menaces?

4 R. Non, non, ils ont rien que dit : « On va venir te
5 revoir... on va venir te revoir à midi, tu
6 " créras " pas à ça. » C'est la seule affaire
7 que...

8 Q. **[511]** Oui, allez-y, je vous en prie.

9 R. C'est la seule affaire qu'ils m'ont dit (sic).

10 Q. **[512]** Quand on vous parle de menaces verbales ou
11 plutôt quand vous en parlez, on... alors, ce sont
12 des personnes qui n'écoutent pas, qui vous coupent
13 la parole, vous empêchent de... de leur parler,
14 c'est exact, ils vous engueulent?

15 R. Bien, c'est un peu ça, tu sais...

16 Q. **[513]** Puis vous avez donné quelques mots?

17 R. Tu pouvais pas parler. J'ai donné quelques mots, je
18 pourrais t'en donner des mots. Mais là je pense que
19 j'y ai été bien discrètement, là, sur ce que c'est
20 que j'ai... j'ai dit comme paroles.

21 Q. **[514]** Ça sacre plus abondamment, même, que ce que
22 vous avez donné comme exemple, c'est exact?

23 R. C'est de la petite bière que j'ai donnée comme
24 exemple.

25 Q. **[515]** On va arriver à Mista, où vous avez le

1 contrat de préparer le prochain campement, un
2 campement qui devient permanent, au kilomètre 105,
3 c'est ça?

4 R. Oui, ça...

5 Q. **[516]** 105, 106?

6 R. Oui, quelque chose comme ça.

7 Q. **[517]** Et... Juste un petit événement en passant, la
8 soupe chaude, O.K.? Alors, ça vous demandait pas
9 d'engager un employé supplémentaire, c'est exact?
10 C'est votre commissionnaire qui faisait cette
11 course-là le midi?

12 R. Bien, ça engage... on a engagé un employé
13 supplémentaire parce que quand tu l'as pas, tu l'as
14 pas, là, sur le chantier, elle, il faut qu'elle
15 aille les chercher, là. Elle partait le matin, vers
16 dix heures (10 h), aller chercher ça, ramasser ça,
17 nettoyer ça puis...

18 Q. **[518]** Elle allait au campement temporaire, qui est
19 au kilomètre 85, c'est ça?

20 R. Oui.

21 Q. **[519]** Mais vous avez pas un employé... vous aviez
22 combien d'employés sur ce contrat-là, vous?
23 Approximativement, là?

24 R. Une trentaine et plus.

25 Q. **[520]** Et vous aviez des roulottes de chantier qui

1 vous servaient de bureau?

2 R. Oui.

3 Q. **[521]** Alors, il y a une roulotte qui est aménagée
4 comme cafétéria pour les employés, c'est ça?

5 R. Oui.

6 Q. **[522]** Et c'est là que la soupe est apportée?

7 R. Oui.

8 Q. **[523]** Bon. Avec une trentaine d'employés, vous avez
9 pas un employé qui est attitré comme
10 commissionnaire pour aller chercher des courses à
11 Havre-Saint-Pierre?

12 R. Il y en avait deux.

13 Q. **[524]** Il y en avait deux.

14 R. Qui allaient chercher... qui faisaient le transport
15 des employés, aller les porter l'autobus, aller à
16 l'avion puis les ramener puis...

17 Q. **[525]** Puis qui font les courses également
18 nécessaires, au village?

19 R. Oui, parce que si tu as une personne qui est partie
20 aller porter des employés pour l'avion ou aller les
21 chercher, elle pouvait pas aller à la soupe.

22 Q. **[526]** O.K.

23 R. Ça fait que là ça prend une personne qui...

24 Q. **[527]** Et ce sont ces deux personnes-là qui étaient
25 particulièrement affectées à l'histoire de la

1 soupe?

2 R. Une personne qui était...

3 Q. **[528]** Une de ces deux-là?

4 R. Oui.

5 Q. **[529]** O.K. C'est pour ça que je vous demandais
6 tantôt si vous aviez eu à engager une personne de
7 plus. Êtes-vous sûr que vous avez engagé une
8 personne de plus? Ça prenait ces personnes-là pour
9 faire le ménage aussi des roulottes?

10 R. Bien, oui, c'est ça que je te dis, c'est un
11 ensemble, là.

12 Q. **[530]** Un ensemble. O.K. Et on vous a expliqué, à un
13 moment donné, c'est Robert Gingras, la personne qui
14 s'occupe des relations de travail sur le chantier,
15 est-ce que vous êtes d'accord avec moi?

16 R. ...

17 Q. **[531]** Robert Gingras, ça vous dit quelque chose?

18 R. J'ai été... c'est comme je t'ai dit tantôt, j'ai
19 été à la réunion de démarrage, ils ont mentionné
20 des noms des personnes mais j'ai participé à aucune
21 réunion. Ça fait que, son nom, il m'est resté comme
22 vague. Je peux pas dire si c'est lui mais je pense
23 que c'est lui. Mais...

24 Q. **[532]** Vous vous rappelez que...

25 R. ... officiellement, je pense qu'il faudrait le

1 relevé de réunion puis avec les personnes qui
2 étaient présentes, il vous dirait leur nom mais
3 moi, je...

4 Q. **[533]** Vous rappelez-vous que ce monsieur Robert
5 Gingras là était à la rencontre de démarrage?

6 R. Euh...

7 Q. **[534]** Est-ce qu'il vous a fourni un procès-ver...

8 R. Il avait beaucoup de monde.

9 Q. **[535]** Oui. Il y avait tous les représentants
10 syndicaux qui viennent là? Bernard Gauthier était
11 là, Michel Bezeau?

12 R. Non. Non.

13 Q. **[536]** Non, ils étaient pas là?

14 R. Il y avait aucun repré... moi, la réunion que j'ai
15 c'est la réunion quand on... la première réunion de
16 démarrage puis il y avait beaucoup de gens d'Hydro-
17 Québec, il y avait nous autres qui étaient là, il y
18 avait le gars pour les relations avec les syndicats
19 pour nous expliquer comment ça fonctionnait.

20 Q. **[537]** C'est monsieur Robert Gingras ça.

21 R. Oui, je pense que c'est lui.

22 Q. **[538]** Puis il y avait pas de représentants
23 syndicaux?

24 R. Non.

25 Q. **[539]** Alors, c'est pas la rencontre de démarrage

1 dont je parlais hier. C'est pas la rencontre de
2 démarrage habituelle. C'est une rencontre, tout
3 simplement, avec les ingénieurs qui dirigent le
4 chantier?

5 R. Quand j'ai signé le contrat.

6 Q. **[540]** Oui?

7 R. C'est la réunion que j'ai eue quand j'ai signé le
8 contrat qui est administratif.

9 Q. **[541]** O.K.

10 R. C'est pas les réunions qui a eu après, moi j'ai pas
11 resté à Hydro-Québec, les réunions de démarrage,
12 bien de démarrage, nous autres on a commencé notre
13 contrat, puis, là, ils ont engagé du personnel,
14 mais la première réunion avec les syndicats puis
15 tout ça j'étais pas là, j'étais pas présent.

16 Q. **[542]** Le message des personnes d'Hydro-Québec que
17 ce soit un ingénieur, il y a un ingénieur qui est
18 responsable de l'exécution et qui surveille votre
19 contrat, c'est exact?

20 R. Oui.

21 Q. **[543]** Alors, cette personne-là autant que monsieur
22 Robert Gingras vous ont dit que ce qu'ils
23 recherchaient c'était l'harmonie sur le chantier?

24 R. Oui, la paix, puis ils veulent avoir, ils veulent
25 qu'on partage l'ouvrage puis que ça s'est fait,

1 mais il y a eu aucun problème avec le personnel là-
2 bas à La Romaine, zéro. Zéro problème.

3 Q. **[544]** Et la soupe entre autres, j'en reviens à la
4 soupe tout simplement pour qu'on en rit un petit
5 peu, c'est parce qu'on approche du lunch?

6 R. Bien c'est parce que moi...

7 Q. **[545]** C'était pour le bien-être des... c'était pour
8 le bien-être des travailleurs, c'est exact?

9 R. Non, j'ai... comme je te dis c'est... c'est parce
10 que c'est une coutume qu'on n'a jamais eu sur aucun
11 autre contrat.

12 Q. **[546]** O.K.

13 R. Quand que Kevin m'a appelé, qu'il m'a dit ça, il
14 m'appelle, il est parti à rire, il dit : « C'est-tu
15 la meilleure? » Il me dit ça : « Bien il faut qu'on
16 charroie de la soupe. » J'ai parti à rire :
17 « Voyons donc, j'ai dit, tu es pas sérieux de ce
18 que c'est que tu me dis là. » Il dit : « Oui, il
19 dit, c'est une coutume qu'il y a là. » Puis si
20 c'est pour le... le bien des travailleurs, j'ai
21 rien contre ça, je veux dire, c'est pas... c'est
22 pas quelque chose qui est dramatique, c'est pas
23 quelque chose qui est... j'ai trouvé ça.

24 Q. **[547]** Ça vous a surpris parce que vous en aviez pas
25 entendu parler?

1 R. « Pantoute », mais aujourd'hui je le sais. Que
2 j'aïlle à Hydro-Québec, je le sais que ça marche
3 comme ça, là, puis j'ai... c'est bien correct.

4 Q. **[548]** Et la soupe est fournie par Hydro-Québec
5 évidemment?

6 R. Oui, oui.

7 Q. **[549]** Vous n'avez pas à payer?

8 R. Nous autres on paie les croustilles, puis on paie
9 tous les à-côtés. Eux autres ils fournissent la
10 soupe, puis nous autres on paie toutes les
11 gogosses, les plats, les ci, les ça, les biscuits.

12 Q. **[550]** Quand vos travailleurs sont là, ils logeaient
13 je pense probablement au campement temporaire, au
14 kilomètre 85, c'est ça?

15 R. On a resté au campement 85 jusque... jusqu'au début
16 décembre, puis après ça on a déménagé dans les
17 campements.

18 Q. **[551]** Les campements étaient déménagés
19 tranquillement?

20 R. Oui.

21 Q. **[552]** Et c'est Hydro-Québec qui fournit le gîte et
22 le couvert?

23 R. Tout, au complet. Parce qu'à partir...

24 Q. **[553]** Comme la soupe?

25 R. Oui.

1 Q. **[554]** Si on arrive au cinq à dix pour cent (5-
2 10 %), vous avez, j'ai apprécié, à un moment donné,
3 dans les réponses que vous donniez à maître Hamel,
4 vous avez dit : « Bien ça fait partie des frais. »
5 De certains frais que vous devez absorber. Si on
6 examine un petit peu les circonstances des contrats
7 qui se donnent sur la Côte-Nord, dont celui de La
8 Romaine, alors, entre autres frais, il y a les
9 frais de déplacement des travailleurs?

10 R. Hum, hum.

11 Q. **[555]** C'est dispendieux, la convention est
12 dispendieuse à cet effet-là. Il y a des processus
13 qu'Hydro-Québec a mis en place au niveau
14 déplacement par avion, c'est exact?

15 R. Oui.

16 Q. **[556]** Ça fonctionne par certains nombres de crédits
17 qui vous sont donnés?

18 R. Oui.

19 Q. **[557]** Dépendant du nombre d'employés?

20 R. Oui.

21 Q. **[558]** Et ça vous n'avez pas à supporter ça dans vos
22 frais?

23 R. Non. Nous ce qu'on paie c'est la personne, le temps
24 du gars qui part du chantier qui s'en va à
25 l'aéroport, il s'en va à l'aéroport, il prend

1 l'avion, nous autres on va à Québec le ramasser.

2 Les premières fois on paie la montée puis la
3 descente, bien tel que le décret...

4 Q. **[559]** Oui, ce qu'on appelle le « in » et le
5 « out », là?

6 R. Oui, c'est ça. La rentrée puis la sortie. Après ça
7 bien les gars on les descend à l'aéroport, après ça
8 on les porte de l'aéroport de Québec, parce qu'on a
9 pas accès à Saguenay, entre parenthèses, je sais
10 pas pourquoi encore, j'ai jamais compris, puis on
11 part de Québec, on descend les gars, on va les
12 porter où ce qui sont.

13 Q. **[560]** Et ça c'est ce qu'on appelle les congés
14 périodiques après une période de vingt-huit (28)
15 jours de travail?

16 R. Oui.

17 Q. **[561]** Et à ce moment-là, la convention prévoit,
18 vous êtes d'accord avec moi, qu'il y a un quatre
19 heures minimum ou maximum à payer, le temps et non
20 pas comme le « in » ou « out » où vous payez tout
21 le temps, c'est ça?

22 R. C'est ça. Mais je te dis c'est ça, en tout cas, on
23 a une convention...

24 Q. **[562]** C'est votre comptable?

25 R. ... on respecte la convention telle qu'elle est

1 établie.

2 Q. **[563]** C'est plus votre comptable qui pourrait
3 nous...

4 R. Bien le comptable ou bien celui-là qui s'occupe des
5 paies.

6 Q. **[564]** Parmi les coûts peut-être additionnels que
7 peut représenter un chantier éloigné comme ça, est-
8 ce qu'il y a pas également les conditions de
9 travail sur le chantier, c'est-à-dire qu'Hydro-
10 Québec demande, par exemple, une semaine de travail
11 de soixante (60) heures?

12 R. Oui.

13 Q. **[565]** C'est différent de votre route 138?

14 R. Nous autres, on a fait soixante-dix (70) heures,
15 Monsieur.

16 Q. **[566]** c'est ça vous faisiez?

17 R. Nous autres, on a fait soixante-dix (70) heures
18 toutes les semaines.

19 Q. **[567]** Donc, vous faisiez par deux équipes, c'est
20 exact, deux équipes de dix heures par jour?

21 R. Non.

22 Q. **[568]** Une seule équipe?

23 R. Une seule équipe, dix heures par jour.

24 Q. **[569]** Pendant sept jours?

25 R. Mes employés ont travaillé sept jours de temps, ils

1 ont été rémunérés pour faire ces travaux, parce que
2 nous autres quand on a eu le contrat, il y avait
3 déjà un retard pour l'exécution, puis à la demande
4 d'Hydro-Québec on a travaillé sept jours pendant X
5 nombre de temps. À un moment donné, il faut que nos
6 employés arrêtent aussi, là. À un moment donné, on
7 a... on a établi des normes pour que les employés
8 arrêtent, mais eux autres ils voulaient travailler
9 sept jours par semaine parce que c'était très
10 payant, là. Puis...

11 Q. **[570]** Mais ça vous le saviez au point de départ
12 quand vous avez soumissionné?

13 R. Non, Hydro-Québec ils m'ont rémunéré mon temps
14 double, parce que c'est à leur demande qu'on a
15 fait.

16 Q. **[571]** Sept jours?

17 R. Sept jours, parce qu'on voulait rentrer dans le
18 temps, parce que les roulottes ils commençaient à
19 rentrer, tout le stock rentrait pis on était...
20 Quand on a commencé le contrat parce qu'il y a eu
21 beaucoup d'imprévus, pas d'imprévus, entre
22 parenthèses, il fallait amener l'eau puis les
23 égouts, puis tout ça, puis il y a eu des...

24 Q. **[572]** Des délais?

25 R. Des délais qui étaient, parce qu'on a commencé plus

1 tard, ça fait qu'à la demande d'Hydro-Québec, on a
2 travaillé le dimanche. Il nous rémunérait temps
3 double, il nous remboursait le temps double.

4 Q. **[573]** C'est que quand je vous parlais d'un contrat-
5 type c'est dans votre... c'est dans l'appel
6 d'offres et dans votre contrat, il y a un minimum
7 de soixante (60) heures à fournir?

8 R. Oui.

9 Q. **[574]** C'est ça. Hydro-Québec vous garantit le
10 paiement...

11 R. Oui.

12 Q. **[575]** ... de soixante (60) heures, dont le temps
13 supplémentaire à temps double, c'est ça?

14 R. Oui.

15 Q. **[576]** Et à sa demande, la septième journée s'est
16 ajoutée et à ce moment-là vous aviez pas de
17 problème à être payé par Hydro-Québec?

18 R. Non, pas du tout. Ils m'ont rémunéré, j'ai eu aucun
19 problème, je suis très bien payé, puis c'est à leur
20 demande, puis on a fourni les preuves
21 justificatives à ça, puis très bien payé, puis à
22 leur demande.

23 Q. **[577]** J'en viens maintenant à votre dernière partie
24 de votre témoignage où vous avez plutôt fait un
25 souhait qu'il y ait une paix syndicale, on pourrait

1 dire de façon continue maintenant sur la Basse-
2 Côte-Nord, alors que l'atmosphère change, que les
3 moeurs se modifient et que...

4 R. Moi je pense qu'on va en venir là, moi je pense que
5 le résultat, bien, entre parenthèses.

6 Q. **[578]** Vous espérez comme nous?

7 R. Bien on espère tout ça, je pense qu'avec les
8 résultats de...

9 Q. **[579]** De la Commission?

10 R. De la Commission Charbonneau, je pense que... à un
11 moment donné tout le monde il va, je pense que tout
12 le monde va comprendre ça que l'affaire de gros
13 bras, puis c'est fini cette affaire-là, il faut que
14 ce soit fini aussi, là. Parce qu'on viendrait tous
15 ici témoigner pour rien, je pense. Le but de ça
16 c'est d'essayer pour tous ceux qui vont rester puis
17 qui vont travailler sur la construction, nous
18 autres on est sur le bord de prendre notre
19 retraite, c'est encore pas trop pire, mais c'est
20 ceux-là qui vont faire la relève qui restent avec
21 des séquelles de tout ça, puis ça va rien donner.
22 Je pense qu'il va y avoir... il va y avoir une
23 amélioration, je pense que tout le monde est pour
24 ça, là.

25 Q. **[580]** Vous voudriez en fait, qu'on se parle

1 davantage entre personnes éduquées, en gentleman.
2 R. Bien, t'sais, que tu rentres dans un bureau sans
3 dire « mon tabarnak, mon osti, puis si t'en prends
4 à cet osti-là qui fait partie de l'autre syndicat
5 ou bien tu prends ci, bien tu prends ça », bien,
6 arriver dans un bureau puis parlez comme le monde,
7 puis dire « regarde, moi, je fais partie de la FTQ.
8 Moi, je fais partie de la CSN. Moi, je fais partie
9 de la CSD », on a du personnel équivalent que ce
10 soit pour la FTQ, CSN, CSD ou « whatever » puis
11 qu'on arrive là puis que ça se jase comme du monde,
12 qu'on engage un gars de la CSN, bien, que le gars
13 de la FTQ vienne pas nous dire des bêtises ou bien
14 que le gars de la CSN vienne pas nous dire des
15 bêtises ou que le gars de la CSD vienne pas nous
16 dire des bêtises. On est là, il y en a des
17 syndicats, tant qu'à ça, qu'ils en fassent rien
18 qu'un puis qu'ils arrêtent de foutre la paix là-
19 dedans puis que si on a trois syndicats, bien,
20 qu'ils se respectent les trois syndicats. Puis
21 l'alliance syndicale de ceux-là qui l'applique,
22 le... l'ouvrier, qu'il soit FTQ, CSN, CSD, Inter,
23 n'importe quel syndicat, c'est du pareil au même.
24 Il a le droit de prendre son allégeance syndicale
25 comme qu'il veut puis il a le droit de travailler

1 sur les chantiers comme qu'il veut, sans avoir
2 de... d'« osti » de pression de... de dire « bien,
3 prends mon employé, puis c'est mieux que l'autre,
4 puis c'est... »

5 Q. **[581]** Effectivement, vous avez plusieurs chantiers
6 qui sont en dehors de la Côte-Nord, vous l'avez
7 expliqué abondamment. Et on s'entend pour dire que
8 peu importe l'affiliation des travailleurs à une
9 centrale syndicale ou à une autre, sur le chantier,
10 ils s'entendent, hein. L'opérateur de...

11 R. Oui.

12 Q. **[582]** ... pelle mécanique avec un autre qui opère
13 un camion, ça va toujours fonctionner.

14 R. Pourquoi... pourquoi qu'ils s'entendraient pas? Il
15 y a aucune raison.

16 Q. **[583]** Je suis d'accord avec vous.

17 R. C'est comme je te dis, il paye son alliance
18 syndicale. Lui, probablement que si la FTQ, je sais
19 pas, entre parenthèses, ça coûte vingt piastres
20 (20 \$) puis l'autre ça coûte dix-huit piastres
21 (18 \$), lui, il aime mieux payer dix-huit piastres
22 (18 \$) à la CSD ou bien il se sent plus à l'aise
23 là, ça n'en fait pas un meilleur ou un moins bon
24 travailleur.

25 Q. **[584]** Ça vous fait plaisir, hein, de venir

1 témoigner finalement.

2 R. Pourquoi?

3 Q. **[585]** Bien, vous vous livrez.

4 R. Bien, je me livre... je dis la vérité.

5 Q. **[586]** Bien oui.

6 R. Je dis juste ce que c'est que personne...

7 Q. **[587]** Oui. Je veux juste vous poser une dernière
8 question sur les listes de la CCQ qui... c'est en
9 marche de... Non, ça va être... vous allez voir, ça
10 va être très court. En marche depuis septembre deux
11 mille treize (2013), premier (1er) septembre, je
12 pense. Avez-vous questionné vos employés, autant
13 vos 12/12 que vos employés qui sont peut-être pas
14 permanents qui travaillent peut-être à temps
15 partiel, est-ce qu'ils sont intéressés à fournir
16 leur pedigree à la CCQ? Leur avez-vous posé cette
17 question-là?

18 R. Non.

19 Q. **[588]** Non. O.K.

20 R. J'ai jamais posé cette question-là.

21 Q. **[589]** Merci, Monsieur Savard. Bon retour quant à
22 moi. Merci.

23 R. (Inaudible) à l'heure.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Merci. Est-ce que d'autres personnes veulent

1 interroger monsieur Savard? Non.

2 Q. **[590]** Merci beaucoup, Monsieur Savard. Vos paroles
3 sont remplies de sagesse et je constate que vous
4 avez aussi fait preuve de courage en venant
5 témoigner ici. Et j'espère fortement que vous ne
6 serez pénalisé d'aucune façon.

7 R. Merci.

8 Q. **[591]** Merci beaucoup, Monsieur.

9

10 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

11

12 DISCUSSION DE PART ET D'AUTRE

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Je pense que notre prochain témoin est prêt, Maître
15 Crépeau.

16 Me PAUL CRÉPEAU :

17 Oui. Monsieur Gagné qui est ici dans la salle
18 d'audience. Et peut-être pendant que monsieur Gagné
19 vient s'installer, Madame la Présidente, vous avez
20 deux choses peut-être à régler. On a eu des retours
21 d'engagements, je voudrais en profiter pour les
22 déposer.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Oui, parfait.

25

1 Me PAUL CRÉPEAU :

2 Je les ai remis à madame la Greffière...

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Oui.

5 Me PAUL CRÉPEAU :

6 ... tout à l'heure.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Très bien.

9 Me PAUL CRÉPEAU :

10 Alors, on a, dans le cas de monsieur Joe

11 Borsellino, le témoin numéro 36, l'engagement

12 numéro 14 qui nous a été envoyé. Alors, j'aimerais

13 le déposer. Et, Madame la Greffière, je pense qu'on

14 est rendu à 36-1014... 36P-1410.

15 LA GREFFIÈRE :

16 C'est exact.

17 Me PAUL CRÉPEAU :

18 O.K.

19 LA GREFFIÈRE :

20 Alors, l'engagement 36E-14.

21

22 36P-1410 : Réponse à l'engagement de Joe

23 Borsellino 36E-14

24

25

1 Me PAUL CRÉPEAU :

2 Et dans le cas du témoin Louis-Pierre Lafortune qui
3 était le témoin 109, maître Jonathan Boivin, son
4 procureur m'a fait parvenir une série de documents
5 en réponse aux engagements que j'aimerais déposer
6 sous 109P-1114... 1411, en liasse, et qui répond...
7 il y a une lettre qui explique la position, la
8 difficulté ou l'impossibilité d'obtenir certains
9 documents, mais qui répond à l'ensemble des
10 engagements qui lui avaient été... qui avaient été
11 faits à son client.

12 LA GREFFIÈRE :

13 Alors, on peut préciser qu'il s'agit de
14 l'engagement 109E-54, 109E-57, 109E...

15 Me PAUL CRÉPEAU :

16 60.

17 LA GREFFIÈRE :

18 ... 60 et 61.

19 Me PAUL CRÉPEAU :

20 61. Les autres étaient des pièces qu'il ne pouvait
21 retrouver. Merci.

22

23 109P-1411 : En liasse, réponse aux engagements de
24 Louis-Pierre Lafortune 109E-54 à 109E-
25 61, incluant les engagements 54, 57,

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce dix-huitième
2 (18e) jour du mois de février,

3

4 A COMPARU :

5

6 DANIEL GAGNÉ, Président Conseil provincial et
7 international des métiers de la construction

8

9 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

10

11 INTERROGÉ PAR Me PAUL CRÉPEAU :

12 Q. **[592]** Vous pouvez vous asseoir, Monsieur Gagné.

13 Bonjour.

14 R. Bonjour.

15 Q. **[593]** Monsieur Gagné, je comprends, vous étiez dans
16 la salle. Vous avez assisté à une partie du
17 témoignage de monsieur Savard.

18 R. Oui.

19 Q. **[594]** C'est rafraîchissant...

20 R. Oui.

21 Q. **[595]** ... d'entendre des témoignages comme ça. O.K.
22 Alors, Monsieur Gagné, vous vous êtes décrit comme
23 étant le président... l'actuel président du Conseil
24 provincial du Québec des métiers de la
25 construction. Est-ce qu'on peut appeler ça l'Inter?

1 On va se comprendre comme ça.

2 R. L'Inter, tout le monde appelle ça l'Inter.

3 Q. **[596]** L'Inter, alors président du Conseil de
4 l'Inter. Quel est... quel est votre métier à la
5 base?

6 R. Monteur d'acier de structure.

7 Q. **[597]** O.K. Et de... en fait, c'est quel local ça à
8 l'Inter?

9 R. Le Local 711.

10 Q. **[598]** 711. Alors, vous êtes... vous êtes monteur
11 d'acier depuis?

12 R. Mil neuf cent quatre-vingt-cinq (1985).

13 Q. **[599]** Quatre-vingt-cinq (85). Vous avez travaillé
14 dans ce métier-là jusqu'en?

15 R. Deux mille... deux mille cinq (2005).

16 Q. **[600]** Deux mille cinq (2005). Alors, vous avez été
17 un monteur d'acier jusqu'en deux mille cinq
18 (2005)...

19 R. Oui.

20 Q. **[601]** ... mais est-ce qu'en parallèle, avant deux
21 mille cinq (2005), vous avez fait des activités
22 syndicales?

23 R. Oui, j'ai été président de ma section locale durant
24 sept ans.

25 Q. **[602]** Sept (7) ans. Et tout ce temps-là que vous

1 êtes président de la section Locale, est-ce que
2 vous continuez... c'est un poste bénévole celui-là?

3 R. Bien, c'est un... c'est un poste à l'interne du
4 Local 711...

5 Q. **[603]** O.K.

6 R. ... comme partout ailleurs, là.

7 Q. **[604]** Et est-ce que vous continuez à travailler
8 tout de même...

9 R. Oui, oui, oui. Oui, oui.

10 Q. **[605]** ... comme monteur d'acier?

11 R. Oui, oui.

12 Q. **[606]** O.K. Et ça, jusqu'en deux mille cinq (2005).

13 R. Oui.

14 Q. **[607]** En deux mille cinq (2005), qu'est-ce qui
15 s'est produit?

16 R. En deux mille cinq (2005), le Conseil provincial
17 cherchait un adjoint au p.-d.g. J'ai soumis ma
18 candidature et j'ai été retenu.

19 Q. **[608]** Retenu, et là est-ce que vous avez été... ce
20 n'est pas une élection, si je comprends bien, vous
21 avez été embauché?

22 R. J'ai été choisi, le président de l'époque, il y
23 avait plusieurs candidats, on passe des interviews
24 avec lui et puis à un moment donné, bien, il
25 t'appelle en disant « je veux te revoir une

1 deuxième fois ». Ça fait que, là, la deuxième fois,
2 il dit « Regarde...

3 Q. [609] O.K.

4 R. ... je t'embauche. »

5 Q. [610] Mais c'est ça, c'est pas un poste électif,
6 c'est un poste...

7 R. Non, non, non.

8 Q. [611] ... où vous avez été nommé.

9 R. Oui, oui.

10 Q. [612] Et à partir de ce moment-là vous avez cessé
11 d'agir comme monteur d'acier parce que vous
12 travaillez à temps plein pour l'Inter.

13 R. Oui.

14 Q. [613] O.K. Les... Et peut-être juste pour qu'on se
15 comprenne bien, c'est en deux mille cinq (2005),
16 le, ce local-là, votre local des monteurs, excusez-
17 moi, au Conseil provincial, la direction était
18 assumée par une seule personne qui était le PDG.

19 R. Oui.

20 Q. [614] Est-ce qu'un moment donné la direction a été
21 divisée entre le président du conseil et un
22 directeur général du conseil?

23 R. En deux mille six (2006) le PDG, ils ont engagé un
24 DG qui était monsieur Donald Fortin...

25 Q. [615] Hum, hum.

1 R. ... parce que le travail devenait trop gros ça fait
2 que moi, automatiquement, j'étais l'adjoint
3 maintenant au DG.

4 Q. **[616]** Et à partir de ce moment-là, il y a une
5 double structure : il y a le président du local, du
6 conseil, et le directeur général.

7 R. Oui.

8 Q. **[617]** Vous êtes l'adjoint du directeur général.

9 R. Oui.

10 Q. **[618]** Monsieur Donald Fortin.

11 R. Oui.

12 Q. **[619]** On va juste compléter cette partie-là. Votre,
13 et vous avez été l'adjoint de monsieur Donald
14 Fortin jusqu'à quand?

15 R. Jusqu'en deux mille... Bien jusqu'au dernières
16 élections qu'on a eues en mars, excusez, en
17 novembre deux mille treize (2013)...

18 Q. **[620]** Treize (13).

19 R. ... où est-ce qu'il a donné sa démission.

20 Q. **[621]** Bon. Alors novembre deux mille treize (2013)
21 il y a eu des élections à l'Inter. En fait, ça,
22 c'est dans le cadre, il y a un congrès au quatre
23 ans.

24 R. À tous les quatre ans, à tous les quatre ans il y a
25 un congrès.

1 Q. [622] Le congrès du conseil provincial.

2 R. Du Conseil provincial.

3 Q. [623] Et si on se replace à ce moment-là, en deux
4 mille treize (2013), qui était le président, qui
5 occupait le poste à ce moment-là?

6 R. En deux mille treize (2013) c'était monsieur Gérard
7 Cyr qui était président par intérim du fait que
8 l'ex-président, qui est monsieur Pierre Labelle,
9 avait pris sa retraite en deux mille onze (2011).

10 Q. [624] Alors monsieur Cyr a fini le mandat de
11 monsieur Labelle?

12 R. Oui.

13 Q. [625] Et ça, c'est au niveau de la présidence et au
14 niveau du directeur général?

15 R. Donald Fortin.

16 Q. [626] Qui, lui, était là depuis deux mille six
17 (2006).

18 R. Deux mille six (2006), oui.

19 Q. [627] Ça a été le premier directeur général.

20 R. Oui.

21 Q. [628] Et à ce moment-là, en deux mille treize
22 (2013), vous étiez toujours l'adjoint.

23 R. Adjoint au DG, oui.

24 Q. [629] O.K. Dans votre hiérarchie de travail, votre
25 patron c'est monsieur Fortin?

1 R. Mon patron direct, oui.

2 Q. **[630]** Et est-ce que monsieur Cyr a, vous relevez
3 aussi de monsieur Cyr directement?

4 R. Non, c'est plus mon patron immédiat c'est Donald
5 Fortin. Monsieur Cyr, on relève de lui si on a de
6 quoi de politique parce que le président, comme
7 tel, c'est plus la politique.

8 Q. **[631]** Hum, hum.

9 R. Tandis que le DG c'est la direction.

10 Q. **[632]** C'est l'exécution.

11 R. Oui, c'est ça, qu'est-ce qui se passe un peu.

12 Q. **[633]** O.K. Et on va peut-être terminer juste
13 l'avant-midi avec ça, avant d'aller à la pause du
14 dîner, alors deux mille treize (2013), il y a eu
15 des élections.

16 R. Oui.

17 Q. **[634]** Vous avez décidé, vous vous êtes présenté à
18 cette élection-là?

19 R. Oui.

20 Q. **[635]** On reviendra plus tard dans votre témoignage
21 sur les circonstances qui vous ont amené à le faire
22 mais expliquez-nous à quel moment vous avez annoncé
23 vos intentions?

24 R. O.K. À tous les mois on a une assemblée qui
25 regroupe tous les gérants de tous les locaux, on

1 représente vingt-huit (28) locaux, ainsi que leurs
2 représentants syndicaux (sic) puis, là, on discute
3 de tout ce qui s'est passé : problématiques ou tout
4 ce qui va bien, ce qui va mal, peu importe, et
5 puis...

6 Q. **[636]** Il y a combien de personnes à cette réunion-
7 là?

8 R. Quand tout le monde est là, ça joue à cent vingt-
9 cinq (125) personnes mais la réunion que je vous
10 parle, on était à peu près cent quinze (115). O.K.

11 Q. **[637]** O.K.

12 R. Et puis il y a l'ordre du jour, on arrive au
13 « Divers », au « Divers » je me suis approché du
14 micro, j'ai dit « Daniel Gagné, adjoint au DG. Il y
15 a des rumeurs qui circulent en disant que je vais
16 peut-être me présenter comme président. Je vous
17 annonce officiellement que la rumeur est vraie, je
18 me présente comme président au prochain congrès. »
19 et de là, tout le monde s'est levé dans la salle
20 puis j'ai été applaudi. J'ai été applaudi, tout le
21 monde s'est levé.

22 Q. **[638]** Vous teniez à l'annoncer publiquement...

23 R. Oui.

24 Q. **[639]** ... parce que déjà à l'époque il y avait des
25 rumeurs qui couraient.

1 R. Oui, puis la transparence, j'aime quand que les
2 choses sont claires, nettes et précises.

3 Q. **[640]** O.K. Et vous dites que vous avez eu droit à
4 la main, à l'applaudissement...

5 R. Oui.

6 Q. **[641]** ... dans la salle.

7 R. Oui.

8 Q. **[642]** Est-ce qu'il y a d'autres personnes qui ont
9 annoncé leur intention lors de la même réunion?

10 R. Oui. Après que tout le monde se soit calmé, mon DG,
11 qui est mon patron immédiat, il a dit « J'en
12 profite par la même occasion pour vous dire que je
13 me représente. »

14 Q. **[643]** Qu'est-ce qui s'est passé comme réaction?

15 R. On s'est aperçu qu'il n'y avait pas de mouches dans
16 la salle parce qu'on entendait rien. Absolument
17 rien.

18 Q. **[644]** Silence total.

19 R. Oui, silence total.

20 Q. **[645]** Donc il y a eu, il y avait chez les, puis
21 c'est la, peut-être la rencontre des délégués, est-
22 ce qu'on peut les appeler comme ça les...

23 R. Bien c'est la rencontre des gérants et des...

24 Q. **[646]** O.K.

25 R. ... représentants syndicaux de tous les locaux.

1 Q. **[647]** Alors cette rencontre-là, il y a cent vingt-
2 cinq (125) personnes qui occupent des postes
3 importants dans la structure du Conseil.

4 R. Bien oui, oui.

5 Q. **[648]** Et je comprends que c'est eux autres qui vont
6 voter pour le prochain président...

7 R. Oui.

8 Q. **[649]** ... selon une formule un peu complexe où
9 c'est un vote par proportion mais il y a des
10 gérants qui ont droit à deux votes, deux qui ont le
11 droit à un certain nombre de votes, selon le nombre
12 de membres de leurs locaux.

13 R. C'est ça. Tout dépendant le nombre de membres
14 qu'ils ont, alors, là, ils ont droit à des délégués
15 qui vont voter par des lettres de créance. Celui
16 qui a quatre mille (4000) membres va peut-être
17 avoir douze (12) votes, celui qui a cinq cents
18 (500) membres va peut-être avoir un vote.

19 Q. **[650]** O.K. Alors il y a une proportion qui s'est
20 faite pour respecter le nombre de membres à
21 l'intérieur du Conseil provincial?

22 R. Oui, oui.

23 Q. **[651]** Alors cette journée-là, puis on y reviendra,
24 mais vous avez annoncé vos intentions assez
25 clairement, vous avez été applaudi et monsieur

1 Fortin, qui était votre patron à ce moment-là, lui,
2 c'est passé un peu plus sous le radar.

3 R. Oui, c'est passé en douceur.

4 Q. **[652]** O.K. Quelle a été la réaction, puis là, vous
5 ne vouliez pas prendre la place de votre patron,
6 qui était monsieur Fortin, vous vouliez prendre la
7 place de monsieur Cyr, qui était le président.

8 R. Je ne voulais pas prendre la place de monsieur
9 Cyr...

10 Q. **[653]** Vous vouliez...

11 R. On était en démocratie, moi je me suis présenté
12 pour être président.

13 Q. **[654]** Au poste qu'occupait monsieur Cyr?

14 R. C'est ça, c'est ça.

15 Q. **[655]** Quel a été la réaction de monsieur Cyr à ce
16 moment-là?

17 R. Il a pas dit aucun mot rien, il a... il est venu
18 comme un petit peu plus raide, là, mais il a dit:
19 « Bon bien là, si tout est fini, on va annuler...
20 un proposeur puis un secondeur pour annuler
21 l'assemblée » on était rendu au divers, ça fait
22 qu'il y avait plus rien.

23 Q. **[656]** O.K.

24 R. Ça s'est arrêté là.

25 Q. **[657]** À ce moment-là, monsieur Cyr était le

1 président par intérim du... du conseil?

2 R. Oui.

3 Q. **[658]** Et est-ce qu'il était toujours aussi gérant
4 d'affaire du... son local, lui c'était le 144?

5 R. Oui.

6 Q. **[659]** Est-ce qu'il était toujours gérant d'affaire
7 du 144...

8 R. Oui, oui.

9 Q. **[660]** ... en deux mille treize (2013) ou s'il avait
10 terminé son mandat au sein du 144?

11 R. Non, non, il était toujours gérant de son local.

12 Q. **[661]** Bon. Alors, ça s'est terminé comme ça et il y
13 a eu... il y a eu une élection quelque temps plus
14 tard?

15 R. Le huit (8) novembre.

16 Q. **[662]** huit (8) novembre? Et est-ce qu'il y a eu une
17 élection?

18 R. Non, encore là, j'ai été élu par acclamation.

19 Q. **[663]** Alors est-ce que monsieur Cyr, à ce moment-
20 là, est-ce que son nom circulait? Est-ce qu'il
21 était encore sur les bulletins de vote avant le
22 vote du mois de novembre?

23 R. Non, le nom de monsieur Cyr ne circulait plus, là,
24 mais officiellement, il n'avait pas annoncé non
25 plus qu'il se retirait ou qu'il démissionnait ou

1 qu'il se représentait. Quinze (15) minutes avant
2 l'élection, il a pris le micro en disant: « Je vous
3 annonce que je me représente pas. »

4 Q. **[664]** Donc vous avez été élu par acclamation comme
5 président?

6 R. Oui.

7 Q. **[665]** Et ça c'était sur le poste de président et
8 puis là, le poste de monsieur Fortin, là, qui
9 occupait le poste de D.G., qui... est-ce qu'il y a
10 eu un nouveau candidat?

11 R. Oui, monsieur Fortin, un mois auparavant, il
12 avait... il avait envoyé une lettre à tous les
13 locaux en disant qu'il ne se représentait plus...

14 Q. **[666]** O.K.

15 R. ... qu'il démissionnait, que sa carrière au point
16 de vue syndical, il a fait un bon bout de chemin et
17 puis entre temps bien monsieur Paul Faulkner s'est
18 annoncé pour devenir D.G., ce qui m'a... ce qui m'a
19 fait une grande joie d'ailleurs, travailler avec un
20 homme comme lui...

21 Q. **[667]** O.K.

22 R. ... et puis de là, bien c'est quand est venu le
23 temps encore des votes au fameux congrès, Paul a
24 été acclamé par... a été élu par acclamation aussi.

25 Q. **[668]** Par acclamation. Et c'est quelqu'un avec qui

1 vous souhaitiez travailler...

2 R. Oui, oui, oui.

3 Q. **[669]** ... d'ailleurs à ce moment-là?

4 R. Oui, oui.

5 Q. **[670]** C'était votre homme, lui avez-vous suggéré
6 même de se...

7 R. On avait... on avait parlé ensemble un petit peu
8 avant, Paul c'est un gars qui réfléchit, qui prend
9 le temps, il analyse tout et puis à un moment
10 donné, Daniel il dit: « Oui, il dit, je me
11 présente ». « Parfait »

12 Q. **[671]** Alors on a un renouveau complet en novembre
13 deux mille treize (2013) au conseil provincial?

14 R. Oui.

15 Q. **[672]** Et est-ce qu'il y avait un thème à votre
16 campagne électorale, je le mets entre guillemets,
17 là...

18 R. Oui.

19 Q. **[673]** ... parce que vous avez été élu par
20 acclamation mais quel est le message que vous
21 laissez courir à ce moment-là?

22 R. Nous autres, on voulait parler de transparence, on
23 a dit: « On veut rentrer dans la transparence, on
24 veut travailler avec... on veut former une équipe,
25 on veut non pas que les affiliés nous écoutent mais

1 bien écouter les affiliés, créer un lien de
2 confiance entre nous puis fini les cachettes, fini
3 les si, là, les ça, là, on veut, on veut être
4 ouvert. » Puis c'était... on a commencé notre, si
5 je peux me permettre, notre campagne là-dessus...

6 R. Oui.

7 Q. **[674]** ... puis les gens ont embarqué là-dedans en
8 disant « Oui ». C'est des personnes honnêtes puis
9 on croit à ce qu'ils disent. Nous autres, en
10 échange, bien on... ces gens-là on peut les aider
11 puis on sait qu'on va les aider.

12 Q. **[675]** Et peut-être puis on terminera avec ça mais
13 êtes-vous d'accord avec l'affirmation qu'en
14 novembre deux mille treize (2013), le conseil
15 provincial était un petit peu à un point tournant
16 de sa façon d'opérer et du... de la façon de
17 pratiquer le syndicalisme au conseil?

18 R. Non, je suis pas d'accord avec vous parce que le
19 conseil, quand on parle du conseil provincial, on
20 parle des vingt-huit (28) sections locales qui
21 marchent dans le droit chemin, on avait peut-être
22 un problème avec nos deux dirigeants.

23 Q. **[676]** O.K. Alors on aura l'occasion d'y revenir.
24 Madame la Présidente, il est midi vingt-cinq
25 (12h25), avant d'aborder peut-être un thème qui va

1 être plus long, là...

2 (12:23:08)

3 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

4 Q. **[677]** Peut-être juste une question, concernant,
5 justement votre volonté de transparence, là, on a
6 vu que parfois c'est assez difficile d'avoir les
7 informations financières détaillées sur les
8 syndicats.

9 Est-ce que vous seriez même prêt à dire que
10 vous seriez favorable à ce que l'information
11 financière détaillée puisse être, par exemple,
12 accessible sur internet pour chacun des locaux?

13 R. Vous parlez de... financière?

14 Q. **[678]** Oui, je parle de l'information, les états
15 financiers, le détail, les détails de certaines
16 dépenses, vous seriez favorable à ce qu'on mette ça
17 disponible sur internet de chacun des locaux?

18 R. Quand on parle de certaines dépenses, là j'aurais
19 peut-être des réserves, mais nos états financiers
20 peuvent être sur internet, n'importe qui peut les
21 demander, il va les avoir en dedans de dix (10)
22 minutes, au conseil provincial, on a déjà commencé
23 d'ailleurs.

24 Q. **[679]** Et des locaux?

25 R. C'est...

1 Q. **[680]** Seriez-vous prêt à encourager les locaux qui
2 sont membres de l'Inter de rendre leurs états
3 financiers parce qu'il est là l'argent, en passant,
4 là, dans certains locaux il est là l'argent...

5 R. Je comprends votre question.

6 Q. **[681]** ... est-ce que vous seriez favorable à dire à
7 ces locaux-là: « Rendez donc votre information
8 financière accessible facilement sur internet »?

9 R. Chaque locaux est autonome, est indépendant, il y a
10 pas à... moi en tant que président du conseil
11 provincial j'ai pas à demander à tel gérant ou tel
12 locaux: « Tu vas me mettre ça sur internet ».

13 Q. **[682]** (inaudible) la transparence, est-ce que le
14 conseil provincial voudrait demander à ces locaux
15 de faire ceci?

16 R. On pourrait le demander, ça serait... ça serait un
17 sujet à aborder avec... avec nos locaux.

18 Q. **[683]** Vous seriez favorable à ça vous?

19 R. Ça serait une question à débattre.

20 Q. **[684]** Oui, mais vous, vous seriez favorable à ça?

21 R. Je serais enclin à dire oui.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Q. **[685]** Vous avez ajouté du même souffle que vous
24 auriez des réserves sur les dépenses.

25 R. C'est parce que j'ai pas... des réserves, Madame la

1 Présidente, ce que je veux dire par des réserves,
2 c'est qu'il y a des locaux qui ont chacun sa
3 structure, chaque local a sa structure, il y en a
4 un qui a quatre cents (400) membres, l'autre a
5 quatre mille (4000) membres, c'est pas les mêmes
6 dépenses, c'est pas les mêmes choses. Il y a des
7 locaux qui vont aller donner de la formation à
8 leurs membres, ça rentre dans leurs dépenses, tu
9 sais, c'est pour ça j'ai... ça dépend comment est-
10 ce que ça serait étalé. Il faudrait qu'il y ait un
11 bon plan de match puis que ça soit bien bien
12 expliqué: « Tel argent ça sert à la formation, tel
13 argent c'est pour upgrader d'autre chose » il
14 faudrait que ça soit vraiment très très bien
15 expliqué, mais effectivement, ça serait de quoi à
16 regarder.

17 Q. **[686]** Merci.

18 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

19 REPRISE DE L'AUDIENCE

20

21 _____

 (14:06:20)

22 LA GREFFIÈRE :

23 Monsieur Gagné, vous êtes sous le même serment que
24 vous avez prêté ce matin. C'est votre témoin,
25 Maître Crépeau.

1 R. Merci.

2 Me PAUL CRÉPEAU :

3 Merci.

4 Q. **[687]** Monsieur Gagné, on a quitté sur l'heure du
5 midi et je pense que, en quittant, là, vous aviez
6 déjà deux petites corrections que vous vouliez
7 amener...

8 R. Oui.

9 Q. **[688]** ... suite à votre témoignage.

10 R. Oui.

11 Q. **[689]** Et peut-être pour aider, suite à une question
12 de monsieur Lachance, je vais demander à madame
13 Blanchette de nous montrer la dernière pièce qu'on
14 vient de faire ajouter qui n'a pas été transmise
15 aux parties. C'est une copie du journal Inter...

16 R. L'International, oui.

17 Q. **[690]** Inter de... Interjournal de décembre deux
18 mille treize (2013) qu'on vient juste de recevoir.
19 Et peut-être à la dernière page, Madame Blanchette,
20 un peu plus bas à gauche. Voilà! À gauche, on
21 voit :

22 Demandez les états financiers du
23 Conseil provincial

24 Alors, c'est à ça que vous faisiez référence, c'est
25 n'importe qui?

1 R. C'est à ça, oui. Ça, c'est n'importe qui. Moi, ce
2 qui est arrivé dans la réponse que j'ai donnée
3 avant dîner, c'est que comme je vous ai dit, je
4 viens d'entrer en poste, O.K., et puis il y a pas
5 eu de transition de président, t'sais. J'ai... on
6 n'est pas président, on apprend à devenir
7 président. Puis, ça, c'est... c'était le premier
8 meeting qu'on a fait avec mon confrère, puis on
9 avait demandé justement au... On disait que le
10 Conseil provincial était pas affiché ouvertement
11 ses états financiers, s'il y en a qui en faisait...
12 qui en faisait la demande et les Locaux aussi. Ça
13 fait que c'est... c'est l'annonce qu'on a faite. Et
14 je peux vous dire que sur l'heure du midi, j'ai
15 appelé au Local puis effectivement il y en a qui
16 ont fait la demande, là, des états financiers de
17 leurs membres et qu'ils leurs ont donnés.

18 Q. **[691]** O.K.

19 (14:08:18)

20 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

21 Q. **[692]** Mais, ça, c'est l'état financier du Conseil
22 provincial, là.

23 R. Oui, mais on peut avoir les Sections locales si on
24 veut aussi.

25 Q. **[693]** Oui. Donc, l'état financier du Local 144, en

1 allant sur Internet, on va... on va voir l'état
2 financier du Local 144.

3 R. C'est ce qu'on leur a demandé, ceux qui vont...
4 ceux qui acquiescent à ça, là, dans nos affiliés,
5 il va falloir qu'ils fassent des états financiers
6 et qu'ils les montrent.

7 Q. **[694]** Oui, c'est ça. Mais, donc... mais vous leur
8 avez demandé ça, mais présentement est-ce que vous
9 savez si on peut avoir, par simple accès Internet,
10 là, aller chercher les états financiers du Local
11 144?

12 R. Honnêtement, je vous répondrais « oui » parce que
13 j'ai eu ce midi un Local qui s'appelle notre Local
14 929 qui a fait... un membre a demandé les états
15 financiers, puis ils lui ont donnés.

16 Q. **[695]** Oui.

17 R. Ça fait que je vois pas pourquoi que les autres le
18 feraient pas.

19 Q. **[696]** Oui. Je pense que si on le demande pour...
20 j'espère qu'on peut leur donner, si c'est un membre
21 du Local, j'espère qu'on leur donne, ça, c'est
22 clair.

23 R. Oui, oui, oui, oui. Il y a pas de problème.

24 Q. **[697]** Mais, je parle d'un accès public.

25 R. Public, non, c'est...

1 Q. [698] Et c'est comme ça pour... Est-ce que c'est
2 comme ça pour tous les Locaux? C'est ça aussi?

3 R. C'est comme ça pour tous nos affiliés qui sont les
4 28 Sections locales.

5 Q. [699] Et vous, êtes-vous au courant de la situation
6 financière de divers Locaux? Vous devez savoir que
7 le Local 144 est assez... assez riche, là.

8 R. Je dirais qu'il est assez riche... Au nombre de
9 membres qu'ils ont, c'est sûr que le montant est
10 plus gros que le gars qui a un Local qui a deux
11 cents ou deux cent cinquante (200-250) membres, ça,
12 c'est de la logique même.

13 Q. [700] O.K. Donc, au Conseil provincial, on discute
14 pas de la situation financière de chacun des... des
15 Locaux dans vos rencontres, là. Ça fait pas partie
16 de vos...

17 R. Peut-être qu'éventuellement ça se discute, mais
18 comme je dis, je viens de rentrer en poste. La
19 fonction que j'avais avant, j'avais pas accès à ça.
20 Là je viens de rentrer en poste, j'ai tellement
21 d'autres préoccupations à régler là que je suis pas
22 rendu à demander à toutes les sections locales
23 « combien que t'as en banque » ou quoi que ce soit,
24 là.

25 Q. [701] Je peux très bien comprendre ça.

1 R. Je suis pas rendu là.

2 Q. **[702]** Mais, dans l'objectif d'une plus grande
3 transparence, là...

4 R. Éventuellement, oui.

5 Q. **[703]** ... j'ai compris de votre intervention que
6 vous serez favorable à ce qu'un membre peut
7 facilement accéder aux informations financières de
8 son Local par Internet, là, sans nécessairement,
9 là...

10 R. Oui. Oui, oui, oui, oui.

11 Q. **[704]** Oui. O.K.

12 Me PAUL CRÉPEAU :

13 Q. **[705]** O.K. Il y avait cet élément-là que vous
14 vouliez corriger. Et l'autre, c'est à une des
15 questions que je vous ai posées, à savoir si
16 monsieur Cyr, au moment où on se retrouve aux
17 élections de novembre deux mille treize (2013), est
18 toujours président ou gérant d'affaires de son
19 Local le 144. Est-ce que vous avez... vous voulez
20 corriger votre réponse?

21 R. Oui. Là aussi je veux corriger mon tir, je m'en
22 excuse. Il n'était plus gérant du Local 144. Moi,
23 je croyais qu'il était encore gérant de... par
24 rapport qu'il est encore dans le giron du 144, mais
25 effectivement c'est monsieur Sylvain Morissette qui

1 avait eu l'honneur de tomber... qui a l'honneur de
2 tomber gérant du 144.

3 Q. **[706]** Alors, Sylvain Morissette...

4 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

5 Q. **[707]** Il a quitté quand le Local 144?

6 R. Attendez un petit peu, là. Novembre...

7 Me PAUL CRÉPEAU :

8 Q. **[708]** Voulez-vous que je vous aide, Monsieur?

9 R. Octobre, septembre, octobre.

10 Q. **[709]** Septembre.

11 R. Septembre, octobre.

12 Q. **[710]** Septembre deux mille treize (2013).

13 R. Oui.

14 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

15 Q. **[711]** En septembre deux mille treize (2013).

16 R. Oui.

17 Me PAUL CRÉPEAU :

18 Q. **[712]** O.K. Alors, il a quitté. Oui.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. **[713]** Mais, moi, je... le commissaire Lachance vous
21 a demandé tantôt « est-ce que le mettre sur
22 Internet » donc que tout le monde ait accès à ça,
23 pas seulement vos membres.

24 R. Bien, ça regarde pas... ça regarde les membres. Le
25 membre qui paye une cotisation syndicale a le droit

1 de demander comment est-ce qu'il y a dans les... à
2 la banque ou peu importe, là. Ça, c'est le membre
3 qui a le droit de demander ça. Mais, le mettre au
4 grand jour sur Internet?

5 Q. **[714]** Oui.

6 R. Je vois pas pourquoi que...

7 Q. **[715]** La question est pas là, c'est pour de la
8 transparence.

9 R. Oui, je comprends votre question, Madame la
10 Présidente, mais la transparence, il faut rester à
11 l'interne quand même du... du contexte de la
12 construction. Moi, je fais partie du Local mettons,
13 on va dire, le... comme le 929 que j'ai eu, là, la
14 fiche tantôt. Moi, je suis membre du 929, je veux
15 savoir les finances du 929, je le demande, on me
16 les donne. Mais, vous, de la manière que vous posez
17 la question, ce serait au grand jour, là, n'importe
18 qui pourrait rentrer là-dedans puis...

19 Q. **[716]** Oui.

20 R. À date, à ma connaissance...

21 Q. **[717]** Le journaliste, notamment.

22 R. Oui. À ma connaissance, c'est pas tout à fait comme
23 ça que ça marche. Mais, comme je vous dis, là, je
24 suis pas tout à fait au courant encore de tout le
25 déroulement, là, mais je pourrais vous répondre

1 aujourd'hui, là, c'est pas comme ça que ça marche,
2 là. T'es membre d'une section locale, tu fais la
3 demande de ta section locale, puis t'as droit à
4 avoir l'état financier par Internet. Mais, de là à
5 dire tout le monde peut l'avoir, je le sais pas,
6 là. La transparence aussi parce que, il faut faire
7 attention, là. Je veux dire si, moi, je donne tous
8 mes états financiers au grand jour, un exemple, on
9 va en grève, une grève légale, soit dit, on s'en va
10 en grève, ça veut dire que, l'autre bord, ils vont
11 pouvoir dire : « Bien, regarde, tel local, il lui
12 reste à peu près cent mille dollars (100 000 \$), il
13 " toffera " pas longtemps, on va les avoir dans pas
14 long. » Tu sais, à quelque part il y a une
15 transparence aussi mais il faut pas tomber dans le
16 (inaudible). Il faut faire attention, là, c'est de
17 même que je vois ça, moi.

18 (14:12:46)

19 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

20 Q. **[718]** Est-ce qu'il y a des fonds de grève dans
21 chacun des locaux?

22 R. À l'Inter, il y en a pas.

23 Q. **[719]** C'est ça, donc à l'Inter il y en a pas de
24 fonds de grève?

25 R. Non, mais c'est un exemple que je vous donne.

1 Q. [720] Oui, mais vous donnez un exemple de quelque
2 chose qui existe pas, là. (Inaudible).

3 R. Oui, (inaudible). Ça veut pas dire
4 qu'éventuellement il y a pas un local qui va se
5 voter un fonds de grève.

6 Q. [721] Oui, mais là, présentement, il y en a pas.

7 R. Présentement il y en a pas.

8 Q. [722] Donc, l'exemple du fonds de grève est pas
9 collé sur la réalité actuelle, au moment où on se
10 parle?

11 R. Non. Si vous prenez ça comme ça, non.

12 Me PAUL CRÉPEAU :

13 Madame la Greffière, on va produire la pièce.

14 Malheureusement, j'ai pas d'idée, là, la cote,
15 alors?

16 LA GREFFIÈRE :

17 Ce sera la cote 120P-1412, représentant l'Inter
18 journal décembre deux mille treize (2013), volume
19 8, numéro 2.

20 Me PAUL CRÉPEAU :

21 Merci. Vous avez dit, 120P?

22 LA GREFFIÈRE :

23 120P.

24 Me PAUL CRÉPEAU :

25 Merci.

1 120P-1412 : Représentant l'Inter journal décembre
2 2013, volume 8 numéro 2

3

4 Q. **[723]** Alors, on a terminé, en reprenant tout
5 simplement que, bon, monsieur Cyr a quitté en
6 septembre... septembre deux mille treize (2013).

7 R. Deux mille treize (2013).

8 Q. **[724]** Est-ce qu'il a quitté... est-ce que c'était
9 une fin de mandat, retraite ou savez-vous de quelle
10 façon il a quitté?

11 R. C'était le mandat, là, on allait en élections, on
12 était au congrès, là. C'était le dix-huitième
13 congrès, on allait vers des élections. Il a quitté.

14 Q. **[725]** Non, je vous parle de son poste au 144, quand
15 il a laissé. Parce que... Est-ce que les postes
16 comme gérant d'affaires, au local 144, est-ce qu'il
17 arrive en élection en même temps que le poste de
18 président?

19 R. J'en ai aucune idée. Aucune, aucune idée.

20 Q. **[726]** O.K. Alors, vous savez pas, quand on dit que
21 monsieur Cyr a quitté, en septembre deux mille
22 treize (2013), savez-vous dans quel... il a quitté
23 le local 144...

24 R. Oui.

25 Q. **[727]** ... je vous parle pas de son poste de

1 président, là. Savez-vous dans quel contexte, une
2 démission, c'est une fin de mandat?

3 R. J'en ai aucune idée. Comme je dis, moi, je me mêle
4 pas de la section locale, là. Puis, en plus, vous
5 me posez une question qui... dans ce temps-là
6 j'étais adjoint.

7 Q. **[728]** Oui.

8 R. Puis je le sais pas comment ça marche dans chaque
9 section locale. Tout ce que je savais c'est
10 qu'éventuellement, monsieur Cyr voulait prendre sa
11 retraite.

12 Q. **[729]** O.K. Alors, vous connaissez pas les
13 circonstances mais il a quitté puis il a été
14 remplacé par monsieur Morissette, qui est son
15 gendre, si je me trompe pas?

16 R. Oui. C'est ça, oui.

17 Q. **[730]** O.K. On arrive maintenant peut-être à
18 débattre de d'autres questions. Dans les métiers de
19 la construction... Et je vais demander à madame
20 Blanchette d'amener au tableau, ce qui est l'onglet
21 numéro 1, la pièce 6P-118, la diapositive numéro
22 27. Qui provient du témoignage de monsieur Louis
23 Delagrave, qui nous a laissé un PowerPoint qui
24 s'appelait « L'industrie de la construction au
25 Québec, portrait et historique des relations de

1 travail ». Vous voyez le tableau, Monsieur...

2 R. Oui, oui.

3 Q. **[731]** O.K. On voit, Monsieur Gagné, des
4 proportions, essentiellement par pourcentages, ce
5 qui va nous intéresser, à travers les différents
6 métiers de la construction et pour les différentes
7 centrales syndicales.

8 R. Oui.

9 Q. **[732]** Je vais attirer votre attention
10 particulièrement celle du conseil provincial, la
11 troisième colonne, et celle de la FTQ. Qui sont, en
12 fait, les deux gros syndicats de la construction au
13 Québec?

14 R. Hum hum.

15 Q. **[733]** Et si on descend la colonne, commençant de la
16 première rangée en haut, on va voir des exemples.
17 Regardez chez les calorifugeurs, qui est la
18 deuxième rangée, quatre-vingt-treize pour cent
19 (93 %) des calorifugeurs sont au conseil
20 provincial. Et, tout de suite la ligne en dessous,
21 chez les carreleurs, bien il y a deux pour cent qui
22 sont chez... au conseil provincial mais soixante-
23 quinze pour cent (75 %) au... à la FTQ. Et si on
24 descend, là, regardez, soit chez chaudronniers,
25 quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99 %) au Conseil,

1 chez les électriciens c'est à la FTQ, quatre-vingt-
2 cinq pour cent (85 %). On peut en prendre jusqu'à
3 la fin surtout si on regarde les cinq, six derniers
4 à partir des frigoristes, là. On voit que dans ces
5 métiers-là, c'est ceux-là qu'on appelle les métiers
6 plus industriels, là, quatre-vingt-quinze pour cent
7 (95 %), quatre-vingt-quinze pour cent (95 %),
8 soixante-trois (63), quatre-vingt-huit pour cent
9 (88 %), on voit que de nombreux locaux que ce soit
10 au Conseil provincial ou à la FTQ qui non seulement
11 sont majoritaires, mais qui sont absolument
12 dominants. Des fois à quatre-vingt-dix-huit pour
13 cent (98 %), là, ça laisse pas grand place pour des
14 membres de d'autres syndicats, on s'entend?

15 R. J'aime, j'aime le mot majoritaire, mais pas
16 dominant.

17 Q. **[734]** Bien à quatre-vingt-dix-huit pour cent
18 (98 %) ?

19 R. Majoritaire.

20 Q. **[735]** Oui ?

21 R. Majoritaire, le mot dominant je trouve que c'est...

22 Q. **[736]** O.K. Alors, quatre-vingt-dix-huit pour cent
23 (98 %) des soudeurs à haute pression sont au
24 Conseil provincial ?

25 R. Oui.

1 Q. **[737]** Puis un point quatre pour cent (1,4 %) sont
2 au... à la FTQ?

3 R. Oui.

4 Q. **[738]** Est-ce qu'il y a... est-ce qu'il y a beaucoup
5 de soudeurs qui travaillent sur les... soudeurs qui
6 travaillent sur des chantiers industriels qui
7 proviennent de la FTQ?

8 R. J'en ai aucune idée.

9 Q. **[739]** Vous ne savez pas. Est-ce que ça ces
10 chiffres-là où on voit, ce que j'appelle des
11 secteurs dominants, quand on voit qu'une grande
12 centrale contrôle soixante-quinze (75), quatre-
13 vingts (80), quatre-vingt-dix pour cent (90 %) des
14 membres, est-ce que ça affecte le placement des
15 employés, des travailleurs sur les chantiers de la
16 construction?

17 R. Est-ce que ça affecte?

18 Q. **[740]** Je vous demande l'opinion du président du
19 Conseil?

20 R. Est-ce que ça affecte? C'est sûr que celui qui a le
21 plus de pourcentage automatiquement il a plus de
22 membres sur un chantier X, celui qui en a le moins
23 bien il va avoir un petit peu plus de misère d'en
24 rentrer ça c'est sûr et certain.

25 Q. **[741]** O.K. Est-ce que ça va jusqu'à dire que quand

1 on passe un... un stade de, je sais pas moi, de
2 soixante (60), soixante-dix (70), quatre-vingt pour
3 cent (80 %), les chances des travailleurs qui
4 appartiennent à l'autre syndicat qui est très
5 minoritaire, les chances de travailler dans ce
6 domaine-là sont beaucoup moins grandes?

7 R. Non, je suis pas prêt à dire ça parce qu'il y a pas
8 mal de choses qui rentrent en... qui rentrent là-
9 dedans, on parle de la région. Quand même que je
10 représente huit pour cent (8 %) si les travailleurs
11 sont à trois, quatre kilomètres du chantier, c'est
12 pas grave, quand même que l'autre en représente
13 quatre-vingt-douze pour cent (92 %). On parle la
14 situation géographique, on parle aussi de
15 l'employeur qui va les prendre. L'employeur peut
16 dire : « Tu représentes pas, tu représentes pas un
17 gros nombre, une grosse masse, mais tes
18 travailleurs, j'ai travaillé avec eux autres, j'en
19 prendrais trois, quatre, des spécialistes ou quoi
20 que ce soit. »

21 Q. **[742]** Des spécialistes, vous avez des spécialistes
22 dans un domaine, mais dans un métier où tout le
23 monde est à compétence égale, quels seraient les
24 avantages pour un employeur d'aller chercher dans
25 un syndicat où vous avez peut-être, on va en

1 prendre un où vous avez cinq, six, sept pour cent
2 (5-6-7 %) ou deux pour cent (2 %) des travailleurs,
3 quels avantages aurait un employeur d'appeler votre
4 gérant d'affaires ou agent d'affaires pour dire :
5 « Envoie-moi des travailleurs, maintenant tu
6 n'auras pas beaucoup en m'en envoyer. » Si j'ai
7 besoin de cinquante (50) soudeurs puis j'appelle à
8 la FTQ je suis pas convaincu que la FTQ est capable
9 de me fournir cinquante (50) soudeurs, parce qu'ils
10 ont juste...

11 R. Hum, hum.

12 Q. **[743]** ... un point cinq pour cent (1,5 %). Vous
13 comprenez l'idée, là?

14 R. Oui, oui.

15 Q. **[744]** Est-ce que ça affecte effectivement la
16 capacité de placer des employés sur... auprès des
17 employeurs?

18 R. C'est sûr que le contracteur qui veut avoir une
19 main-d'oeuvre, qui en demande cinquante (50), pour
20 prendre votre exemple, puis qu'il appelle chez nous
21 puis j'en ai rien que vingt-cinq (25). Il va aller
22 l'autre centrale, il va dire : « Envoie-moi-en
23 trente (30) ou quarante (40), je vais en prendre
24 peut-être quatre, cinq l'autre bord. » Justement
25 pour mixer les centrales ensemble. Parce que les

1 couleurs de chapeaux sur un chantier, les gars
2 travaillent tous ensemble pareils, là. Que ce soit
3 Inter ou FTQ, CSN, peu importe, pour prendre la
4 phrase que monsieur avant moi a pris tantôt.

5 Q. **[745]** Monsieur Savard, oui.

6 R. J'ai bien aimé sa phrase en passant. Ça a pas
7 d'importance, ça, là. C'est des travailleurs de la
8 construction.

9 Q. **[746]** O.K.

10 R. Que j'en représente dix, que l'autre en représente
11 cent (100), les dix ont le droit de travailler
12 autant que les cent (100).

13 Q. **[747]** O.K. Ils ont le droit...

14 R. Au travail.

15 Q. **[748]** ... en théorie; en pratique est-ce que c'est
16 parfait? Est-ce que ça se traduit parfaitement...

17 R. En pratique, non.

18 Q. **[749]** ... en pratique?

19 R. En pratique, non. C'est pas...

20 Q. **[750]** Parlez-moi en pratique qu'est-ce qui se passe
21 dans des secteurs dominants où soit le Conseil est
22 dominant, soit la FTQ est dominante?

23 R. En pratique, c'est que les représentants syndicaux
24 vont rencontrer le donneur d'ouvrage, la compagnie
25 X, essayer d'expliquer : « Bien tu peux-tu m'en

1 prendre au moins deux, trois, tu en as soixante
2 (60), sur soixante (60) peux-tu m'en rentrer trois
3 ou quatre? » Dans... quelques fois ça fonctionne en
4 disant : « Oui, regarde, je vois pas pour quoi
5 faire je les prendrais pas. » D'autres fois, il va
6 dire : « Non, regarde, j'ai atteint mon quota.
7 C'est peut-être mieux que j'en pas des tiens », je
8 le sais pas.

9 Q. **[751]** « C'est peut-être mieux que j'en prenne pas
10 des tiens »?

11 R. Des fois c'est... comment je vous dirais bien ça,
12 c'est... il peut y avoir... il peut y avoir un
13 échange aussi, là, entre syndicats, tu sais,
14 comment vous dire, moi je suis fort dans un
15 secteur, l'autre est fort dans l'autre puis rendu
16 là-dedans bien des fois c'est dur d'en rentrer un
17 ou deux, c'est ça que je veux dire, là, tu sais, ça
18 peut être, ça peut devenir ardu un peu.

19 Q. **[752]** Bon, première des choses, est-ce qu'il y a un
20 respect... est-ce que l'employeur est obligé de
21 respecter le ratio d'employés que vous représentez
22 suite au maraudage? L'employeur n'a pas...

23 R. Non, non.

24 Q. **[753]** ... d'obligation?

25 R. Non, non, non, en aucun temps.

1 Q. [754] Et entre syndicats, est-ce que vous vous
2 faites un devoir de vous entraider et là, je pense
3 spécifiquement à peut-être à la FTQ qui est la plus
4 grande centrale, vous êtes la deuxième plus grande,
5 à vous deux, là, vous représentez un grand nombre
6 des travailleurs de la construction...

7 R. Oui.

8 Q. [755] ... tentez-vous de vous partager
9 équitablement, selon votre proportion, votre ratio
10 au niveau provincial, les employés sur les
11 chantiers de la construction? Est-ce que ça se
12 fait, ça, en ce moment?

13 R. Tout dépendant de... on a peut-être un corps de
14 métier plus problématique qu'un autre.

15 Q. [756] O.K. Lequel?

16 R. Électriciens.

17 Q. [757] On va en parler tout à l'heure, ça c'est
18 local 568 chez vous?

19 R. Oui, parce qu'avec les autres on n'a pas de
20 problèmes.

21 Q. [758] Pas de problèmes avec les autres?

22 R. Non.

23 Q. [759] O.K. Alors quand tu dis « On n'a pas de
24 problèmes », c'est parce que les travailleurs ont
25 autant de chance, ça veut pas dire nécessairement

1 qu'ils vont... mais ils ont la chance de se
2 présenter sur, même s'ils proviennent d'un syndicat
3 qui est minoritaire, moins dominant et qui est pas
4 dominant du tout, il a des chances de se présenter
5 chez un employeur et même d'être embauché?

6 R. Bien il a des chances, il a autant de chances que
7 d'autres, je vous donne un exemple, de par ma
8 famille qui est le 711, on a des ferrailleurs puis
9 sur certains chantiers, au moment où est-ce qu'on
10 se parle même, il y a des ferrailleurs CSN qui
11 travaillent avec nous autres, il y a de la FTQ, tu
12 sais, c'est pas... il y a pas de discrimination en
13 ce qui me concerne, il y a autant de chances que
14 n'importe qui, le seul problème qu'on a au moment
15 où est-ce qu'on se parle, je vous répète, c'est
16 qu'en tant qu'adjoint, moi, les problématiques que
17 j'avais le plus souvent, c'était avec les
18 électriciens. Les autres corps de métiers j'en
19 n'avais pas de problèmes.

20 Q. **[760]** On va regarder la ligne des électriciens qui
21 est la troisième qui apparaît du haut, là, et on
22 s'aperçoit qu'en pourcentage, après le maraudage de
23 l'été deux mille douze (2012), le conseil
24 provincial représente huit point quelque chose,
25 huit point un pour cent (8,1 %) des électriciens et

1 la FTQ représente quatre-vingt-cinq pour cent
2 (85 %).

3 R. Oui.

4 Q. **[761]** Savez-vous si ces chiffres-là sont à jour?
5 Avez-vous plus de détails, là, de... de...

6 R. Bien moi, dans les nouvelles, les électriciens on
7 représentait tout près de neuf pour cent (9 %).

8 Q. **[762]** O.K.

9 R. Mais là...

10 Q. **[763]** Il y a des ajustements à faire avec les
11 chiffres de la CCQ mais bon, huit, neuf pour cent
12 (9 %) pour les gens du... chez vous, c'est le local
13 568?

14 R. Oui.

15 Q. **[764]** Et à la FTQ c'est la FIPOE?

16 R. La FIPOE, oui.

17 Q. **[765]** O.K. On va se parler de ce local-là
18 maintenant. Pouvez-vous nous parler de ce qui s'est
19 produit à Québec sur le chantier Ultramar, février,
20 mars, avril avec l'entrepreneur Ondel? Est-ce que
21 vous connaissez un peu le fond de l'histoire?

22 R. Non parce que ça, la question reviendrait plus au
23 représentant du 568 qui a été faire... qui a été
24 voir ce qui se passait là ou je sais pas quoi parce
25 que là c'est un dossier qui me dit rien.

1 Q. [766] O.K.

2 R. Tout ce que je sais, c'est qu'Ondel, Guy Fournier,
3 qui était repré... qui est représentant syndical
4 m'avait dit qu'il y avait une problématique avec
5 Ondel mais pas plus que ça.

6 Q. [767] O.K. Vous savez qu'il y a une problématique
7 alors on va laisser faire ce qui s'est passé et
8 vous interve... avez-vous... êtes-vous intervenu à
9 ce moment-là dans ce liti... dans cette
10 problématique-là?

11 R. Au moment... on parle d'Ultramar?

12 Q. [768] Oui.

13 R. Non parce que...

14 Me ROBERT LAURIN :

15 Monsieur le procureur, Madame... Madame Messieurs
16 du... de la Commission, j'écoute, évidemment, de
17 façon introductive mais je vois qu'on s'en va sur
18 un chantier qui n'est pas un chantier public,
19 c'est-à-dire ce n'est pas un entrepreneur du
20 secteur public, on en est dans le secteur privé, je
21 vois pas pourquoi la Commission ou le procureur
22 s'acharnerait sur la FIPOE dans un cas particulier
23 qui est d'ailleurs pas à la connaissance du témoin.

24 Je vois pas l'intérêt de vouloir frapper
25 sur la FIPOE, je comprends que c'est un gros

1 syndicat, je sais pas si c'est une politique de la
2 Commission, il semble pas jusqu'à maintenant que la
3 Commission ait pris comme chemin de vouloir frapper
4 les gros syndicats pour les affaiblir, je vois pas
5 l'intérêt ici et dans le cadre du mandat, et dans
6 le cadre du mandat, c'est pas une question de
7 pertinence ou d'opportunité, c'est une question de
8 mandat et je vous sou mets respectueusement.

9 J'ai compris que la Commission a pris comme
10 position jusqu'à maintenant de voir à un mandat
11 très élargi, je respecte les décisions que vous
12 avez déjà prises là-dessus mais dans ce cas très
13 précis, on est carrément dans le secteur privé et à
14 mon avis, on n'est pas du tout dans le mandat de la
15 Commission, à moins qu'il y ait une raison non
16 avouée pour laquelle on veut tenter de... de
17 discréditer la FIPOE, qui est un gros syndicat. À
18 moins qu'on veule en faire une cible, je vois pas
19 du tout.

20 J'ai laissé aller un peu pouvoir où on se
21 dirigeait, j'ai lu le RTA, je vois bien que ça ne
22 déborde pas le secteur privé et, à mon avis, c'est
23 une question de mandat. Et je comprends mal,
24 d'ailleurs, cette... c'est la raison pour laquelle
25 vous rejetterez peut-être l'objection ou la

1 prenez sous réserve, ça sera votre décision, mais
2 je comprends mal ce genre d'initiative, à moins
3 qu'on veule cibler certains gros syndicats, leur
4 faire mal et les faire mal paraître pour des
5 raisons que je ne... que j'ignore, mais qui sont,
6 quant à moi, pas du tout dans le mandat que vous
7 avez.

8 On peut-être sympathique à la FIPOE ou
9 antipathique à la FIPOE, mais c'est pas ça l'enjeu
10 de la Commission. Et je... j'anticipe peut-être une
11 décision défavorable sur le... ce que je vous
12 mentionne ou l'objection que j'en fais mais il
13 m'apparaît que je vois très, très mal en quoi...

14 Vous avez, dans d'autres situations - puis
15 je veux pas être trop long - vous avez considéré
16 que le mandat était assez large parce que vous avez
17 vu des liens. La Commission a vu des liens avec le
18 secteur public, avec des donneurs d'ouvrage du
19 secteur public. Ici c'est pas du tout, du tout le
20 cas et... est-ce que ça cache un agenda caché? Je
21 le sais pas. Je suis très... je comprends mal, en
22 tout cas, l'initiative qui met, d'ailleurs, tout le
23 monde dans l'embarras. Monsieur Gagné, vous le
24 voyez, il est dans l'embarras par rapport à cette
25 situation. On lui demande de confronter un

1 syndicat... avec lequel il n'est pas en guerre
2 ou... bon. Je comprends mal qu'on veule frapper
3 absolument la FIPOE.

4 J'ai compris que vous avez fait un bout de
5 chemin concernant monsieur Lavallée, des prêts, et
6 caetera, je suis pas, d'ailleurs... vous avez
7 remarqué, je suis pas intervenu là-dedans parce
8 que, effectivement, pour les raisons que vous avez
9 énoncées brièvement.

10 Mais ici... en tout cas, je me dois de
11 faire l'objection, vous en déciderez, mais je vois
12 absolument pas... Et on explique pas, non plus,
13 d'une façon ou d'une autre, ni dans les documents
14 qu'on nous envoie, en quoi ça peut avoir un... un
15 lien avec le mandat que vous avez.

16 La compagnie Ondel sur le chantier
17 Ultramar, je vois pas en quoi ça peut regarder...
18 Et, à ce compte-là, bien, évidemment, on pourra
19 faire une commission qui durerait longtemps parce
20 que si on veut retracer des allégations à gauche et
21 à droite de syndicats qui ont pu être en
22 compétition à un moment donné... je vois que la CSN
23 est pas ici, parce qu'elle n'est plus volontaire
24 dans ce genre d'initiative. En tout cas, je
25 comprends mal, j'en fais une objection, vous la

1 déciderez, mais je peux pas faire autrement que de
2 vous signaler ce que je fais actuellement.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Je trouve particulièrement inapproprié vos
5 insinuations d'agenda caché et je ne les comprends
6 strictement pas. Et je vais demander à Maître
7 Crépeau de répliquer, s'il vous plaît.

8 Me PAUL CRÉPEAU :

9 Effectivement, Madame la Présidente, et ce n'est
10 pas tant... mon confrère nous parle de « Monsieur
11 Gagné est mal à l'aise », je vois monsieur Gagné,
12 en tout cas, je sais pas qui se sent le plus mal à
13 l'aise dans cette ligne de questions là. Ça ne
14 concerne pas le do... On a parlé de l'entreprise
15 Ondel, un chantier en particulier, le problème ce
16 n'est pas le chantier, ce n'est pas l'entreprise,
17 c'est la discrimination qui se fait entre
18 différents syndicats, ce que monsieur Gagné nous a
19 déjà annoncé.

20 Et, tout à l'heure, on va transposer ce
21 même problème là dans le marché des éoliennes, qui
22 est un... et qui sont des contrats de... publics, à
23 ce moment-là. Ce n'est pas l'endroit où s'exerce la
24 discrimination mais le phénomène de la
25 discrimination, qui se fait d'un syndicat, et des

1 ententes cachées qui sont faites en arrière de ça.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Si je ne me trompe pas, les acteurs sont les mêmes,
4 que ce soit au domaine public qu'au domaine privé.

5 Me PAUL CRÉPEAU :

6 Et toujours les mêmes, ça concerne le marché des
7 électriciens dans un syndicat ou dans l'autre.

8 Me ROBERT LAURIN :

9 Bien, j'ai aimé la réponse. Je veux pas prolonger
10 indûment, comme je vous dis, c'est pas moi qui va
11 en décider de l'objection...

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Non, c'est moi qui en décide et...

14 Me ROBERT LAURIN :

15 C'est vous qui allez en décider, sauf qu'on a bien
16 entendu...

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Et je la rejette, Maître Laurin.

19 Me ROBERT LAURIN :

20 ... que là on est dans le privé... Je comprends.
21 Mais on est dans le privé et on nous dit : « On va
22 venir dans le public, les éoliennes. »

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Non, les acteurs sont les mêmes. Que ce soit...

25

1 Me ROBERT LAURIN :

2 Bien, que les acteurs soient les mêmes...

3 LA PRÉSIDENTE :

4 ... dans le privé ou dans le public.

5 Me ROBERT LAURIN :

6 Et vous nous dites que votre mandat dépend des
7 acteurs? C'est votre décision.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Bien, si les acteurs agissent de la même façon dans
10 le public que dans le privé, bien, il y a un lien.

11 Me ROBERT LAURIN :

12 Ah, il y a un lien !

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Et on verra, par la suite, ce qu'on devra décider
15 de ça. Allez-y, Maître Crépeau.

16 Me ROBERT LAURIN :

17 On comprend. On comprend que ça dépend des acteurs.

18 Me PAUL CRÉPEAU :

19 Q. **[769]** Alors, Monsieur Gagné, on en revient à cette
20 ligne-là, où on voit les électriciens. On voit que
21 les... le local 568 représente huit à neuf pour
22 cent au niveau provincial.

23 R. Oui.

24 Q. **[770]** À la FTQ c'est la FIPOE qui est leur... leur
25 correspondant et qui, eux, représentent environ

1 quatre-vingt-cinq pour cent (85 %).

2 R. Oui.

3 Q. **[771]** Savez-vous si ces chiffres-là se... si on
4 fait... on s'en va au niveau peut-être provincial
5 puis on y va par régions. Savez-vous si ça varie
6 par régions, plus spécifiquement, je vous dirais,
7 pour monsieur Fournier, qui est votre agent... qui
8 est l'agent d'affaires du 568 à Québec, savez-vous
9 si sa proportion est plus élevée à Québec au niveau
10 de la représentation?

11 R. Moi, selon les dernières données que j'ai eues du
12 568 à Québec il représente dix-sept pour cent
13 (17 %).

14 Q. **[772]** Dix-sept pour cent (17 %) et non pas
15 contrairement ou huit ou neuf pour cent (8-9 %) ?

16 R. Oui, on y va par régions, là.

17 Q. **[773]** O.K. Alors, on va revenir maintenant,
18 monsieur Fournier vous parle d'un certain problème
19 et qu'est-ce qu'il vous demande à propos de cette
20 problématique-là?

21 R. Guy me parle justement qu'il a un problème de
22 rentrer de ses membres ou de nos membres Inter sur
23 certains chantiers. Et puis moi en tant qu'adjoint
24 j'en réfère à mon patron qui est Donald Fortin qui
25 lui me dit : « On va aller voir c'est quoi la

1 problématique. » Ça fait que j'ai demandé à Guy :

2 « As-tu frappé à toutes les portes avant? »

3 Parce qu'il faut se comprendre quand
4 j'arrive dans le décor c'est parce que le
5 représentant il a frappé à toutes les portes, puis
6 là il a frappé un mur. À partir de là, là,
7 l'adjoint embarque en disant : « O.K. On va aller
8 voir qu'est-ce qui se passe. »

9 Q. **[774]** Et, oui?

10 R. Là, il me dit effectivement qu'il y a une
11 problématique, il a de la misère à rentrer de ses
12 membres sur des chantiers.

13 Q. **[775]** Et à toutes ces portes, parce qu'on comprend
14 qu'au Conseil, le local 568 c'est une unité
15 relativement autonome. On se parle de monsieur Guy
16 Fournier qui est agent d'affaires pour la région de
17 Québec?

18 R. La région de Québec, oui.

19 Q. **[776]** Qui serait le gérant d'affaires à ce moment-
20 là et là êtes-vous capable, on va parler d'une
21 rencontre qui a eu lieu en mars, avril deux mille
22 dix (2010)?

23 R. Mars deux mille dix (2010), moi j'ai eu un appel de
24 la part de Gérard Perrault qui est le gérant du
25 568.

1 Q. [777] À l'époque?

2 R. À l'époque. Il m'a demandé si je voudrais... si je
3 voudrais assister à une réunion qui serait
4 organisée à Québec entre Gérard Perrault...

5 Q. [778] Oui?

6 R. ... Guy Fournier, représentant de Québec, Laurent
7 Talbot, le représentant de 568 pour Montréal et
8 Arnold Guérin.

9 Q. [779] Qui est qui lui monsieur Guérin?

10 R. Arnold Guérin, si je me trompe pas, dans ce temps-
11 là était directeur... était directeur de la FIPOE,
12 il me semble que c'est le directeur, oui.

13 Q. [780] Directeur de la FIPOE?

14 R. O.K.

15 Q. [781] Et puis pour qu'on se comprenne bien
16 aujourd'hui, monsieur Arnold Guérin est?

17 R. Président, je crois.

18 Q. [782] Président de la...

19 R. Pas sûr, là.

20 Q. [783] ... FTQ Construction?

21 R. Oui, mais, là, je veux pas m'avancer.

22 Q. [784] O.K. Alors, il y a une rencontre qui
23 s'organise, trois représentants du local 568, le
24 gérant d'affaires, deux agents?

25 R. Oui.

1 Q. [785] Monsieur Arnold Guérin qui est le directeur
2 de la FIPOE?

3 R. Oui.

4 Q. [786] Et vous, y allez-vous?

5 R. Et moi, moi, oui. Moi on me demande d'y aller en
6 tant que représentant Conseil provincial, mais
7 juste à titre d'observateur. Puis entre-temps bien
8 prendre les notes pour être capable de faire... un
9 coup l'assemblée finie, être capable de dire :
10 « Bien on a parlé de ça, on a fait ci, on a fait
11 ça. » J'ai dit : « Il y a pas de problème. »

12 Q. [787] Faire un genre de procès-verbal?

13 R. C'est ça.

14 Q. [788] En avez-vous fait un de cette rencontre-là?

15 R. Oui.

16 Q. [789] O.K. Je vais peut-être demander, Madame
17 Blanchette, de nous mettre à l'écran immédiatement
18 la pièce, l'onglet numéro 2. On voit un document
19 dactylographié, daté du lundi vingt-neuf (29) mars.
20 Peut-être aller complètement à la page 3, Madame
21 Blanchette, on va dérouler les pages.

22 Je vais vous demander, Monsieur Gagné, si
23 vous reconnaissez ce document-là et
24 particulièrement ce qui est mentionné en bas de la
25 note?

1 R. Oui.

2 Q. [790] Note prise par monsieur Daniel Gagné,
3 adjoint au président du CPQMC, en foi
4 de quoi j'affirme solennellement que
5 ces notes reflètent les conversations
6 tenues lors de la rencontre du vingt-
7 neuf (29) mars deux mille dix (2010) à
8 laquelle j'ai assisté.

9 Et ça c'est l'assermentation où je comprends...

10 R. Oui.

11 Q. [791] ... que vous vous êtes fait assermenter...

12 R. C'est ça.

13 Q. [792] ... le huit (8) juin deux mille dix (2010)?

14 R. Oui.

15 Q. [793] O.K. Alors, est-ce que c'est le fameux
16 procès-verbal dont vous avez parlé?

17 R. Oui.

18 Q. [794] O.K. Peut-être le ramener à l'écran, Madame
19 Blanchette, à la page 1. Alors, je vais vous,
20 maintenant je vais vous demander de lancer cette
21 rencontre-là, expliquez-nous, là, faites-nous le
22 film de cette rencontre-là, vous y étiez, dites-
23 nous comment ça s'est déroulé, qui...

24 R. O.K.

25 Q. [795] ... qui est là, pourquoi, qu'est-ce que vous

1 recherchez vous?

2 R. Le pourquoi, qui est là, je l'ai dit tantôt.

3 Q. **[796]** Oui?

4 R. Le pourquoi, c'est qu'on... le local 568, monsieur
5 Gérard Perrault me dit : « Daniel, c'est par
6 rapport qu'on a une problématique, on a placé une
7 plainte chez la compagnie Ondel pour Ultramar. » Ça
8 fait que là je suis au courant, on sait au moins
9 pourquoi qu'on est là.

10 Q. **[797]** O.K.

11 R. Ça va bien. À partir de là, il me dit : « On a
12 demandé à Arnold Guérin de le rencontrer pour
13 savoir un peu, mettre des choses à jour, pourquoi
14 qu'on peut pas rentrer de monde là. » Puis
15 l'histoire de la plainte encore là, monsieur
16 Perrault me dit avec Guy Fournier : « Arnold
17 aimerait beaucoup qu'on retire la plainte, mais, il
18 dit, avant de retirer la plainte on va toujours
19 bien discuter avant. »

20 Q. **[798]** Quand vous dites « retirer la plainte »,
21 c'est qu'il y a une plainte qui a été déposée par
22 qui auprès de quel organisme?

23 R. Par Gérard Perrault et Guy Fournier.

24 Q. **[799]** Oui?

25 R. Contre la compagnie Ondel.

1 Q. **[800]** Ondel?

2 R. Pour discrimination.

3 Q. **[801]** Et cette plainte-là est déposée devant quel
4 organisme? Si je vous suggère la CCQ?

5 R. Bien je pense que oui, c'est la CCQ.

6 Q. **[802]** O.K.

7 R. Parce que c'est le procédé normal, mais...

8 Q. **[803]** O.K. Et cette plainte, savez-vous la plainte
9 allègue quoi comme comportement?

10 R. Non, tout ce que Gérard Perrault me dit et Guy
11 Fournier c'est qu'ils ont de la misère à entrer
12 leurs gars là, puis d'après eux autres il y a de la
13 discrimination là-dedans.

14 Q. **[804]** O.K.

15 R. O.K.?

16 Q. **[805]** Puis est-ce qu'il est exact qu'au départ la
17 discrimination envers un syndicat en faveur ou en
18 défaveur d'un autre c'est interdit en vertu de la
19 Loi 135.

20 R. Et voilà. Et voilà.

21 Q. **[806]** Alors c'est interdit donc la plainte serait
22 portée en vertu de cette loi-là.

23 R. C'est ça.

24 Q. **[807]** O.K. Je vous laisse aller maintenant. Conte-
25 nous cette rencontre-là.

1 R. Et bien la rencontre elle commence très, très bien.
2 Guy Fournier dit à Arnold : « on va essayer de
3 s'asseoir un peu puis essayer de recomprendre un
4 peu qu'est-ce qui se passe entre nous autres. »

5 Q. **[808]** Oui.

6 R. Puis moi, comme je vous dis, moi je suis un petit
7 peu au bout de la table puis tu as compris que je
8 ne dis pas un mot, que je laisse aller et je prends
9 des notes. Guy Fournier, le représentant de Québec,
10 dit à Arnold : « Je ne comprends pas que je peux
11 pas rentrer des gars. » Arnold lui répond :
12 « Regarde, laisse-moi l'industriel puis occupe-toi
13 du commercial puis du résidentiel. Tu vas voir, tu
14 auras pas de problèmes. » Là, Guy Fournier, c'est
15 un tempérament vif un peu, il a dit : « Regarde, ça
16 a pas d'allure. Pourquoi moi je pourrais pas
17 rentrer sur l'industriel quand toi tu en as des
18 gars sur l'industriel? » Là, Arnold, d'un coup
19 raide, il répond : « Tu es pas au courant des
20 ententes verbales, toi, hein, avec Gérard Cyr puis
21 Donald Fortin? ». Là, on s'est tous reculés dans
22 notre chaise en disant : « Guy, il a dit les
23 ententes verbales » « Oui, il dit, il y a des
24 ententes verbales, il dit, regarde, je te le
25 répète, là, occupe-toi de l'industriel puis du

1 commercial, moi je vais m'occuper... Occupe-toi du
2 commercial puis de l'institutionnel, je vais
3 m'occuper de l'industriel. »

4 Il a même proposé à Laurent Talbot, qui
5 était leur représentant, il dit : « Regarde, il
6 dit, je vais te faire de quoi. Je sais que tu as
7 deux gars qui travaillent pas à Sherbrooke en
8 Estrie. Tu as de la misère à les faire rentrer sur
9 tel chantier puis demain matin je les fais
10 rentrer. » Lui a dit : « Occupe-toi pas de mes
11 gars. Occupe-toi pas, je suis capable. C'est mes
12 membres à moi, je vais m'arranger avec mes
13 membres. »

14 Ça fait qu'on continue là-dessus puis
15 durant la conversation Arnold, à un moment donné,
16 il fait allusion quand qu'il était au Saguenay, il
17 dit : « Là-bas j'avais le contrôle de tout, puis il
18 dit, ici, éventuellement, je vais venir qu'à
19 l'avoir parce que, il dit, j'ai engagé deux ou
20 trois autres représentants ». Puis Guy Fournier, ce
21 n'est pas un gars qui est nerveux de nature, il a
22 dit : « Ça m'énerve pas », puis le ton, à un moment
23 donné, il a commencé à lever. J'ai juste dit : « On
24 va continuer sur le même ton qu'on était, ça allait
25 très, très bien de même, on va se comprendre. »

1 Ça fait que le ton s'est rabaissé et puis
2 cinq ou six fois, en moyenne, bien même pour être
3 plus exact, c'est que je faisais des petites barres
4 au côté quand il prononçait « entente verbale avec
5 Gérard Cyr » ou « Gérard Cyr », « Donald Fortin »
6 je faisais des petites marques au côté puis à la
7 fin de la réunion on a compté ça, il y avait, il a
8 prononcé sept fois qu'il avait des ententes avec
9 Gérard, des ententes non écrites...

10 Q. **[809]** Oui.

11 R. ... qui étaient comme une espèce, pour Arnold,
12 comme une protection. On sait pas de où, on sait
13 pas comment, puis on sait pas de quelle sorte
14 d'entente puis de la part de Donald Fortin c'était
15 la même chose. Il y avait des ententes avec Donald
16 Fortin. Où, comment, pourquoi, on ne sait pas. La
17 réunion s'est finie en disant : « Regarde, fais ce
18 que tu as à faire, je vais faire ce que j'ai à
19 faire », puis tout le monde s'est donné la main
20 puis tout le monde est parti. Salut.

21 Q. **[810]** O.K. Donc on fait référence à des ententes
22 non écrites et est-ce qu'on précise, est-ce que
23 monsieur Guérin, est-ce qu'il précise même sa
24 pensée, ces ententes-là lient quels syndicats,
25 quels locaux...

1 R. Non, il n'a jamais parlé d'aucun local, il parlait
2 de Gérard Cyr puis de Donald Fortin.

3 Q. **[811]** Je vous amène complètement en bas de la page
4 1 et dans vos notes, là...

5 R. Oui, j'ai écrit 144 puis 711 parce que moi, je vous
6 répète une chose, Donald Fortin, dans ma tête à
7 moi, c'est un gars de 711, je vais vous dire
8 pourquoi.

9 Q. **[812]** O.K.

10 R. J'ai été vingt (20) ans au 711 puis Donald était au
11 711, ça fait que quand quelqu'un prononçait le mot
12 « Donald Fortin », dans ma tête à moi, tu sais, je
13 disais 711 automatique.

14 Q. **[813]** O.K. C'est pour ça que vous avez indiqué le
15 711.

16 R. Oui, parce que Donald était même pas au 711, Donald
17 il travaillait pour le Conseil provincial, c'était
18 mon patron.

19 Q. **[814]** O.K. Alors ça, c'est pas, c'est pas une...
20 quand vous dites entre le 144 et le 711, c'est pas
21 des paroles prononcées par monsieur Guérin, c'est
22 votre interprétation.

23 R. C'est mon interprétation à moi. Au lieu de marquer,
24 au lieu d'écrire « Gérard Cyr » ou « Donald
25 Fortin », j'ai écrit ça.

1 Q. **[815]** O.K. Et la portée de ces ententes-là, selon
2 ce que monsieur Guérin en dit, aurait comme effet
3 de limiter le travail des... empêcher les
4 électriciens d'aller travailler dans l'industriel
5 et de se limiter à l'institutionnel puis au
6 commercial.

7 R. Le mot « empêcher » je ne peux pas vous dire parce
8 que les ententes, on n'a jamais su c'était quoi les
9 ententes.

10 Q. **[816]** O.K. Non, mais la version de monsieur Guérin.

11 R. Ah! Selon lui. Oui : « Tu sais qu'il y avait des
12 ententes écrites comme de quoi, regarde, toi tu,
13 occupe-toi pas de l'industriel. J'ai des ententes,
14 on s'occupe de l'industriel. Avec Gérard Cyr j'ai
15 des ententes... » je reprends en cause les
16 paroles, de temps en temps il disait « non
17 écrites », d'autres fois il disait « verbales »,
18 « ... j'ai des ententes verbales puis avec Donald
19 Fortin aussi. ». Ça fait que là, on comprenait pas.
20 Même que Guy Fournier a posé la question à un
21 moment donné « C'est quoi les ententes? » Il dit :
22 « Regarde, j'ai des ententes. » Ça a resté là. Tu
23 sais, on n'a jamais su le vrai fond de l'histoire.

24 Q. **[817]** Quand vous dites vous compreniez pas, voulez-
25 vous plutôt dire que vous ne saviez pas à quoi il

1 faisait référence, mais que vous compreniez très
2 bien ce qu'il voulait dire.

3 R. Oui, on comprenait. On comprenait le fond de sa
4 phrase, mais on ne savait pas, comme vous venez de
5 dire, pas le fonctionnement, mais les conditions ou
6 quoi que ce soit.

7 Q. **[818]** O.K.

8 R. Tu sais, on ne savait pas au juste c'était quoi.

9 Q. **[819]** O.K. Alors si on parle d'une entente qui vise
10 à limiter l'accès des électriciens du 568 au
11 secteur industriel, est-ce que monsieur Guérin
12 précise même quelle est la contrepartie de cette
13 entente-là pour la FTQ?

14 R. Non. Non, en aucun temps, en aucun temps.

15 Q. **[820]** Alors tout ce qu'on vous parle que chez vous,
16 puis quand je dis chez vous c'est au conseil
17 provincial, votre patron qui est le directeur
18 général...

19 R. Bien moi j'aime pas quand vous dites « chez nous,
20 conseil provincial » j'aimerais plutôt que vous
21 disiez « mes dirigeants ».

22 Q. **[821]** Oui.

23 R. Il y avait un problème avec mes dirigeants, non
24 avec le conseil provincial.

25 Q. **[822]** Je suis d'accord avec vous, O.K., on va... on

1 va distinguer l'institution et les personnes qui
2 étaient en place, mais monsieur Fortin, c'était
3 chez vous au conseil provincial, votre patron puis
4 monsieur Cyr c'était le président à ce moment-là
5 qui occupaient ces postes-là?

6 R. Et voilà, par intérim, oui.

7 Q. **[823]** Et cette rencontre-là a lieu en deux mille
8 dix (2010)?

9 R. Oui.

10 Q. **[824]** Donc à ce moment-là, monsieur Cyr est
11 toujours gérant d'affaires du 144?

12 R. Oui.

13 Q. **[825]** O.K. Quant au reste, on voit, regardez à la
14 page 2 du document qui fait référence au problème
15 sur lequel monsieur Fournier voulait faire cette
16 réunion-là en disant : « J'ai quatre gars sur
17 soixante-dix (70) à Ultramar, là » est-ce que vous,
18 connaissez-vous le fond de cette histoire-là sur le
19 chantier d'Ultramar?

20 R. Non, la seule chose que monsieur Gérard... Gérard
21 Perreault puis Guy m'ont parlé, un petit peu avant
22 le meeting, c'est qu'on a bien de la misère à
23 rentrer des gars chez Ultramar. Le meeting va se
24 dérouler là-dessus uniquement.

25 Q. **[826]** O.K. On va produire la pièce.

1 LA GREFFIÈRE :

2 S'il vous plaît, sous la cote 120P-1413, procès
3 verbal de la rencontre du vingt-neuf (29) mars deux
4 mille dix (2010) du local 116.

5 Me PAUL CRÉPEAU :

6 Merci.

7 (14:42:58)

8

9 120P-1413 : Procès-verbal de la rencontre du 29
10 mars 2010 du local 116

11

12 Q. **[827]** Alors vous sortez de cette réunion-là qui a
13 lieu le vingt-neuf (29) mars, est-ce que je
14 pourrais peut-être croire que vous sortez de là un
15 peu déstabilisé d'entendre le mot « entente » qui
16 implique deux... votre patron?

17 R. Disons que ça occupe mes pensées beaucoup.

18 Q. **[828]** Beaucoup? Alors qu'est-ce que vous faites?

19 R. Je m'en retourne à Montréal, je rencontre mon
20 patron immédiat, donc Donald Fortin, je dis à
21 Donald : « Je te fais un compte rendu de la réunion
22 d'hier » « Oui, comment ça a été, Arnold tout ça? »
23 J'ai dit : « Donald, j'ai dit, il y a de quoi qui
24 s'est dit là-bas, il va falloir analyser ça. »
25 « Quoi? » J'ai dit il a dit qu'il y avait des

1 ententes verbales ou non écrites, tout dépendant
2 comment est-ce qu'il « feelait » pour le dire entre
3 Gérard Cyr et Donald Fortin. J'ai dit : « On n'en
4 sait pas la teneur, on sait rien de ça, mais ça a
5 été dit. » Puis là je lui ai dit : « J'ai même pris
6 en note puis avec des petites coches sept fois le
7 nom de Gérard puis cinq fois le tiens. » Il me dit:
8 « Occupe-toi pas de ça, donne-moi ça, je m'occupe
9 de ça. » « Parfait » Du moment où est-ce que lui a
10 ça dans les mains j'ai dit c'est bien correct, il
11 s'occupe de ça, il dit qu'il s'occupe de ça.

12 Q. **[829]** C'est votre patron, ça?

13 R. Et voilà.

14 Q. **[830]** Vous dites toujours des ententes entre Gérard
15 Cyr et Donald Fortin, mais voulez-vous dire...

16 R. Et Donald Fortin.

17 Q. **[831]** Et Fortin avec...

18 R. Non.

19 Q. **[832]** ... avec monsieur Guérin?

20 R. Oui, des ententes entre Gérard Cyr...

21 Q. **[833]** Oui.

22 R. ... et des ententes avec Donald Fortin...

23 Q. **[834]** O.K.

24 R. ... peut-être que je m'exprime mieux de même.

25 Q. **[835]** O.K. Et puis est-ce qu'on sait de cette

1 rencontre-là que vous aviez eue, ces ententes-là
2 auraient été faites par vos... par vos deux
3 patrons, je vais appeler monsieur Cyr, monsieur
4 Fortin, qui... avec qui ils les auraient faits?
5 Est-ce que ça a été dit?

6 R. Mais en deux mille dix (2010), monsieur Cyr est pas
7 mon patron, là.

8 Q. **[836]** C'est le président.

9 R. Oui.

10 Q. **[837]** Entre le président puis le directeur général,
11 est-ce que vous savez si...

12 R. En deux mille dix (2010) il est pas président.

13 Q. **[838]** Monsieur Cyr?

14 R. En deux mille dix (2010)... il est rentré
15 président, Gérard Cyr, en deux mille...

16 Q. **[839]** Onze (11)?

17 R. ... deux mille onze (2011) parce que...

18 Q. **[840]** O.K.

19 R. ... mon ex-président a pris sa retraite milieu deux
20 mille onze (2011).

21 Q. **[841]** Monsieur Labelle a pris sa retraite en deux
22 mille onze (2011).

23 R. Et voilà.

24 Q. **[842]** Donc, il est juste président du 144...

25 R. Non, il est gérant du 144.

1 Q. **[843]** Gérant du 144, alors est-ce qu'il... est-ce
2 qu'on vous dit qui serait l'autre partie prenante à
3 ces ententes-là non écrites, là?

4 R. Non, moi, comme je vous dis, ça a arrêté là. Du
5 moment où est-ce que j'ai donné ça à mon patron
6 immédiat, il me dit : « Je m'en occupe. » Du moment
7 qu'il me dit qu'il s'en occupe, moi ça tombe à un
8 autre niveau. Ça fait que là moi j'attends des
9 nouvelles de ça puis ça a resté là.

10 Q. **[844]** Vingt-neuf (29) mars deux mille dix (2010),
11 avez-vous eu des nouvelles depuis ce temps-là de
12 ça?

13 R. Non.

14 Q. **[845]** O.K. Avez-vous relancé le sujet en quelque
15 temps que ce soit avec votre patron, monsieur
16 Fortin?

17 R. Non, ça a toujours resté... il s'en occupe parce
18 que je dois vous expliquer quelque chose, quand
19 Donald Fortin a ça dans les mains, lui, maintenant,
20 il tombe au même niveau que le gérant. S'il a à
21 discuter de quoi c'est avec le gérant qu'il va en
22 parler. Tandis que moi, l'adjoint, si j'ai à
23 discuter de quoi, c'est avec le représentant que je
24 vais en parler.

25 Q. **[846]** Hum hum.

1 R. Donc moi j'attends des nouvelles soit du
2 représentant ou soit du gérant. Comme je vous
3 disais tout à l'heure, mon... ma job à moi c'est on
4 m'appelle, une problématique, je vais essayer de
5 leur donner un coup de main, parce que la job de
6 l'adjoint c'est pas au... c'est pas d'envenimer le
7 problème, c'est de trouver une solution. Ça fait
8 que moi j'attends, j'attends puis j'attends encore.

9 Q. **[847]** O.K. C'est d'essayer de trouver une solution,
10 c'est d'essayer d'en venir à... venir à l'aide à
11 une de vos unités...

12 R. Oui.

13 Q. **[848]** ... unités syndicales. Maintenant, vous
14 attendez et, si je comprends bien, vous aviez été
15 appelé à l'aide soit par monsieur Fournier ou soit
16 par Laurent Talbot...

17 R. Non, par Gérard Perreault, le gérant.

18 Q. **[849]** ... - par Gérard, excusez-moi - ...

19 R. Oui.

20 Q. **[850]** ... qui était le gérant à l'époque.
21 Aujourd'hui c'est monsieur Talbot, si je me
22 trompe...

23 R. C'est ça, oui.

24 Q. **[851]** O.K. Et ces gens-là vous sont jamais revenus
25 pour vous dire « le problème est réglé, il est pas

1 réglé, qu'est-ce qui se passe? »

2 R. Non, non, non, non, non. Ça a toujours resté... pas
3 dans les oubliettes, mais ça a toujours été « low
4 profile », t'sais, on n'entendait plus parler de
5 ça, là, c'était... Donald avait ça dans les mains,
6 puis il était supposé d'en discuter avec Gérard
7 éventuellement parce que le nom de Gérard a été
8 mentionné, puis on n'a pas entendu parler de rien.

9 Q. **[852]** On est-tu d'accord que le problème qui... en
10 tout cas, ce que ça semble soulever, c'est un
11 problème majeur pour le Conseil provincial puis
12 pour l'Unité syndicale qui est le 568. C'est
13 l'accès au travail, là.

14 R. C'est un problème pour le 568, mais c'est un
15 problème qui relate... qui relève de deux
16 individus, là. Ça touche pas les autres sections
17 locales. Moi, je sais pas pourquoi qu'ils ont nommé
18 Donald Fortin, j'en ai aucune pourquoi...

19 Q. **[853]** O.K.

20 R. ... qu'ils ont nommé Gérard Cyr non plus, là. Il y
21 a une problématique, mais laquelle, je le sais pas.

22 Q. **[854]** O.K. Qui relève de deux individus, mais qui
23 affecte des centaines de travailleurs qui
24 appartiennent peut-être au 568, le fait qu'ils
25 auraient pas accès...

1 R. Qui affecte...

2 Q. **[855]** ... à un travail.

3 R. Qui affecte les centaines de travailleurs? Encore
4 là, je le sais pas, on sait pas c'est quoi
5 l'entente. On le sait pas, on peut pas dire que ça
6 affecte des centaines de travailleurs. C'est quoi
7 l'entente? On n'en a aucune idée, aucune idée, à ce
8 moment-là en tout cas.

9 Q. **[856]** Et de là, il n'y a pas une obligation de
10 tenter de savoir...

11 R. C'est au gé...

12 Q. **[857]** ... de gratter?

13 R. C'est au gérant de la Section locale à dire :
14 « moi, il se passe de quoi avec ma section locale,
15 je vais aller voir qu'est-ce qui se passe », c'est
16 au d.g. à s'occuper de ça, puis c'est aux... ceux
17 qui ont été mentionnés dont je répète le nom,
18 Gérard Cyr. C'est à lui à voir « bien, pour qu'est-
19 cé faire que mon nom a été mentionné ou en quelle
20 circonstance », mais, là, on n'a pas de nouvelle.

21 Q. **[858]** Et même si le d.g. puis le pré... le...

22 R. Le gérant.

23 Q. **[859]** ... le gérant d'affaires du 144 semblent être
24 une partie du problème, vous vous dites que c'est à
25 ces gens-là de... de régler le problème?

1 R. Oui, parce que c'est... ça fait partie de mon
2 mandat en tant qu'adjoint de donner la
3 problématique à laquelle j'ai pas de réponse à mon
4 supérieur immédiat qui est mon d.g., Donald Fortin.

5 Q. **[860]** O.K.

6 R. Moi, j'y mets ça dans les mains, lui, là, il est
7 supposé de prendre le problème, là, le modeler puis
8 regarder qu'est-ce qu'on fait avec ça, là.

9 Q. **[861]** Et de vous revenir avec une réponse peut-
10 être?

11 R. En temps normal, oui, parce que dans d'autres
12 circonstances, on a eu d'autres problématiques, non
13 pas pour question de main-d'oeuvre, mais mettons
14 santé et sécurité sur un chantier. Bon. J'arrivais
15 pas à trouver la réponse, j'en parle avec mon d.g.,
16 il m'est revenu avec ça en disant : « tiens, ce que
17 tu m'as posé v'là deux semaines, j'ai la réponse.
18 Là, on fait ça, v'là l'action à prendre », mais,
19 moi, j'ai...

20 Q. **[862]** Monsieur Gagné, est-ce qu'on peut dire que
21 vous étiez très inconfortable avec ce problème-là?

22 R. J'étais pas à l'aise.

23 Q. **[863]** Étiez pas à l'aise. Et est-ce que ça explique
24 en même temps le fait que vous ayez transféré le
25 problème à monsieur Fortin en vous disant « c'est

1 lui maintenant qui a le problème, c'est lui qui va
2 le régler? »

3 R. Non, j'étais pas à l'aise avec le problème, mais
4 c'est pas dans... c'est pas... c'est pas mon style
5 de dire « bien, regarde, je vais aller pelleter ça
6 dans la cour du voisin, puis il s'arrangera avec. »
7 Non. Parce que le problème, j'y en ai parlé du
8 problème par rapport il fallait que j'y en parle,
9 c'est moi qui ai écrit ça, c'est moi qui étais là.
10 Mais, entre-temps, la problématique continuait sur
11 certains chantiers. J'en parlais avec Guy Fournier,
12 j'ai dit : « As-tu des nouvelles, Guy? J'ai pas de
13 nouvelle. » Alors, pas de nouvelle, on disait :
14 « Pas de nouvelle, bonne nouvelle. T'sais, à un
15 moment donné, il va arriver de quoi. » Mais, pas de
16 là à dire que j'ai pris le problème puis j'ai dit :
17 « Arrange-toi avec, Donald », là. Lui, il avait une
18 job à faire, puis s'il l'a faite, en tout cas, j'ai
19 pas eu de nouvelle encore.

20 Q. **[864]** O.K. Pas de nouvelle, bonne nouvelle, mais,
21 dans ce cas-là, est-ce que c'est vrai cette maxime-
22 là?

23 R. Non, non, non.

24 Q. **[865]** Non.

25 R. Loin de là, loin de là parce que c'est, comme je

1 vous dis, quand on l'a entendue la première fois
2 cette phrase-là « j'ai des ententes verbales non
3 écrites », je me suis reculé dans la chaise en
4 disant : « Oh! De quoi qu'il parle, là. Où est-ce
5 qu'on est rendu, là. »

6 Q. **[866]** O.K. En passant, est-ce que vous avez annoncé
7 aussi à monsieur Fortin, lors de votre retour quand
8 vous allez lui donner un compte rendu de la
9 réunion, que vous aviez pris des notes de cette...

10 R. Oui. Oui, oui.

11 Q. **[867]** Oui.

12 R. J'en ai même donné une copie.

13 Q. **[868]** Oui. Est-ce qu'il était fier de vous?

14 R. J'ai fait mon travail.

15 Q. **[869]** Je comprends que, vous, vous avez fait votre
16 travail, mais est-ce qu'on peut avoir la réponse de
17 monsieur Fortin?

18 R. Bien, j'y avais dit la veille que je montais là
19 dans un meeting. Quand il a vu que j'étais
20 secrétaire, il a dit : « C'était-tu vraiment
21 nécessaire. » J'ai dit : « Ils m'ont demandé d'être
22 là pour représenter le Conseil provincial, puis si
23 je pouvais prendre des notes, de les prendre. C'est
24 ce que j'ai fait, ça fait partie de mon travail. »

25 Q. **[870]** O.K. Alors, je comprends qu'après le vingt-

1 neuf (29) mars, il y a pas grand-chose qui a bougé.

2 R. Non, non, non.

3 Q. **[871]** Ce problème-là, est-ce que monsieur Fournier
4 qui est... est-ce qu'il vous en a reparlé par la
5 suite pour dire « écoute, le problème existe
6 encore, il y a rien de réglé? »

7 R. Lui, il m'a dit : « Il y a rien de réglé, j'essaie
8 de rentrer encore des gens dans les chantiers, j'ai
9 encore la même problématique. » Je lui ai posé la
10 question à un moment donné : « T'es rendu où avec
11 ta plainte Ondel » « Ah! Il dit, ça suit son cours,
12 là. Il dit, on va en avoir des nouvelles. » Parce
13 qu'il faut comprendre le contexte, Maître Crépeau,
14 qu'ils ont pas à me conter... t'sais, je veux dire,
15 qu'est-ce qui se passe à l'interne de leur local,
16 là, quand ils ont besoin de moi, ils m'appellent.
17 Mais, souvent ça va déborder... ça va rester à
18 l'interne. Ils ont fait une demande... Comme
19 l'histoire de la... la fameuse plainte qu'ils ont
20 faite à Ondel. Ils me disaient de temps en temps :
21 « Bien, la plainte suit son cours. » Ça fait que,
22 tu sais, moi, j'avais pas à dire : « On est rendus
23 où? Tu as-tu rencontré quelqu'un? As-tu parlé avec
24 un enquêteur? » Non, ça... Si, lui, il a ça à me
25 dire, il va me le dire. Parce que, moi, là, dans

1 mon travail, je m'occupe aussi de l'autre section
2 locale, je m'occupe de santé et sécurité, je peux
3 arriver juste... m'occuper juste d'un gars, là. Ça
4 fait que, s'il a de quoi à dire, il me le dira en
5 temps et lieu. C'est de même que je voyais ça.

6 Q. [872] Vous ne cherchiez pas à assurer plus de suivi
7 que ça bien qu'on vous ait demandé d'intervenir
8 dans un problème, pour lequel vous avez pas trouvé
9 de réponse, pas de solution, puis ce problème-là
10 est resté entier?

11 R. Il est resté entier, mais le suivi... il est resté
12 entier, mais par contre, comme je vous ai dit, la
13 problématique, là, mon... mon patron, là,
14 directement, là, lui, je lui ai donnée : « Regarde,
15 la problématique c'est ça, là. » C'est quand que...
16 quand tu es valet tu es pas roi, là. Ça fait que,
17 moi, je... moi, je me disais, la problématique, à
18 un moment donné, elle va être réglée parce qu'il va
19 en parler avec un gérant, il va en parler avec...
20 Même, à un moment donné, on avait pensé, il va
21 peut-être en parler avec Arnold Guérin, tu sais, je
22 veux dire, ils vont parler d'égal à égal, là. On
23 attendait, il se passait rien. Absolument rien.

24 Q. [873] Il s'est rien passé?

25 R. Non.

1 Q. **[874]** Si on s'en va au printemps, été deux mille
2 treize (2013), l'an passé.

3 R. Oui.

4 Q. **[875]** Mars, avril, le chantier des... à Thetford
5 Mines, des éoliennes.

6 R. Oui.

7 Q. **[876]** Ça vous dit quelque chose?

8 R. Oui.

9 Q. **[877]** Qu'est-ce qui s'est produit à ce chantier-là?

10 R. Encore là, j'ai eu un appel 568, en disant que ça
11 faisait cinq à six semaines qu'ils traînaient là
12 pour essayer de faire rentrer des électriciens :
13 « On va engager, on va en engager, on va en
14 engager », il se passait jamais rien. À un moment
15 donné, il m'a appelé, un mardi matin si je me
16 rappelle bien, pour qu'on se rencontre là sur le
17 chantier puis aller rencontrer des gens... des
18 dirigeants du chantier éolien. Monsieur Pierre
19 Beauchamp et monsieur Philippe Piuze.

20 Q. **[878]** Savez-vous le nom de l'entreprise avec qui...
21 ces gens-là représentaient quelle entreprise?

22 R. Enercon et puis, de mémoire, là...

23 Q. **[879]** Borea?

24 R. ... j'en vois tellement. Borea.

25 Q. **[880]** Borea?

1 R. Borea, Enercon, là, de mémoire, O.K.? Et puis on
2 les rencontre, effectivement. On rencontre monsieur
3 Beauchemin. Là Guy pose la question...

4 Q. **[881]** Est-ce que c'est Beauchemin ou Beauchamp?

5 R. Beauchamp, excuse.

6 Q. **[882]** O.K. Vous commencez par parler avec monsieur
7 Beauchamp?

8 R. Oui, c'est (inaudible), on rentre dans son bureau,
9 on est bien reçu, pas de problème. Guy lui demande,
10 il dit : « Point de vue électriciens, ça fait
11 plusieurs fois que je te parle au téléphone, tout
12 ça, il dit, quand est-ce que tu vas en prendre des
13 miens? - Bien, là, il dit, on en a une
14 cinquantaine, il va en rentrer dix (10) autres. »
15 Guy dit : « Sur dix (10), tu pourrais pas m'en
16 prendre cinq, six? » Ça fait que là, connaissant
17 Guy Fournier, j'ai demandé à Guy, j'ai dit : « Guy,
18 veux rester zen un peu, je pense m'a prendre la
19 discussion », je voyais qu'il commençait à... Ça
20 fait que là je dis : « Monsieur Beauchamp, je dis,
21 ce que Guy vient de demander c'est pas une grosse
22 affaire, en prendre six sur soixante (60), dans le
23 fond. »

24 Q. **[883]** Ce qui ferait à peu près dix pour cent
25 (10 %)...

1 R. À peu près.

2 Q. [884] ... qui serait conforme au ratio
3 provincial...

4 R. Oui.

5 Q. [885] ... du nombre d'électriciens qui
6 appartiennent au conseil?

7 R. Ça revient à peu près à ça, oui.

8 Q. [886] O.K.

9 R. Ça fait que là il dit... il dit pas oui, il dit pas
10 non, il dit : « Attends un peu, m'a revenir. » Il
11 part, il revient avec monsieur Philippe Piuze.
12 Monsieur Piuze s'assit, on se présente encore une
13 fois, je lui demande : « C'est quoi votre... votre
14 titre ici? » Il me répond, bang, bang, bang, il
15 dit : « Moi, je suis son boss à lui. - Oh! j'ai
16 dit, O.K., d'abord on va faire affaire avec vous. »
17 Ça fait que là on recommence encore une fois. Je
18 dis : « J'ai parlé avec mes dirigeants puis,
19 effectivement, je viens voir pour voir si on
20 pourrait... on trouverait pas un moyen ou une façon
21 de rentrer quelques électriciens. » Là je lui
22 reprends la phrase de monsieur Beauchamp en
23 disant : « Tu en as cinquante (50), tu en rentres
24 dix (10) autres, on peut-tu en rentrer six? J'ai
25 dit, même m'a te faire une offre, si ça te tente.

1 Si vraiment tu veux avoir des électriciens, là -
2 puis le représentant est avec moi à côté - dis-lui
3 ce que tu veux puis il va te trouver ce que tu
4 veux. Rentre les pas tout d'un coup, rentre-les à
5 deux. Si tu en engages quatre, rentre-en deux. Tu
6 en engages quatre autres, rentre-en
7 deux. (Inaudible) comme ça. »

8 Là il me dit à moi, il dit : « Tu me
9 demandes de t'aider puis, il dit, moi, j'ai une
10 problématique. - Bien, j'ai dit, c'est quoi votre
11 problématique, Monsieur Piuze? Il dit - Je vais
12 prendre une gorgé d'eau, ça sera pas long. Excusez
13 - Il dit, j'ai un grief, moi, qui me pend en haut
14 de la tête. - Un grief? Il dit, oui, un grief avec
15 une de tes sections locales. » Là il me nomme la
16 section locale, j'ai dit : « Ah! oui. Monsieur
17 Piuze, j'ai dit, moi, de par mon travail puis de
18 par le titre que j'ai (inaudible) d.g., je peux
19 parler avec cette section locale là puis peut-être,
20 le grief, on pourrait s'entendre. »

21 Q. **[887]** Est-ce qu'on s'entend que la section locale
22 c'était pas avec les électriciens...

23 R. Ça l'a aucun rapport.

24 Q. **[888]** ... c'est un autre local...

25 R. Une autre section locale qui nous appartient à nous

1 autres (inaudible), un de nos affiliés, autrement
2 dit.

3 Q. **[889]** Un de vos affiliés dans le métier de la...

4 R. Il y a aucun rapport avec l'électricien.

5 Q. **[890]** C'est bon.

6 R. Il me dit : « Oui, là il dit, on - pour prendre sa
7 phrase, il dit - on vient de tomber en affaires. -
8 O.K. » Ça fait que je m'isole dans un petit bureau
9 à part, j'appelle la section locale en question, je
10 lui parle de la problématique, bla bla bla, bla bla
11 bla. Je lui fais même une offre, j'ai dit : « Ton
12 grief, c'est quoi? » Parce qu'il avait mis
13 quelqu'un à pied, mais pas dans les... pas la
14 manière usuelle qu'on met quelqu'un à pied. Tu
15 sais, le gars s'en va chez eux le vendredi, il
16 reçoit un appel le vendredi soir : « Présente-toi
17 pas au chantier lundi, on t'a mis à pied. » Oh, là,
18 le grief commence. J'ai dit : « Même si je ferais
19 rentrer ton gars, qu'est-ce que tu penses de ça? »
20 Il dit : « Daniel, si tu es capable de faire
21 rentrer mon gars, tout ça, puis il dit, va le voir,
22 puis je t'envoie un fax avec le grief, puis déchire
23 ça on en parle plus. » Ça fait que je rencontre
24 monsieur Piuze, entre-temps j'attendais, ça fait
25 que j'ai eu le fax, il a rentré, j'ai dit :

1 « Monsieur Piuze, j'ai dit, question de grief, là,
2 là, je sais c'est quoi le grief maintenant, il y a
3 une mise à pied pas tout à fait normale, j'ai dit,
4 on pourrait-tu reprendre le gars en question? » Il
5 me regarde, il regarde Pierre Beauchamp, il dit :
6 « Là, il dit, bien je vois pas de problème. » J'ai
7 dit : « Bon, O.K., le gars peut revenir? » Il dit :
8 « Oui. » J'ai dit : « Le grief comme tel, là, on
9 fait quoi avec? » « Bien là, il dit, je sais pas. »
10 « Ça fait que moi je vais vous dire ce qu'on
11 fait. » Je l'ai pris, je l'ai déchiré devant lui.
12 J'ai dit : « Monsieur Piuze, il y en a plus de
13 grief, c'est fini. Astheure, on parle-tu de
14 monsieur Fournier, ses électriciens. » Il dit :
15 « Ah, on regarde ça. » On se donne la main.
16 Parfait.

17 Q. **[891]** Est-ce qu'il y a un engagement qui est pris à
18 ce moment-là par monsieur Piuze ou vous?

19 R. Il a pas dit carrément, il a jamais dit carrément :
20 « J'engage tes gars lundi matin », il m'a dit, ça a
21 fini par : « On en engage dix, on regarde ça. » On
22 se donne la main. Ça fait que, là, moi la réponse
23 qu'il venait de me donner faisait mon affaire. Tu
24 sais il a pas dit : « Non ».

25 Q. **[892]** Mais il avait un « gentleman agreement »,

1 R. C'est ça. Ça fait qu'on a parti de là, Guy lui a
2 donné la main aussi, ça fait qu'on est parti de là
3 en riant moi puis lui, on disait : « Regarde, je
4 pense qu'on vient de faire une bonne job, je pense
5 que ça a bien été. »

6 Q. **[893]** O.K. On revient un petit peu à cette
7 rencontre-là. Pourquoi vous êtes obligé de vous
8 battre au 568 comme ça pour faire rentrer vos
9 électriciens sur le marché des éoliennes à
10 Thetford-Mines en deux mille treize (2013)?

11 R. Pourquoi qu'on est obligé de se battre? Peut-être
12 parce qu'il y a une mal information des employeurs
13 peut-être qui pensent qu'à l'Inter on a pas... on a
14 pas les compétences, les électriciens ont pas les
15 compétences pour faire la job. Mais quand tu as une
16 carte d'électricien dans les poches, ça veut dire
17 c'est pas rien, un fil rouge, c'est un fil rouge,
18 un jaune c'est un jaune. Moi je connais pas ça être
19 électricien, mais j'imagine qu'ils doivent avoir
20 une formation assez poussée tous les électriciens
21 qui travaillent là-dessus sur les chantiers de
22 construction, j'imagine. Parce que j'ai jamais
23 entendu dire d'un représentant électrique : « Bien
24 lui il a une spécialité pour faire ci, lui il a une
25 spécialité pour faire ça. » L'électricien, il fait

1 rentrer des électriciens, le gars pouvait faire du
2 commercial, il pouvait faire du résidentiel,
3 l'institutionnel, il est électricien.

4 Q. **[894]** Quand tu es compagnon électricien...

5 R. Et voilà.

6 Q. **[895]** ... tu as pas de carte spécialisée, tu peux
7 faire du résidentiel, d'institutionnel, commercial,
8 industriel, c'est tout, c'est avec la même carte?

9 R. Moi... moi je vais vous répondre oui, mais comme je
10 vous dis j'ai pas de carte d'électricien dans les
11 poches, moi j'en ai une de monteur d'acier.

12 Q. **[896]** O.K.

13 R. O.K. Mais de par la compréhension que j'en ai pour
14 les métiers, c'est par marqué lui il peut faire ci,
15 lui il peut faire ça, là. C'est une carte
16 d'électricien, tu es compagnon, tu es compagnon.

17 Q. **[897]** Est-ce qu'à votre connaissance ou selon ce
18 que vous en savez ou ce que vous comprenez, est-ce
19 qu'il y avait un autre problème autre que... qui
20 empêchait les gens des électriciens du 568 d'entrer
21 sur ces chantiers-là?

22 R. S'il y avait un autre problème, parce que j'ai
23 oublié de vous dire qu'au début de la rencontre
24 avant que monsieur Beauchamp aille chercher
25 monsieur Piuze, moi j'ai posé la question à

1 monsieur Beauchamp. « Pourquoi tu engages pas
2 d'Inter? »

3 Q. **[898]** Oui?

4 R. « Réponds-moi à ça? » Bien poli, pas de problème.
5 Pas de réponse. Je disais : « Monsieur Beauchamp,
6 moi je vous pose une question, dites-moi pourquoi
7 vous engagez pas d'Inter, c'est quoi le problème? »
8 Pas de réponse. Là, il dit : « Attends un peu, je
9 reviens. » Là, il est allé chercher monsieur Piuze.

10 Q. **[899]** O.K.

11 R. Puis pas longtemps par après on a su, ça on a su
12 ça, parce qu'entre ça il s'est passé de quoi entre
13 ça, tu sais je veux dire, du moment qu'on se donne
14 la main puis Guy était à son local, moi je fais mes
15 affaires à l'extérieur, à un moment donné Guy
16 m'appelle, il dit : « Daniel, ça fait deux semaines
17 puis il dit, pas de « call ». » Moi je dis : « Si
18 tu veux savoir vraiment ce qui s'est passé, mettons
19 advenant qu'ils ont pas engagé de gars, appelle sur
20 le chantier, puis informe-toi. »

21 Q. **[900]** O.K.

22 R. Comme de fait il a appelé sur le chantier, il a
23 parlé à monsieur Beauchamp, le « call » avait été
24 fait, puis les dix étaient rentrés, mais pas un
25 Inter.

1 Q. **[901]** Le « call », c'est qu'on avait appelé dix
2 électriciens?

3 R. Oui, nous autres ce qu'on appelle un « call »,
4 c'est que...

5 Q. **[902]** O.K. Ça fait que l'entreprise a engagé dix
6 électriciens puis pas un de l'Inter là-dessus?

7 R. Pas un de l'Inter.

8 Q. **[903]** Et est-ce que monsieur Fournier, à ce moment-
9 là, l'a su la raison pour laquelle?

10 R. Oui. Parce que monsieur Beauchamp a dit : « Moi
11 j'ai ordre de pas engager d'Inter. » Ça a fini là,
12 la phrase a fini là, pas plus, pas moins. Guy me
13 parle de ça, moi je parle de ça avec mes
14 dirigeants, je dis : « On a un problème, on a une
15 problématique, il y a quelqu'un qui a ordre de pas
16 engager d'Inter. » Là, il touche, c'est nos membres
17 à nous autres.

18 Q. **[904]** Oui?

19 R. O.K. Bon, là, on me dit, mon dirigeant me dit :
20 « Informe-toi c'est où que la maison-mère, va faire
21 un tour. » Moi j'ai pas à aller là comme ça d'un
22 coup raide. Il faut que j'y aille là avec un
23 représentant ou un gérant.

24 Q. **[905]** Oui?

25 R. Comme de fait, là, c'est monsieur Laurent Talbot

1 qui est devenu gérant du 568. Les choses étant
2 faites comme ils sont, il m'appelle pour me
3 demander si je veux aller rencontrer la maison-mère
4 parce que Guy Fournier l'a appelé en disant : « Il
5 y en a pas rentré, il y en a pas d'Inter. Ils ont
6 fait le « call », il y a dix gars, mais il en a pas
7 rentré. »

8 Q. **[906]** Savez-vous en fait, il a rentré de gens de
9 l'Inter...

10 R. Aucun électricien de l'Inter, aucun, aucun.

11 Q. **[907]** ... savez-vous c'est des électriciens de quel
12 syndicat qui ont été engagés?

13 R. Bien il y en a rien qu'un autre, c'est la FIPOE.

14 Q. **[908]** O.K.

15 (15:01:10)

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. **[909]** Donc, ce que vous dites c'est que
18 l'entente... l'entente que vous aviez eue, verbale,
19 avec monsieur Piouze, ne s'est pas concrétisée.

20 R. Non, non.

21 Q. **[910]** Il y a personne qui a été engagé de chez
22 vous.

23 R. En aucun temps.

24 Q. **[911]** Est-ce que vous savez, quand monsieur
25 Beauchamp vous a dit que l'ordre... qu'il avait

1 l'ordre de ne pas engager d'Inter, d'où venait
2 l'ordre?

3 R. C'est là, c'est à ça que je m'en venais.

4 Q. **[912]** O.K.

5 R. C'est que, là, Guy : « Daniel, il dit, monsieur
6 Beauchamp m'a dit carrément ça venait de madame...
7 Me PAUL CRÉPEAU :

8 Q. **[913]** Abazi?

9 R. Abazi ou Abati. Abazi ou Abati. « O.K. Bon, j'ai
10 dit, ah oui! On va s'informer de ça. » Entre-temps,
11 comme je vous dis, Laurent Talbot m'appelle pour me
12 demander d'aller faire un tour. Là, il dit : « Il
13 faudrait rencontrer madame Abati. » ou Abazi, peu
14 importe. J'ai dit : « O.K. » ma job à moi c'est d'y
15 aller, on y va. » Ça fait que comme de fait, on
16 s'est rendus à leur siège social, on demande à la
17 petite fille, la réceptionniste, de rencontrer
18 madame Abazi, elle vient, elle nous donne la main,
19 pas de problème. Je me présente « Daniel Gagné
20 adjoint au DG International », lui il se présente
21 « Laurent Talbot gérant de 568 » puis là, j'avoue
22 que j'ai peut-être été un peu loin, j'ai voulu
23 faire une farce qui a mal virée. J'ai dit « Faites-
24 vous en pas Madame Abazi, on n'est pas
25 enregistrés. ». Là, ça part. « Toi, puis toi

1 dehors, je veux plus vous voir ici. » « Non, non,
2 j'ai dit, Madame Abazi c'est une 'joke' que je
3 fais, il n'y a pas d'enregistrement, je veux juste
4 vous parler, là, de l'International. » « Je veux
5 rien savoir de l'Inter, j'engagerai pas d'Inter. »
6 puis elle dit à la petite fille qui est en avant à
7 la réception « Tu t'en viens avec moi en arrière,
8 tu les laisses tout seul ici, puis vous autres, je
9 vous répète 'Dehors'. » Ça fait qu'on s'est
10 retrouvés là, tous les deux plantés là, on a dit :
11 « Qu'est-ce qu'on fait ici? Il arrive quoi avec
12 elle? » puis j'ai même, s'il y a encore ça, j'ai
13 même écrit une petite note avec mon numéro de
14 téléphone puis j'avais mis ma carte au côté sur le
15 bureau de la petite fille. J'ai dit : « Elle va
16 sûrement me rappeler. » Là, j'ai dit à Laurent « Ça
17 doit être la farce qu'elle a pas aimée. J'ai peut-
18 être fait une farce... » mais on a carrément
19 entendu les mots « Vous êtes de l'Inter, je
20 n'engagerai pas d'Inter puis toi, puis toi,
21 dehors », ça fait que la discussion a arrêté drette
22 là.

23 Q. [914] O.K. Et cette entreprise-là, c'est une
24 entreprise de quelle nature? Des entrepreneurs
25 électriciens?

1 R. Électriciens, oui.

2 Q. **[915]** Électriciens.

3 R. Ils ont un lien direct avec Transelec si je ne me
4 trompe pas.

5 Q. **[916]** O.K. Et savez-vous si Transelec c'est une
6 entreprise avec laquelle monsieur Fournier vous
7 indiquait avoir des problèmes? Non?

8 R. Aucune idée.

9 Q. **[917]** Vous ne savez pas. Bon. Alors, là, vous avez
10 la réponse de l'entrepreneur...

11 R. Oui.

12 Q. **[918]** ... qui n'embauchera pas des gens de l'Inter,
13 ça explique probablement pourquoi sur les dix
14 derniers il y a pas eu personne d'embauché.

15 R. Et voilà.

16 Q. **[919]** Vous, entre, par contre entre la rencontre
17 avec monsieur Beauchamp et Piuze puis cette visite-
18 là à madame Abazi, avez-vous eu une autre rencontre
19 avec quelqu'un chez vous, à l'Inter, pour discuter
20 de ça?

21 R. Moi, j'ai fait part de ça à mon dirigeant, Donald
22 Fortin.

23 Q. **[920]** Oui.

24 R. Puis là, ils ont dit carrément qu'ils ne voulaient
25 pas engager d'Inter, c'est ci puis c'est ça, puis

1 là, c'était toujours la même phrase « Je m'en
2 occupe Daniel. » « O.K. Tu t'en occupes mais là,
3 j'ai dit, le problème il est majeur. Elle, elle l'a
4 dit carrément 'On n'engage pas d'Inter.' » J'ai dit
5 « J'ai posé la question deux, trois fois à monsieur
6 Pierre Beauchamp puis il me dit : « Hum, hum. »
7 jusqu'à temps que, à un moment donné on l'apprenne
8 au téléphone, je pense qu'il aimait mieux nous le
9 dire au téléphone que de face comme de quoi il
10 avait eu ordre de ne pas engager d'Inter.

11 Q. [921] Oui.

12 R. Ça, c'est ma présomption. Mais entre ça on a un
13 meeting à Québec. C'est le temps des négos, toutes
14 sortes de choses, on se parle, on jase. Gérard Cyr
15 vient me voir : « Daniel, est-ce que je pourrais te
16 parler en particulier? » Je dis : « Il y a pas de
17 problème, c'est quoi qu'il y a? » Il dit : « Les
18 éoliennes, Thetford... » « Oui, oui, justement,
19 j'ai un problème. » Il dit : « Justement, tu
20 touches plus à ça, tu t'en éloignes. » J'ai dit :
21 « Pardon? » Il dit : « Tu t'éloignes des
22 éoliennes. » « Ah non, non, c'est pas vrai. » Ça
23 fait que j'avais un chandail bleu, c'était marqué
24 comme ça ici « Conseil provincial », je lui pointe
25 ça du doigt, je dis : « Regarde, je travaille pour

1 eux autres, je suis payé par eux autres, j'ai dit,
2 il est pas question que je m'éloigne des éoliennes
3 en aucun temps. »

4 Q. **[922]** Est-ce qu'il y a d'autres paroles qui ont été
5 échangées avec monsieur Cyr lors de cette
6 rencontre-là sur ce sujet-là?

7 R. Non, parce qu'il a changé de couleur puis il a
8 reviré de bord.

9 Q. **[923]** Saviez-vous à ce moment-là pourquoi monsieur
10 Cyr vous disait de vous éloigner des éoliennes?

11 R. Là, je venais de faire le lien de deux mille dix
12 (2010). Les ententes verbales non écrites, là, dans
13 ma tête à moi, il y avait-tu un lien direct avec
14 ça? Parce que que Gérard Cyr vienne me dire
15 « Éloigne toi » ou « Tiens-toi loin des
16 éoliennes », les éoliennes, tu as tous les corps de
17 métier, mais tu as pas de plombiers, là. Tu sais,
18 pourquoi qu'il me dit ça à moi?

19 Q. **[924]** 144, c'est ses éoliennes, il n'a pas trop
20 d'affaire là, là.

21 R. Bien, tu sais, il y a aucun plombier là, je vois
22 pas le principe, je vois pas ça du tout. Je pense
23 que c'est plus ça qui m'a comme piqué direct, là.

24 Q. **[925]** Hum, hum.

25 R. Pourquoi que lui il me dit « Éloigne-toi de ça »,

1 ça a pas rapport là.

2 Q. **[926]** O.K.

3 R. Ça a commencé là puis...

4 Q. **[927]** Et puis à ce moment-là on est en deux mille
5 treize (2013), mars, avril...

6 R. Oui.

7 Q. **[928]** ... ou mai deux mille treize (2013), là,
8 c'est monsieur Cyr qui est président du Conseil
9 provincial.

10 R. Oui, puis c'est à partir de là que, Madame la
11 Présidente, j'ai commencé à dire le mot
12 « transparence ». J'ai dit : « à partir de tout de
13 suite, je me présente contre lui. C'est pas de même
14 que ça marche, c'est pas comme ça que c'est supposé
15 de marcher. »

16 Q. **[929]** Monsieur Cyr, au sein ou encore à titre de
17 président du conseil provincial, est-ce qu'il s'est
18 vu attribuer un surnom, là, que... qui est de
19 commune renommée?

20 R. Oui, à un moment donné certains se sont mis à
21 l'appeler Le Parrain.

22 Q. **[930]** Le Parrain? Et comment qu'il trouvait ça ce
23 surnom-là, monsieur... monsieur Cyr?

24 R. Ça le dérangeait pas, c'est...

25 Q. **[931]** Est-ce qu'il l'appréciait, même?

1 R. Je suis pas dans sa peau pour dire qu'il
2 l'appréciait, là, mais disons que ça le dérangeait
3 pas. Moi, à ma connaissance à moi, ça le dérangeait
4 pas.

5 Q. **[932]** On va peut-être regarder le problème
6 différemment, la composition du conseil provincial,
7 je sais que monsieur Faulkner nous a fait une
8 présentation en début de semaine, là, mais peut-
9 être pour en revenir, c'est exact de dire que vous
10 avez vingt-huit (28) locaux?

11 R. Vingt-huit (28) sections locales, oui.

12 Q. **[933]** Sections locales qui sont parties à
13 l'international?

14 R. Oui.

15 Q. **[934]** Et le conseil provincial a comme fonction non
16 pas de superviser, mais de donner de l'assistance à
17 ces vingt-huit (28) locaux-là?

18 R. Oui. De là la charte de solidarité.

19 Q. **[935]** Est-ce que c'est une façon de décrire ça que
20 vous avez comme vingt-huit (28) petits royaumes
21 dans le conseil...

22 R. Pas royaumes, vous avez vingt-huit (28) sections
23 locales qui sont autonomes.

24 Q. **[936]** Autonomes et qui...

25 R. Elles ont leur gérant, elles ont leur

1 représentant...

2 Q. **[937]** ... qui ont leur patron?

3 R. Oui, c'est ça.

4 Q. **[938]** Et est-ce que c'est le rôle du conseil
5 provincial d'intervenir dans ces unités-là, dans
6 ces locaux-là, faire des interventions, là, s'ils
7 sont pas invités à le faire?

8 R. Non, on a des assemblées de gérants pour ça, quand
9 il y a une problématique à l'interne... à
10 l'intérieur d'un local, c'est qu'on en discute tout
11 le monde alentour de la table.

12 Q. **[939]** Hum hum.

13 R. On a des meetings de l'exécutif aussi. Puis encore
14 là, s'il y a une problématique, on en discute
15 alentour de la table. Mais de là à partir, là, puis
16 dire : « Je vais m'ingérer tout de suite dans
17 le... » tu sais, sans comprendre, être juste au
18 courant un petit peu du problème puis rentrer
19 dedans à deux pieds, non, non, il faut se parler
20 avant pour savoir c'est quoi, c'est quoi, quoi qui
21 se passe.

22 Q. **[940]** Il y a un respect de l'autonomie du local?

23 R. Et voilà, c'est bien ça, oui.

24 Q. **[941]** Ce qui veut pas dire que vous pouvez pas
25 intervenir...

1 R. Non.

2 Q. **[942]** ... à l'intérieur des affaires d'un local
3 mais dans le cadre de la charte ou de la
4 constitution...

5 R. Et voilà, c'est ça.

6 Q. **[943]** ... du conseil provincial et dans le respect
7 d'autonomie de... du local syndical?

8 R. Et voilà. Comme monsieur Faulkner l'a expliqué.

9 Q. **[944]** O.K.

10 (15:08:35)

11 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

12 Q. **[945]** Bien écoutez, on a eu la semaine dernière un
13 employeur qui est venu dire qu'en deux mille huit
14 (2008) est allé se plaindre à un représentant de
15 l'association internationale, là, où était monsieur
16 Cyr, là, puis il a raconté qu'il donnait de
17 l'argent à Gérard Cyr. Ce représentant-là
18 donnait... de l'association internationale est venu
19 à Montréal puis ça a fini en disant... il aurait
20 dit à monsieur Cyr de lâcher cet employeur-là. Mais
21 dans les faits, là, monsieur Cyr qui a été accusé
22 par cet employeur-là de demander de l'argent
23 pour... sur certains contrats, monsieur Cyr a pas
24 été très très affecté, là, parce que je comprends
25 que là, on est en deux mille huit (2008) puis il

1 reste encore président du local... pas président,
2 mais en charge du local 144 jusqu'en septembre deux
3 mille treize (2013). Donc le mécanisme de... de...
4 sanctions ou de plaintes transférées à un
5 international, tout ça finalement ça a rien donné,
6 là, parce que...

7 R. Oui mais là... non, non, non, là on s'écarte un
8 peu. Vous me parlez de monsieur Cyr qui recevait de
9 l'argent, O.K., au conseil provincial, là, malgré
10 ce que vous en pensez, on n'est pas au courant de
11 ça qu'il reçoit de l'argent lui, là, là.

12 Q. **[946]** (Inaudible) vous dites que c'est vous qui
13 était informé...

14 R. Non, non, non mais, non, non, vous dites qu'on l'a
15 laissé aller, personne ne l'a laissé aller, on
16 n'est pas courant de ça, je veux dire on sait même
17 pas qu'est-ce qui se passe, lui a sa section locale
18 à lui puis c'est pas sa section locale qui est dans
19 la problématique, c'est l'individu, au début... au
20 début de la section locale qui est gérant, lui s'il
21 a des... des... excusez l'expression, s'il a des
22 pots-de-vin ou quoi que ce soit, on n'est pas au
23 courant de ça, là.

24 Q. **[947]** Non, non, je prétends pas que vous étiez au
25 courant, ce que j'ai dit c'est que cet employeur-là

1 en deux mille huit (2008) est allé se plaindre et
2 informer l'association internationale qui relève du
3 local 144 à l'effet qu'il donnait de l'argent à
4 Gérard Cyr. Cette personne-là est venue, a
5 rencontré monsieur Cyr, mais ça a donné rien de
6 plus parce que monsieur Cyr est resté à la charge
7 de son local 144...

8 R. O.K. Je...

9 Q. **[948]** ... moi ma question pour vous c'est que vous
10 trouvez pas là que le mécanisme qui est
11 présentement dans votre association internationale
12 a pas fonctionné? Est-ce que vous envisageriez
13 d'autres façons de faire pour vous assurer qu'un
14 tout puissant comme monsieur Cyr lève les pattes
15 lorsqu'il eut lieu de lever les pattes si vraiment
16 c'est les...

17 R. Je comprends.

18 Q. **[949]** ... la plainte se (inaudible).

19 R. Première des choses, vous parlez d'un entrepreneur
20 qui est venu se plaindre au conseil provincial, on
21 va y aller par étapes, à qui il s'est plaint au
22 conseil provincial? Il s'est-tu plaint à Donald
23 Fortin? À qui il s'est plaint?

24 Q. **[950]** C'est pas ça...

25 R. Non bien je comprends pas votre question, je

1 m'excuse.

2 Q. [951] Ma question c'est je vous dis, je vous
3 (inaudible) le cas de l'employeur qui lui, s'est
4 plaint qu'il donnait de l'argent à Gérard Cyr...

5 R. Oui, il s'est plaint à qui?

6 Q. [952] ... et le mécanisme de l'internationale,
7 d'une petite enquête a mené à rien vu que monsieur
8 Cyr est resté en charge de son local jusqu'en deux
9 mille treize (2013).

10 R. Bien c'est ça que je vous...

11 Q. [953] Mais est-ce que vous, vous seriez enclin, au
12 conseil provincial, de vous doter d'un mécanisme où
13 les plaintes, elles devraient peut-être aller
14 plutôt au conseil provincial plutôt que s'en aller
15 à l'Association internationale, c'est ça ma
16 question.

17 R. Oui. O.K. Là, je comprends. Aujourd'hui il
18 arriverait une situation semblable, le Conseil
19 provincial, c'est sûr qu'il s'en mêlerait. De là à
20 monter en haut de nous autres, en haut du Conseil
21 provincial, il y a d'autres choses entre nous
22 autres, là. O.K. Là on les mettrait au courant, on
23 dit : « regarde, il se passe... il y a une
24 problématique, là, dans tel local », mais de par le
25 gérant. Le gérant, on a une problématique avec le

1 gérant, là on va découler, on descend jusqu'à temps
2 qu'on arrive à lui, là. Mais, là, il arriverait,
3 comme je dis, la même situation aujourd'hui, là,
4 comme ça, là, c'est sûr que les nouveaux dirigeants
5 en poste là, là, avec les... les mécanismes qu'on
6 veut mettre en marche, là, ça se passerait pas de
7 même, ça, c'est officiel.

8 Q. [954] Je comprends que vous lancez un peu un appel
9 aux employeurs où l'Inter est présent de dire « si
10 vous avez des problèmes avec certains représentants
11 dans les locaux, venez au Conseil provincial, on va
12 tenter de... de faire un suivi du dossier pour les
13 rendre aux bonnes instances. »

14 R. Oui.

15 Q. [955] C'est la bonne chose, c'est ça que vous
16 dites, là.

17 R. Oui. Oui.

18 Q. [956] Mais, vous êtes conscient qu'en deux mille
19 huit (2008), le mécanisme a pas fonctionné, là.
20 C'est parce que monsieur Cyr a gardé toute sa
21 puissance encore pendant cinq ans après, là, malgré
22 quand même des accusations sérieuses, là, de...

23 R. Je comprends...

24 Q. [957] ... de (inaudible).

25 R. ... en deux mille huit (2008), peut-être qu'il y a

1 certains dirigeants qui ont pas fait ce qu'ils
2 avaient à faire aussi.

3 Me PAUL CRÉPEAU :

4 Q. **[958]** Venez-vous juste de dire « avec les nouvelles
5 procédures qu'on a mis en marche »?

6 R. Qu'on veut mettre en marche, là.

7 Q. **[959]** Qu'on veut mettre en marche.

8 R. On vient d'arriver puis...

9 Q. **[960]** O.K.

10 R. ... c'est sûr que le monde, il faut qu'il
11 comprenne, on est arrivé, nous autres, là, le huit
12 (8) de novembre. Depuis le mois de novembre aller à
13 aujourd'hui, on a la convention collective, là.

14 Q. **[961]** Oui.

15 R. O.K. On a repris ça. On a plein de choses qui
16 rentrent au conseil et puis, mon confrère et moi,
17 on essaie de tout mettre ça en branle, là, t'sais,
18 de tout commencer à regarder ça d'un bord à
19 l'autre, là. On veut faire des changements, on...
20 Il y a plein d'affaires nouvelles qu'on veut mettre
21 en marche, mais on manque de temps un peu, là. On
22 manque de temps, c'est pour ça qu'on essaie de...
23 Mais, on veut pas faire ça non plus en se
24 bousculant puis en courant. On va prendre le temps
25 d'analyser tout ça.

1 Q. **[962]** Je comprends qu'il faut peut-être pas
2 bousculer, c'est peut-être plus facile, mais il
3 reste quand même qu'il faut agir. Et ce que
4 j'essaie d'entendre de votre discours, c'est : est-
5 ce qu'on a uniquement un problème d'individus ou on
6 a un problème aussi de structures qui permettent
7 pas de régler des problèmes comme celui de la
8 dénonciation...

9 R. Non, Monsieur.

10 Q. **[963]** ... d'un entrepreneur en deux mille huit
11 (2008)?

12 R. Non, non, non, non, non. Le Conseil provincial est
13 une machine qui est fière. On avait un problème
14 d'individus.

15 Q. **[964]** Uniquement d'individus.

16 R. Uniquement d'individus.

17 Q. **[965]** Puis c'est rien que parce que la problème a
18 été adressé aux mauvais individus?

19 R. Aux mauvais individus.

20 Q. **[966]** Parce que s'il avait été adressé au-dessus de
21 ces individus-là, peut-être à l'Association
22 internationale ou au Conseil national - parce qu'il
23 y a un Conseil national...

24 R. Oui, oui.

25 Q. **[967]** ... qui supervise le Conseil provincial - ce

1 problème-là n'aurait pas... en fait, n'aurait pas
2 perduré.

3 R. Il aurait pas perduré, puis il a été... il aurait
4 été connu, puis il aurait été... Effectivement, il
5 y aurait eu un aboutissement à ça, là, c'est
6 officiel. C'est officiel.

7 (15:13:57)

8 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

9 Q. **[968]** Mais, justement, vous parlez d'un problème
10 d'individus, là. Je cherche un peu à m'intéresser à
11 l'environnement qui crée justement ce problème
12 d'individus.

13 R. Oui.

14 Q. **[969]** Comme j'ai déjà posé la question à quelqu'un
15 d'autre : est-ce que vous pensez qu'à un moment
16 donné il n'est pas dangereux de laisser un
17 dirigeant syndical à la tête de son local trop
18 longtemps, qu'à la fin, il atteint un pouvoir trop
19 grand que même les gens de son exécutif ont un peu
20 de misère à faire contrepoids?

21 R. Non, parce que un gérant ou un dirigeant de local -
22 moi, j'aime mieux dire le mot « gérant » - est
23 voté. Ça revient ça.

24 Q. **[970]** Oui, mais...

25 R. S'ils le remettent en poste, c'est parce qu'il fait

1 la job à quelque part, là.

2 Q. [971] Oui. Puis vous pensez à un moment donné, des
3 fois, qu'il y a pas un peu de craintes justement de
4 voter contre le dirigeant, là, parce qu'à la fin il
5 est rendu trop puissant puis ça devient une petite
6 gang, à un moment donné, ça se peut-tu?

7 R. Le mot « crainte » est peut-être un peu fort. Le
8 mot « crainte », là, pour moi, je trouve qu'il est
9 un peu fort.

10 Q. [972] Ou une petite gang, ce serait peut-être plus
11 approprié.

12 R. Non. Je dirais plus que c'est comme dans n'importe
13 quoi, la majorité l'emporte. S'ils sont dix (10),
14 puis il y en a six qui votent pour puis quatre qui
15 sont pas sûrs, bien, c'est les six qui emportent.
16 Ça fait que tout le monde est dans le même bateau.
17 Moi, c'est de même que je vois ça.

18 Me PAUL CRÉPEAU :

19 Q. [973] Quand vous dites que monsieur... monsieur Cyr
20 a été à la tête de son... du 144 pendant vingt-six
21 (26), vingt-sept (27) ans.

22 R. J'en ai aucune idée, je fais pas partie du 144,
23 moi, là, j'en ai aucune idée.

24 Q. [974] O.K. Mais, vous le savez même pas combien de
25 temps qu'il a été là?

1 R. Non, non, non. Parce que, comme je vous dis, j'ai
2 rentré en poste comme adjoint en deux mille cinq
3 (2005). Avant ça, j'étais un travailleur du 711.

4 Q. **[975]** O.K.

5 R. Ça fait que je commençais pas à m'informer comment
6 de temps que les gérants étaient là. Ça fait que,
7 moi, quand j'ai rentré adjoint, ils m'ont pas donné
8 une feuille en disant « lui, il est gérant depuis
9 tant de temps, là. » Quand j'ai rentré adjoint, ils
10 m'ont donné trois... trois choses bien distinctes à
11 faire, Maître Crépeau : Promouvoir le Conseil
12 provincial; aider les affiliés; regarder tout ce
13 qui touche santé et sécurité pour les affiliés. Ça,
14 c'était mon mandat en partant. Ça fait que c'est
15 pour ça que je dis, moi, j'ai pas la notion qu'il a
16 été gérant durant vingt et un (21), vingt-deux (22)
17 ou vingt-quatre (24) ans, j'en ai aucune idée.

18 Q. **[976]** Bien, pour les fins de la discussion, je vais
19 vous le dire. Monsieur Cyr a été président ou chef
20 du 144 depuis avril mil neuf cent quatre-vingt-six
21 (1986) et jusqu'en septembre deux mille treize
22 (2013), ce qui veut dire vingt-sept (27), vingt-
23 huit (28) ans. O.K.

24 R. C'est une bonne moyenne.

25 Q. **[977]** C'est un... c'est longtemps à la tête de son

1 syndicat. C'est solide, c'est bien installé en
2 place. Savez-vous, est-ce qu'il y a déjà quelqu'un
3 qui s'est levé au 144 pour dénoncer des pratiques
4 du 144?

5 R. Je peux pas vous dire, Monsieur Crépeau, j'ai
6 jamais assisté à aucun meeting du 144, je me mêlais
7 pas du 144.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Maître Crépeau, il est... est-ce que ce serait un
10 bon moment pour...

11 Me PAUL CRÉPEAU :

12 Oui, oui, ce serait un bon moment.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 ... arrêter?

15 Me PAUL CRÉPEAU :

16 Oui, oui, oui.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 O.K. Je vais demander en même temps, je vais en
19 profiter pour demander si les parties voudront
20 interroger ou contre-interroger.

21 Me ANDRÉ DUMAIS :

22 Pour le Conseil provincial, Madame la Présidente,
23 une quinzaine de minutes.

24 Me ROBERT LAURIN :

25 Nous aussi, à peu près quarante-cinq (45) minutes.

1 Me DENIS HOULE :

2 Alors, réponse semblable, Madame, c'est fort
3 probable que j'en pose pas.

4 VOIX DANS LA SALLE :

5 Pas de question, Madame.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Parfait. Alors, nous allons prendre la pause.

8 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

9 REPRISE DE L'AUDIENCE

10

11

(15:47:46)

12

LA GREFFIÈRE :

13

Monsieur Gagné, vous êtes toujours sous le même
14 serment que vous avez prêté.

15

R. Oui.

16

Me PAUL CRÉPEAU :

17

Q. **[978]** Monsieur Gagné, on aura quelques questions

18

pour terminer votre interrogatoire. Je voudrais

19

juste revenir, Madame Blanchette, à l'onglet numéro

20

2 qui est le procès-verbal, je n'ai malheureusement

21

pas le numéro de la cote, là. Je pense, c'est...

22

LA GREFFIÈRE :

23

C'était la cote 120P-1413.

24

Me PAUL CRÉPEAU :

25

Merci. Peut-être nous amener à la page 2 du

1 document. Descendez un tout petit peu, là. Voilà!

2 Q. **[979]** Monsieur... Monsieur Gagné, je vous ramène
3 après la quatrième ou cinquième phrase, on va
4 avoir, sous le nom Arnold Guérin, il :

5 Décrit ses méthodes du temps qu'il
6 CONTRÔLAIT le Saguenay [...]

7 Alors, je comprends, c'est toujours vos notes.
8 Alors, c'est ce à quoi vous avez fait référence
9 tout à l'heure...

10 R. Oui.

11 Q. **[980]** ... quand vous avez dit que monsieur...
12 monsieur Guérin se vantait de contrôler le Saguenay
13 et vous le mettez en lettres majuscules. C'est pour
14 vous y donner de l'importance ou c'était monsieur
15 Guérin qui voulait y donner de l'importance?

16 R. Bien, moi, j'ai écrit ça en lettres majuscules
17 parce que je trouvais que le mot « contrôler »
18 était... était fort.

19 Q. **[981]** O.K. La phrase suivante :

20 Arnold Guérin : Parle tout le temps
21 des métiers majoritaires de l'Inter et
22 des ententes NON-ÉCRITES.

23 Est-ce qu'il est exact que monsieur Guérin
24 rattachait ces deux choses-là ensemble, les métiers
25 majoritaires que j'ai appelé « dominants » - tout à

1 l'heure, vous aimiez pas le mot, là,
2 « majoritaires » - et les ententes non-écrites.
3 Est-ce que monsieur Guérin rattachait ça ensemble?
4 R. Non. Il donnait comme exemple qu'à l'International
5 on a des métiers mécaniques qui sont des métiers
6 presque majoritaires au point de vue membres. Puis,
7 lui, il faisait référence aux... « vous autres,
8 vous avez beaucoup de métiers majoritaires. Il dit,
9 je vous achale pas, puis nous autres, il dit, en
10 échange... bien, pas « en échange », moi, j'ai des
11 ententes non-écrites. » Ça fait que, là, on voulait
12 faire un lien, mais on trouvait pas le lien,
13 t'sais. Le lien, c'est... c'est quoi le lien?

14 Q. **[982]** Mais...

15 R. À un moment donné, on a eu des petites idées dans
16 la tête qui nous ont passé un peu, là. Mais, il a
17 dit, il a répété ça... il l'a pas répété, il l'a
18 dit une fois : « Vous avez les métiers majoritaires
19 puis... » ah! Oui, c'est ça « puis, il dit, chez
20 nous, on a des ententes non-écrites. »

21 Q. **[983]** Est-ce que c'est à dire que... ou est-ce que
22 vous en avez compris que, à part le Local des
23 électriciens, le 568, il y avait aussi d'autres
24 locaux où soit chez vous, vous aviez... vous
25 l'aviez laissé complètement à la FTQ ou encore la

1 FTQ vous avait laissé complètement des secteurs?

2 R. Non, non. Non parce que dans... aucun dans mes
3 autres locaux - quand je dis « mes autres locaux »,
4 je parle en tant que président, mais je vais peut-
5 être parler plutôt dans ce temps, aucun dans les
6 autres locaux à l'Inter on avait soulevé une
7 problématique semblable ou qu'il avait fait
8 allusion à ça, dans aucun autre local.

9 Q. **[984]** Le seul qui présente... le seul local qui
10 vous en parle, c'est les électriciens.

11 R. Oui, c'est le seul qui nous arrive avec une
12 problématique.

13 Q. **[985]** Je voudrais juste la phrase suivante :

14 Arnold Guérin : Parle de SES

15 COMPAGNIES à Ultramar [...]

16 il parle de Ondel, Arno, Transelec dont on a parlé
17 tout à l'heure. Vous souvenez-vous dans quel
18 contexte il parlait de ces compagnies-là?

19 R. Des compagnies industrielles, tu touches pas à ça.

20 Q. **[986]** O.K. « SES COMPAGNIES », là, quand il dit ça
21 monsieur Guérin, qu'est-ce qu'il veut vous dire?

22 R. Bien, il dit que, lui, il fait affaire avec ces
23 compagnies-là parce que ces des compagnies qui se
24 tiennent plutôt du côté industriel.

25 Q. **[987]** Hum, hum.

1 R. Ça revient à ce qu'on disait au début « je garde
2 l'industriel, tu peux jouer dans... »

3 Q. **[988]** O.K. Mais, « SES COMPAGNIES », c'est parce
4 que c'est lui qui les contrôle comme...

5 R. Non, non, non. C'est pas marqué...

6 Q. **[989]** Non. C'est pas comme ça.

7 R. ... c'est marqué « Arnold Guérin contrôle ses
8 compagnies. » Il parle, il dit « moi, je fais
9 affaire avec ces compagnies-là. »

10 Q. **[990]** O.K.

11 R. Ça, c'est les compagnies qu'il fait affaire.

12 Q. **[991]** Oui. Vous avez dit aussi tout à l'heure - et
13 je vais demander peut-être, Madame Blanchette, de
14 nous amener aux notes sténographiques du douze (12)
15 février dernier, le témoignage de monsieur... c'est
16 monsieur Larouche, oui, à la page 222. Et, là, on
17 va juste descendre un peu, Madame Blanchette.
18 Monsieur Larouche a témoigné ici la semaine passée
19 et voici ce qu'il nous dit quand il y a eu... il
20 dit : « j'ai eu des problèmes avec monsieur Gérard
21 Cyr ». Alors :

22 C'est ce qu'on appelle le UA, United
23 Association. Au mois de juillet, je
24 cherche encore des alliés, des
25 solutions. J'ai eu l'idée d'aller

1 rencontrer un homme qui s'appelle John
2 Telford, c'est le directeur canadien
3 du UA à Ottawa. J'ai rencontré John.
4 [...] réaction très professionnelle,
5 [...] il m'a expliqué aussi qu'il
6 était... il avait un peu les mains
7 attachées [...] peur de perdre les...
8 les membres de ses locaux au Québec.

9 Bon.

10 [...] il a pris le temps, à l'été deux
11 mille huit (2008), de...

12 rencontrer

13 ... venir rencontrer Gérard [...]

14 Cyr.

15 Ça c'est un témoignage qui a été rendu ici.

16 Connaissez-vous monsieur John Telford?

17 R. Non.

18 Q. **[992]** Le United Association, est-ce que ça vous dit
19 quelque chose?

20 R. Bien, c'est l'Association des « pipefitters », là,
21 de mémoire de même.

22 Q. **[993]** O.K. Alors, quand on parle de l'Associ...
23 United Association, les bureaux à Ottawa, comment
24 ça se situe ça dans la structure du local des
25 « pipefitters »...

1 R. J'en ai aucune idée.

2 Q. **[994]** ... les tuyauteurs...

3 R. J'en ai aucune idée, je fais pas partie du 144.

4 Q. **[995]** Je comprends que vous faites pas partie, mais
5 vous êtes maintenant président du conseil...

6 R. Oui. Oui.

7 Q. **[996]** ... savez-vous comment ça marche...

8 R. Oui.

9 Q. **[997]** ... dans la structure du 144?

10 R. Je suis président du conseil, comme j'ai dit, il y
11 a pas eu de passation de pouvoir de président à
12 président. On a été élus et les gens en poste sont
13 partis, on s'est assis dans un siège sans...
14 comment je dirais bien ça? Avec ça d'épais de
15 dossiers chaque bord. O.K.? Ça fait que là on... je
16 peux pas vous dire que je connais toutes (sic) les
17 rouages du conseil provincial...

18 Q. **[998]** Je comprends.

19 R. ... je vous mentirais en disant ça, je vous
20 mentirais.

21 Q. **[999]** Hum hum.

22 R. Je passe mes journées complètes à étudier les
23 rouages du conseil provincial.

24 Q. **[1000]** Et savez-vous si, quelque part dans la ligne
25 d'autorités des... des « pipefitters », c'est des

1 tuyauteurs, en français?

2 R. Ah! les tuyauteurs, je m'excuse, oui.

3 Q. **[1001]** C'est les tuyauteurs. Dans la ligne
4 d'autorités des tuyauteurs, monsieur John Telford
5 se situe au-dessus de monsieur Gérard Cyr?

6 R. Moi, je...

7 Q. **[1002]** Le savez-vous?

8 R. Non. Honnêtement, parce que c'est un nom qui me dit
9 rien. Et puis, comme je vous dis, je connais pas
10 la... la... le UA. On appelle UA par rapport que
11 quand on travaille avec les... les « pipefitters »,
12 aussi ridicule ça va vous paraître, ils ont des
13 « stickers » UA sur leur casque, on sait qu'ils
14 font partie du UA, mais, tu sais, j'en sais pas
15 plus, là, c'est pas...

16 Q. **[1003]** O.K. Ça fait que vous savez pas qui est
17 monsieur Telford...

18 R. Non.

19 Q. **[1004]** ... comment qu'il se situe dans la
20 structure?

21 R. Non. Non. Non.

22 Q. **[1005]** O.K. Deux dernières choses. Je sais... c'est
23 parce qu'on l'a repris tantôt, on cherchait le...
24 Madame Blanchette, nous produire peut-être le
25 journal Inter qu'on a produit tantôt, journal de

1 décembre. On a maintenant janvier deux mille
2 quatorze (2014), allez à la page 2. Ce qui vous
3 permettra peut-être de compléter votre réponse. Les
4 états financiers du local 929. Alors, est-ce que
5 c'est... est-ce que c'est ce que vous voulez nous
6 dire, à ce moment-là, on voit que même...

7 R. Eh voilà.

8 Q. **[1006]** ... les locaux... les locaux, on peut avoir
9 accès aux... aux états financiers?

10 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

11 Q. **[1007]** Pour tous les locaux?

12 R. Oui, c'est ce qu'on leur a proposé. Puis là je suis
13 très fier de voir ça. Très, très fier de voir ça.

14 Me PAUL CRÉPEAU :

15 Q. **[1008]** Alors, ça nous a été transmis pendant la
16 pause tout à l'heure.

17 R. Ça fait partie de nos objectifs, Monsieur... Maître
18 Crépeau.

19 Q. **[1009]** C'est correct, merci, c'est pour ça qu'on le
20 produit, c'est afin de démontrer
21 qu'effectivement... Là on voit... en tout cas, on
22 l'a pour le 929, là, les membres peuvent demander
23 par le lien Internet d'avoir...

24 R. Oui.

25 Q. **[1010]** ... accès aux états financiers. Merci. Juste

1 pour terminer, Monsieur Gagné, je vous demande...

2 LA GREFFIÈRE :

3 Excusez-moi, Maître...

4 Me PAUL CRÉPEAU :

5 Oui, on va la produire.

6 LA GREFFIÈRE :

7 Alors, sous 120P-1414.

8 Me PAUL CRÉPEAU :

9 Merci.

10

11 120P-1414 : Journal le 929 de l'Inter Janvier 2014

12 - Association Internationale des

13 ouvriers plâtriers et cimentiers,

14 applicateurs

15

16 Q. **[1011]** Et pour terminer, Monsieur Gagné, nous avons
17 une nouvelle loi sur le référencement syndical, là,
18 le carnet de placements, depuis septembre deux
19 mille treize (2013). Vous êtes appelé à vivre avec
20 ça.

21 R. Oui.

22 Q. **[1012]** Pouvez-vous nous donner ce que vous en
23 pensez, votre opinion là-dessus, qu'est-ce qui
24 fonctionne, qui fonctionne pas là-dessus?

25 R. Et de un, je suis pas contre. Et de deux, je me dis

1 que le rouage... c'est commencé, il y a encore des
2 choses à ajuster, là. Mais, pour l'instant, là, ça
3 marche pas... c'est pas un plan de match qui marche
4 à la merveille. Mais je suis pas contre. Mais il va
5 falloir que ça soit peaufiné, il va falloir que ça
6 soit analysé comme il faut pour éventuellement en
7 arriver à quelque chose qui vire rondement, là.

8 Q. **[1013]** Êtes-vous capable d'identifier c'est quoi
9 les problèmes, à l'heure actuelle? Vous dites...
10 Est-ce que c'est dans la façon de fonctionner ou
11 c'est parce que la mécanique était pas prête?

12 R. D'après moi, la mécanique est pas prête pour ça.
13 Parce que je me fie un peu aux représentants avec
14 qui je parle, un contracteur va demander de la
15 main-d'oeuvre, mettons, vingt (20) travailleurs.
16 Selon ce qu'on a appris, selon ce que je sais,
17 O.K.? Le... tiens, m'a prendre un métier au hasard,
18 m'a prendre ma famille, 711. Bon, bien, il y a un
19 call de vingt (20) monteurs d'acier. Du moment où
20 ce que le call, il rentre au bureau de 711, les
21 représentants pèsent sur le bouton, envoient une
22 liste en disant : « Tiens, " v'là " les vingt (20)
23 monteurs d'acier. » Moi, ce que j'ai appris, là...
24 mais non, pas avec... mon exemple est peut-être pas
25 bon avec le monteur d'acier, c'est plus avec des

1 métiers qu'on appelle, nous autres, généraux. Soit
2 le poseur de système intérieur, le menuisier, des
3 choses comme ça. Le même contracteur appelle le
4 lendemain puis encore vingt (20) autres, vingt (20)
5 autres, vingt (20) autres. Il peut en envoyer
6 jusqu'à soixante (60) pour en trouver dix (10).
7 Mais entre-temps la problématique qu'on a trouvée,
8 c'est que bien souvent il va chercher les gars avec
9 qui qu'il a déjà travaillé, qu'il connaît. Ça donne
10 pas grand-chance aux autres ça, là. Ça fait
11 qu'éventuellement, on se pose la question, ces
12 gars-là, au lieu de faire dix-huit cents (1800)
13 heures par année, ils vont-tu tomber à deux cents
14 (200) heures, trois cents (300) heures, quatre
15 cents (400) heures? Puis l'autre va peut-être en
16 faire deux mille (2000). Je le sais pas. C'est ça
17 qu'on... Tu sais, c'est là qu'il faut qu'il y ait
18 un petit ajustement à quelque part, là. Parce qu'il
19 y a déjà...

20 Q. **[1014]** O.K., donner une chance peut-être aux
21 gens...

22 R. C'est ça parce que...

23 Q. **[1015]** ... moins connus?

24 R. Oui, parce qu'il y a déjà des gens qui nous
25 disent : « Comment ça se fait ça que je travaille

1 pas, habituellement dans ce temps-ci de l'année,
2 là, je travaille moi là, tu sais, un exemple. »
3 Bien là, la section locale lui répond : « On a
4 envoyé ton nom, il en voulait six, on a envoyé
5 vingt, tu as pas été choisi dans les six. » Tu
6 sais, c'est ça, il faudrait peut-être le gars est
7 sorti, bien là il a tant d'heures, ça c'est un
8 exemple que je vous donne. Ça c'est ma
9 compréhension de la chose.

10 Q. **[1016]** Hum, hum?

11 R. Mais comme je vous dis je suis pas contre le
12 système, c'est qu'à ma manière à moi il y a
13 beaucoup de choses à ajuster là-dedans, beaucoup,
14 beaucoup de choses à ajuster.

15 (15:58:41)

16 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

17 Q. **[1017]** Dans le nouveau système, c'est pas la CCQ qui
18 envoie la liste à l'entrepreneur?

19 R. La CCQ envoie la liste, mais le représentant, le
20 local envoie des noms, lui, là. O.K. S'il demande
21 des monteurs d'acier, là, un exemple, c'est le
22 local des monteurs qui va, la liste, il demande...,
23 la demande s'en va dans les bureaux, puis eux
24 autres ils pèsent sur un piton, puis, là, une
25 manière de parler, le bouton, excusez, puis ils

1 vont en envoyer vingt noms. Tu peux prendre les
2 monteurs, je peux prendre les pipefitters,
3 n'importe qui.

4 Q. **[1018]** Donc, il obtient pas la liste directement de
5 la CCQ, il passe par... il passe par le local pour
6 aller chercher une liste?

7 R. Moi dans ma compréhension que j'en ai c'est ça. Ce
8 que les représentants me disent : « On a tant de
9 temps pour envoyer les noms. » Puis, là, les noms,
10 bien on informe les gars : « Avez-vous été choisi,
11 non. » Bien comment ça se fait ça, c'est ça, tu
12 sais. Ça fait que s'ils me disent que le gars a pas
13 été choisi, il faut croire qu'ils sont au courant
14 de ça.

15 Q. **[1019]** Mais l'objectif justement de transférer le
16 placement syndical à la CCQ c'était d'éviter que
17 des syndicats, les locaux aient à se mêler de ça?

18 R. Mais tous les syndicats peuvent envoyer des listes.
19 Quand eux autres ils lancent, moi j'appelle ça un
20 appel à tous, une manière de parler, c'est tous les
21 syndicats qui reçoivent, qui peuvent envoyer des
22 noms, c'est pas juste une centrale, c'est tout le
23 monde.

24 Q. **[1020]** Juste une..., mais vous voyez encore un rôle
25 au syndicat dans le placement syndical ne serait-ce

1 que dans l'envoi des listes, si je comprends bien?

2 R. Un rôle, oui, parce qu'il y a certaines... certains
3 corps de métiers que tu peux pas envoyer une liste
4 de vingt noms, je vous donne un exemple, les
5 menuisiers, s'il demande un gars de finition pour
6 les escaliers, puis il envoie un gars qui a fait
7 rien que poser du deux par quatre (2 x 4) durant
8 vingt-cinq (25) ans, il va peut-être avoir de la
9 misère à faire l'escalier. Tu sais c'est ça. Il y a
10 des... il y a des classes là-dedans, des choses à
11 délimiter. Puis moi quand j'ai parlé avec la CCQ de
12 ça, parce qu'on a des gens à la CCQ avec qui on
13 parle à gauche et à droite, ils disent que le
14 problème est un peu là. Tu sais chacun, il y a des
15 métiers qui ont pas de spécialité, puis il y en a
16 d'autres qui en ont. Tu demandes quatorze
17 menuisiers puis il en arrive sept, les gars tout ce
18 qu'ils ont fait dans leur vie c'est installer des
19 portes et fenêtres, là, on commence par le
20 plancher, ils vont attendre longtemps dehors. Tu
21 sais c'est là-dessus, c'est là-dessus que je veux
22 dire qu'il y a un petit rouage à mettre, à
23 peaufiner alentour de ça, là.

24 Q. **[1021]** Donc, je comprends que la CCQ a pas, dispose
25 pas des informations suffisamment détaillées,

1 précises pour que l'entrepreneur puisse à partir de
2 sa liste savoir c'est quand quel... c'est quoi sa
3 spécialité à l'intérieur de son métier?

4 R. Ils ont demandé... ils ont demandé à certains... à
5 certains travailleurs membres d'envoyer comme un
6 C.V. Si vous voulez travailler vous marquez quoi
7 sur votre C.V., je fais de toute moi. Je fais de
8 toute, mais quand il arrive là, il fait peut-être
9 pas toute non plus, tu sais, c'est ça, là. Il y a
10 juste un petit ajustement à faire puis ça pourrait
11 marcher, ça pourrait très bien marcher. Mais pour
12 l'instant ça accroche.

13 Q. **[1022]** Sur un autre sujet totalement différent,
14 j'ai posé la question à monsieur Arsenault que
15 dans... lorsqu'on devient président d'un syndicat,
16 il fut un temps on était quasiment automatiquement
17 nommé par le gouvernement au conseil de la CSST,
18 après ça au conseil de la CCQ, puis on avait dans
19 le cas de la FTQ, on allait également au conseil du
20 Fonds de solidarité, mais on a aussi la présidence
21 de la FTQ. Est-ce que vous trouvez que c'est
22 approprié pour justement tenter de réduire un peu
23 le pouvoir au cas où ces gens-là aient des
24 mauvaises fréquentations, c'est approprié, dans le
25 fond, de nommer des personnes différentes, c'est-à-

1 dire celui qui est nommé au conseil de la CCQ est
2 pas la même personne qui représente son... qui
3 représente le syndicat au conseil de la CSST qui
4 est paritaire?

5 R. C'est exactement ce qu'on fait depuis le mois de
6 novembre, Monsieur le commissaire.

7 Q. **[1023]** Vous séparez les deux... les deux
8 nominations...

9 R. Oui.

10 Q. **[1024]** ... dans votre syndicat?

11 R. On a nommé un autre gens au CA de la CCQ et puis,
12 là, dans d'autres comités on envoie d'autres gens.
13 C'est plus maintenant, ça appartient plus
14 uniquement au DG et au président. C'est un travail
15 d'équipe.

16 Q. **[1025]** Et est-ce que ça se vit bien quand même,
17 est-ce que vous réussissez à bien représenter les
18 intérêts de vos travailleurs à ces instances-là?

19 R. Oui.

20 Q. **[1026]** Même si c'est pas la même personne toute
21 puissante ?

22 R. Non, parce que les gens qu'on met en poste, on leur
23 demande après de nous faire un rapport, on est
24 rendu où là-dedans, puis ça marche très bien à
25 date, très, très bien.

1 Q. [1027] Merci.

2 Me PAUL CRÉPEAU :

3 Q. [1028] J'ai plus d'autres questions pour le témoin.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Merci. Alors, Maître Dumais.

6 Me ANDRÉ DUMAIS :

7 Tout d'abord j'aimerais vous demander la permission
8 de pouvoir m'adresser directement à vous pour faire
9 une mise en contexte au niveau de monsieur Telford,
10 s'il vous plaît, par rapport à ce qui a été
11 rapporté dans la transcription, au niveau de la
12 transcription. Oui.

13 C'est que monsieur Lachance mentionnait la
14 problématique en général qui avait été amenée par
15 monsieur Lafortune au niveau de monsieur Cyr puis
16 essentiellement il y avait deux niveaux, en fait
17 deux volets, il y avait la question de l'argent,
18 mais il y avait la question aussi de... si vous
19 permettez l'expression, de vider Ganotec de ses
20 employés au profit de Gastier. Seulement pour vous
21 mentionner que, en vous référant au passage
22 pertinent, que la problématique à laquelle monsieur
23 Telford a été saisi porte sur « de laisser Ganotec
24 tranquille, c'était au niveau de la main-d'oeuvre »
25 et ça, je peux vous référer au volume 169 pour le

1 treize (13) février deux mille quatorze (2014) aux
2 pages 25 à 27 et même dans le passage où maître,
3 excusez-moi...

4 Me PAUL CRÉPEAU :
5 Crépeau.

6 Me ANDRÉ DUMAIS :
7 ... maître Crépeau auquel il a référé, c'est la
8 veille, pour le douze (12) février, au volume 168 à
9 la page 222, si on continue un peu plus bas, on
10 s'aperçoit que ce dont monsieur Telford a été saisi
11 comme problématique était « de laisser Ganotec
12 tranquille ». Simplement pour vous dire qu'il y
13 avait pas le volet, là, d'allégations, l'autre
14 volet d'allégations de paiement, tout simplement
15 cela.

16 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :
17 C'est-à-dire qu'il y a donc aucune enquête qui a
18 été faite sur les allégations de paiements à
19 monsieur Cyr par le syndicat, c'est ça?

20 Me ANDRÉ DUMAIS :
21 Bien, il faudrait savoir si quelqu'un en a saisi
22 l'International. Ce que je vous dis de la
23 transcription c'est pas ça dont on a saisi
24 l'International.

25

1 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

2 O.K.

3 Me ANDRÉ DUMAIS :

4 C'était de vider, c'était plutôt de laisser Ganotec
5 tranquille au niveau de sa main-d'oeuvre.

6 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

7 O.K.

8 (16:04:21)

9 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ANDRÉ DUMAIS :

10 Q. **[1029]** Bonjour Monsieur Gagné.

11 R. Bonjour Maître Dumais.

12 Q. **[1030]** Je vais faire exception, je ne me
13 présenterai pas cette fois-ci. Et je vais vous
14 demander de nous... de revenir, s'il vous plaît, à
15 votre nomination. On revient à quelle époque où
16 vous avez été...

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Pour les gens qui nous écoutent, on comprend de
19 cette intervention que vous connaissez très bien le
20 témoin.

21 Me ANDRÉ DUMAIS :

22 Bien, c'est mon client. En fait, pas lui, mais son
23 association qui est le Conseil provincial
24 International.

25 Q. **[1031]** Donc, au niveau du Conseil International,

1 vous en êtes le président depuis quand?

2 R. Depuis le huit (8) de novembre deux mille treize
3 (2013).

4 Q. **[1032]** On nous a précédé, au niveau de la
5 Commission, et c'est bien aimable à eux mais peut-
6 être qu'on devrait seulement que mettre en contexte
7 le dépôt de deux documents. Les deux articles, en
8 fait, les deux extraits de journaux au sujet des
9 états financiers.

10 R. O.K.

11 Q. **[1033]** Vous, vous êtes au courant qu'il y a une
12 disposition légale qui traite dans la Loi R-20 de
13 la divulgation des états financiers?

14 R. Oui, parce que j'ai une connaissance, oui.

15 Q. **[1034]** Donc, si je vous disais l'article 93.1 de R-
16 20?

17 R. Oui, ça me dit de quoi.

18 Q. **[1035]** Qui se lit ainsi, que :

19 Toute association visée par l'un des
20 paragraphes a, b, c ou c.2...

21 Ça, ça comprend autant les sections locales que
22 l'International au niveau du Conseil provincial
23 représentatives.

24 ... doit tenir et diviser sa
25 comptabilité de manière à ce que

1 chaque genre de services ou avantages
2 accordés aux membres puisse être
3 administré séparément et faire l'objet
4 de caisses ou de fonds distincts.

5 Et :

6 Elle doit aussi en transmettre copie
7 au ministre, accompagnée de
8 déclaration...

9 Et, avant cela, évidemment

10 ... gratuitement copie à tous ses
11 membres.

12 R. Oui, je pourrais pas vous le répéter par coeur
13 comme vous faites mais effectivement ça fait partie
14 de mes lectures, ce que j'apprends, ça.

15 Q. **[1036]** Donc, la première fois que, à partir de
16 votre arrivée, vous avez fait la promotion de cette
17 communication-là aux salariés, ça a été quand?

18 R. Bien, dans notre premier journal qu'on a, j'en ai
19 parlé au mois de décembre.

20 Q. **[1037]** Vous en avez parlé où au mois de décembre?

21 R. Lors de ma première assemblée avec tous les gérants
22 d'affaires et les représentants syndicaux.

23 Q. **[1038]** Et ça, c'était en décembre mais je comprends
24 que votre publicité, votre publication du journal
25 qui a été faite, j'ai pas la cote mais du...

1 R. Mois de janvier.

2 Q. **[1039]** ... au mois de, si vous me permettez, je
3 pense c'est... Non, attendez une seconde, pour
4 votre journal, c'était lequel mois le journal du
5 Conseil provincial qui a fait état, il a été publié
6 à quel mois ce journal-là?

7 R. Décembre.

8 Q. **[1040]** En décembre. Et le dernier qui vient d'être
9 déposé, celui de la section local 929, c'est bien
10 cela?

11 R. Oui, lui, il a été déposé au mois de janvier, là.

12 Q. **[1041]** C'était janvier, c'est celui-là. Donc, je
13 comprends que le mot d'ordre que vous avez donné ou
14 la directive est en application au niveau des
15 sections locales?

16 R. Oui.

17 Q. **[1042]** Maintenant, allons voir une problématique
18 qui a été soulevée, votre intervention, en fait
19 intervention, votre... le fait que vous ayez été
20 mêlé aux problèmes relatifs à la compagnie Ondel,
21 bon, on ne reviendra pas sur le détail des choses
22 mais, au niveau de ce qui se passait, parce que
23 vous avez pu constater, semble-t-il, une forme de
24 discrimination à l'égard d'une des sections locales
25 au sein du Conseil provincial, c'est-à-dire la

1 568...

2 R. Oui.

3 Q. **[1043]** ... les électriciens. Vous, vous en avez
4 pris connaissance de ça la première fois quand?

5 R. Qu'il y avait une problématique avec le 568?

6 Q. **[1044]** Oui, celle dont vous avez fait état pour
7 Ondel.

8 R. La première fois que j'ai eu connaissance de ça
9 c'est quand Gérard Perrault m'a appelé pour me dire
10 qu'il y avait une problématique à Ultramar, ça
11 fait... en deux mille dix (2010).

12 Q. **[1045]** Au mois de mars deux mille dix (2010)?

13 R. Oui.

14 Q. **[1046]** Par la suite, est-ce que vous avez appris,
15 outre le fait qu'il y avait eu une rencontre, outre
16 le fait que vous êtes allé rendre compte à votre
17 supérieur immédiat, monsieur Fortin, de la
18 problématique qui était soulevée lors de la
19 rencontre...

20 R. Oui.

21 Q. **[1047]** ... qu'il y avait eu une plainte de déposée
22 par la section locale 568 au niveau des événements
23 dont il faisait état ou des faits dont il faisait
24 état?

25 R. Guy Fournier m'a effectivement dit qu'il y avait

1 une plainte qui avait été déposée à la CCQ.

2 Q. **[1048]** Qui portait sur quoi essentiellement?

3 R. La discrimination au chantier Ultramar avec la
4 compagnie Ondel.

5 Q. **[1049]** Donc, le même sujet qui a été abordé lors de
6 la rencontre du mois de mars?

7 R. Oui.

8 Q. **[1050]** Est-ce que vous avez su ce qu'il est advenu
9 de cette plainte-là?

10 R. Oui, on m'a dit par après que la plainte avait été
11 jugée non fondée.

12 Q. **[1051]** Par qui?

13 R. Procureur... Kathy Fortin.

14 Q. **[1052]** O.K. Mais à votre connaissance, Kathy
15 Fortin, par rapport à la CCQ c'est qui? Parce que
16 les plaintes on les dépose à la CCQ?

17 R. C'est... peut-être je me trompe, là, ça serait pas
18 la procureure ou je le sais pas, honnêtement,
19 Maître Dumais, là.

20 Q. **[1053]** O.K. Est-ce qu'il y a quelqu'un chez vous,
21 au niveau de la direction à l'époque, parce que je
22 pense que monsieur Pierre Labelle...

23 R. Oui.

24 Q. **[1054]** ... était là?

25 R. Oui, oui, oui.

1 Q. **[1055]** Monsieur Labelle aurait fait une
2 intervention?

3 R. Oui, parce que le 568 avait demandé à Pierre
4 Labelle justement parce que l'enquêteur de l'époque
5 disait au 568, toujours selon les propos de
6 monsieur Fournier, que c'était une plainte en
7 béton.

8 Q. **[1056]** O.K. Monsieur Labelle à ce moment-là occupe
9 quelle fonction en deux mille dix (2010) au sein du
10 conseil?

11 R. Il est président du conseil provincial.

12 Q. **[1057]** Et monsieur Fortin en est le directeur
13 général?

14 R. Oui.

15 Q. **[1058]** Et quelle est la démarche que monsieur
16 Labelle a exécutée?

17 R. Il a pris sur lui d'appeler à la CCQ pour demander
18 à parler à madame Kathy Fortin.

19 Q. **[1059]** Oui? C'est une procureure, ça?

20 R. Excusez, une procureure, Kathy Fortin.

21 Q. **[1060]** Oui.

22 R. Et puis il a demandé qu'est-ce qui s'était passé
23 avec la plainte du 568. Pour prendre les paroles de
24 l'enquêteur dans le temps, il dit: « C'est une
25 plainte en béton, je comprends pas. » Elle, elle

1 lui a répondu...

2 Q. **[1061]** Il comprenait pas quoi? Que...

3 R. Que la plainte avait arrêté là, plainte non fondée,
4 là.

5 Q. **[1062]** D'accord.

6 R. O.K.? Elle lui a répondu tout bonnement: « Ça ne
7 vous regarde en rien, j'ai rien à vous dire, bonne
8 journée. »

9 Q. **[1063]** À votre connaissance, pourquoi monsieur
10 Labelle intervenait pour que cette plainte-là, de
11 toute évidence, aille de l'avant?

12 R. Parce qu'au conseil provincial on a une charte qui
13 dit là-dedans qu'on va s'entraider puis qu'il faut
14 respecter les locaux puis on s'entraide entre nous.

15 Q. **[1064]** Et qu'est-ce que monsieur Labelle voyait
16 comme problématique par rapport à cette entente-là
17 entre les sections locales puis ce qui arrivait à
18 la section locale 568... entre les locaux et la
19 section locale 568?

20 R. Qu'est-ce qu'il voyait?

21 Q. **[1065]** De problématique par rapport à la... que
22 voyait-il comme problème vis-à-vis... qui
23 considérerait-il être le problème vis-à-vis la
24 section locale 568 au sein du conseil provincial?

25 R. Monsieur Gérard Cyr.

1 Q. **[1066]** Qui était à ce moment-là gérant d'affaires?

2 R. Gérant d'affaires du 144.

3 Q. **[1067]** Je vais vous référer au document qui a été
4 déposé sous 115P-1394. Essentiellement, cette
5 charte de solidarité là et d'engagement, ça
6 consiste en quoi, Monsieur Gagné?

7 R. Ça c'est... on commence par en haut, on voit tout
8 de suite que c'est la charte de solidarité et
9 d'engagement du conseil provincial qui réunit tous
10 les locaux.

11 Q. **[1068]** D'accord. Elle est signée par qui? Parce
12 qu'on voit des ratures, là.

13 R. Oui, elle est signée par tous les gérants de chaque
14 local.

15 Q. **[1069]** O.K. Quelle est la... quel est le principe,
16 qu'est-ce que ça sous-tend cet engagement-là?

17 R. Ça c'est d'assurer en tout temps le respect puis
18 de... de défendre... de défendre les décisions qui
19 sont prises à l'interne du conseil provincial vis-
20 à-vis les autres sections locales.

21 Q. **[1070]** O.K.

22 R. C'est une... dans mes termes à moi, là, je dirais
23 c'est une allégeance, tu sais, là, on est tous
24 ensemble.

25 Q. **[1071]** Et quelle était la problématique par rapport

1 à cela que monsieur Labelle voyait par rapport à
2 monsieur Cyr puis la section locale 568?

3 R. Bien là, il voyait qu'il y avait une section locale
4 là-dedans qui... qui brimait sur une autre section
5 locale, là.

6 Q. **[1072]** Ça je comprends que c'est la politique
7 officielle du conseil provincial, ce qu'on a devant
8 nous?

9 R. Oui. Oui.

10 Q. **[1073]** Est-ce que... bon, vous avez parlé de la
11 plainte a été rejetée, vous, vous avez fait rapport
12 à votre supérieur immédiat?

13 R. Oui.

14 Q. **[1074]** Il y a des endroits au conseil provincial,
15 vous en avez parlé, on peut débattre de questions,
16 c'est à quelle instance, quelles sont les instances
17 où on peut débattre de problématiques?

18 R. Il y a deux places, la première place c'est lors de
19 l'assemblée de l'exécutif.

20 Q. **[1075]** Oui.

21 R. Où est-ce qu'alentour de la table, vous avez le DG,
22 le président... il faut pas que je me trompe...
23 dix-sept (17) sections locales... quatorze (14) ou
24 dix-sept (17). Quand j'ai fait mon premier meeting
25 j'étais tellement nerveux que je les ai pas toutes

1 comptées, je pense.

2 Q. **[1076]** O.K.

3 R. Ensuite de ça vous avez la deuxième place, qui est
4 le meeting des gérants d'affaires et représentants.
5 Où là où est-ce que les vingt-huit (28) sections
6 locales sont là avec tous les représentants
7 syndicaux.

8 Q. **[1077]** Outre le fait qu'il y a eu une rencontre,
9 celle dont vous avez fait état, vous avez pris des
10 notes, la plainte qui a été déposée. Est-ce qu'à
11 votre connaissance, au bureau de l'exécutif ou au
12 bureau des gérants d'affaires, soit monsieur Talbot
13 comme gérant d'affaires ou son prédécesseur,
14 monsieur Perrault, a amené la problématique qui
15 était soulevée dans la rencontre que vous aviez eue
16 au mois de mars?

17 R. Non.

18 Q. **[1078]** Donc, ce problème-là n'a jamais été amené
19 par la section locale pour être discuté, disons,
20 sur le plancher, au bureau des gérants d'affaires
21 ou au bureau de l'exécutif?

22 R. Non.

23 Q. **[1079]** Au bureau des gérants d'affaires, pourquoi
24 vous êtes pas intervenu, vous, étant... ils ne le
25 faisaient pas, eux, pourquoi vous n'êtes pas

1 intervenue, vous, comme directeur adjoint lors du
2 meeting du bureau des gérants?

3 R. O.K. Lors du meeting de l'exécutif?

4 Q. **[1080]** Du bureau des gérants.

5 R. Le bureau des gérants. C'est parce que, moi,
6 j'avais donné le... tout le suivi de tout ça à mon
7 patron immédiat, qui est Donald (inaudible).

8 Q. **[1081]** Avez-vous le droit de faire des
9 interventions, vous, au bureau des gérants
10 d'affaires?

11 R. Non.

12 Q. **[1082]** Aller au micro... Qui peut faire ça?

13 R. Ah! parler au micro. Oui. Oui, oui.

14 Q. **[1083]** Oui. Qui peut dénoncer des situations au
15 bureau des gérants d'affaires? Qui a droit de
16 parole?

17 R. Tout le monde a droit de parole.

18 Q. **[1084]** D'accord. Pourquoi vous avez pas jugé bon,
19 vous, de dénoncer la situation?

20 R. Parce que le... le problème comme tel était rendu
21 dans les mains de mon patron. Mon patron, lui, s'il
22 a de quoi à faire, c'est avec le gérant... le
23 gérant... la section locale, le gérant qui a une
24 problématique, c'est à lui de prendre le micro,
25 dire : « Mon suivi, on est rendus où là-dedans? Il

1 se passe quoi? » Moi, j'ai pas à intervenir...
2 Parce que, si j'interviens, le gérant va dire :
3 « Tu viens de me by-passer, tu viens de prendre de
4 l'avance sur moi. » Puis ce qui est pas... ce qui
5 est pas la manière de procéder.

6 (16:15:00)

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Q. **[1085]** Et si vous voyez que votre patron fait rien,
9 est-ce que vous devriez pas faire quelque chose?
10 Quand vous voyez que quelque chose...

11 R. Bien, dire faire rien, il faut faire attention.
12 Parce que mon patron peut rencontrer deux, trois
13 personnes dans la même journée, il est pas obligé
14 de me dire : « Tu sais, Daniel, j'ai rencontré
15 telle personne puis, le problème que tu m'as parlé,
16 je suis en train de le régler. » Lui, on le laisse
17 aller tout le temps, tu sais, autrement dit...

18 Q. **[1086]** Oui, mais vous nous avez dit vous-même que
19 vous avez attendu plusieurs mois...

20 R. Oui.

21 Q. **[1087]** ... puis qu'il y avait jamais rien qui se
22 passait?

23 R. Il y avait jamais rien qui se passait, j'avais
24 aucune nouvelle de... ni de mon patron...

25 Q. **[1088]** De fait, vous en avez jamais eu?

1 R. En quelques sortes, non. Mais la seule nouvelle que
2 j'ai eue c'est que... quand j'ai eu le mot d'ordre
3 de me tasser d'un certain chantier, là j'ai compris
4 qu'il y avait de quoi qui se passait à quelque
5 part. C'est tout. Mais, de mon patron immédiat,
6 jamais eu de nouvelles, ni du gérant non plus.

7 Q. **[1089]** Alors donc, suite à ça, vous avez jamais
8 rien fait non plus... plus en profondeur?

9 R. Non, parce qu'on n'a pas sollicité encore de l'aide
10 de ma part. Le local 568 ne m'a pas demandé :
11 « Bon, bien, on va relancer ça, on va aller
12 d'autres choses. » J'ai fait les premiers pas, on
13 m'a demandé de l'aide, j'ai fait ce que j'avais à
14 faire, je sors de là. À partir du moment où est-ce
15 que je sors de ce local-là, eux autres, ils règlent
16 leurs affaires à l'interne. S'ils ont besoin, ils
17 vont rappeler. Mais je...

18 Me ANDRÉ DUMAIS :

19 Q. **[1090]** Je comprends que lui-même, le 568, n'amenait
20 pas devant les instances appropriées...

21 R. Non.

22 Q. **[1091]** ... la question?

23 R. Non. En tout cas, ils l'ont pas soulevée durant
24 aucun meeting.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. **[1092]** C'est pas nécessairement rassurant que les
3 choses vont changer. Si tout le monde s'assoit en
4 arrière et se dit : « Bien, on sollicite plus mon
5 aide », sachant que quelque chose de pas correct
6 s'était passé, qu'on vous demandait de vous tasser
7 puis que les membres de votre local seraient pas
8 engagés, est-ce que vous auriez pas dû pousser plus
9 loin?

10 R. En tant qu'adjoint, vous parlez, Madame?

11 Q. **[1093]** Oui.

12 R. En tant qu'adjoint, non. C'est parce que là c'est
13 le rôle maintenant du gérant puis des
14 représentants.

15 Q. **[1094]** Oui, mais s'il y a personne qui fait rien,
16 là, en bout de ligne, ça va rester pareil?

17 R. Effectivement.

18 Me ANDRÉ DUMAIS :

19 Sachant qu'il y a un ordre hiérarchique qui est
20 établi...

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Je comprends, mais si l'ordre hiérarchique ou la
23 personne qui est au-dessus fait rien...

24 Me ANDRÉ DUMAIS :

25 Oui.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 ... il y a rien qui va se passer, là.

3 Me ANDRÉ DUMAIS :

4 Sauf ça devient peut-être un problème d'individu
5 plutôt que d'organisation, parce que toutes les
6 structures sont en place. Mais ça c'est un autre
7 débat. Un autre débat.

8 Q. **[1095]** Vous, votre motivation quand vous vous êtes
9 présenté aux élections, quelle était votre
10 motivation de vous présenter en novembre et avec
11 qui vous présentiez-vous? Étiez-vous en équipe, pas
12 en équipe?

13 R. J'étais... quand je me suis présenté, en novembre,
14 là, j'avais... j'avais approché monsieur Paul
15 Faulkner en lui disant que je voulais m'en aller
16 président.

17 Q. **[1096]** C'était quoi votre motivation à ce moment-
18 là?

19 R. Ma motivation, c'était, je reviens à ça tout à
20 l'heure, c'était l'intégrité puis la transparence,
21 puis d'être capable de... on pose des questions, on
22 donne une réponse. C'était la... la démocratie. Je
23 voulais qu'il y ait vraiment une démocratie qui se
24 passe là. On demande de quoi à quelqu'un on a
25 jamais de réponse. Ça fait que moi je voulais aller

1 en avant de ça.

2 Q. **[1097]** O.K. Et connaissez-vous, vous dites vous
3 étiez en équipe avec monsieur Faulkner?

4 R. Non, Paul il était pas encore annoncé.

5 Q. **[1098]** O.K.

6 R. On s'était parlé tous les deux.

7 Q. **[1099]** Il l'est devenu, à un moment donné?

8 R. Oui.

9 Q. **[1100]** Vous avez fait équipe?

10 R. Oui.

11 Q. **[1101]** Et connaissez-vous sa motivation pour faire
12 équipe avec lui?

13 R. Pour faire équipe avec Paul?

14 Q. **[1102]** Oui, quelles étaient ses valeurs lui qu'il
15 défendait, à ce moment-là?

16 R. Il y avait deux choses qui m'intéressaient, bien
17 qui m'intéressaient, qui m'intéressent chez Paul.
18 C'est que Paul est un ancien gérant d'affaires.
19 Donc, moi je trouvais qu'on pouvait se compléter
20 parce que lui était déjà sur certains comités où
21 est-ce que moi en tant qu'adjoint j'étais pas là.
22 Ça fait qu'on prenait un gars de chantier qui était
23 Daniel Gagné, puis on allait chercher un gérant
24 d'affaires qui avait à faire des comités, on mixait
25 ça ensemble. On venait de prendre le chantier puis

1 les hautes instances, une manière de parler, parce
2 que pour moi être gérant dans ma tête à moi c'est
3 une haute instance, le gars est gérant d'un local,
4 c'est pas n'importe qui après tout. Quand j'ai
5 parlé avec Paul, les motivations à Paul était lui
6 « itou », d'être le plus honnête possible, d'être
7 transparent d'un bord puis de l'autre. Ça fait que
8 j'ai dit : « Regarde, on va s'entendre. »

9 Q. **[1103]** C'est peut-être là la réponse, Madame la
10 présidente, peut-être que vous la jugerez pas
11 suffisante, mais, il faudrait peut-être attendre un
12 moment que c'est un congrès, les élections.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Je comprends qu'en tant que président, la chose ne
15 se reproduirait pas?

16 R. Madame la Présidente, si j'avais le moindre doute
17 que des choses comme ça pouvaient revenir, je
18 serais pas président plus que cinq minutes encore.
19 Ça je vous le garantis.

20 Me ANDRÉ DUMAIS :

21 Q. **[1104]** Bien, merci.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Maître Laurin, vous avez dit que vous en aviez pour
24 trois-quarts d'heure?

25

1 Me ROBERT LAURIN :

2 À peu près.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Il est quatre heures et vingt (4 h 20), est-ce que
5 vous désirez commencer maintenant ou...

6 Me ROBERT LAURIN :

7 J'ai pas besoin de pause si c'est la question. On
8 peut... on peut finir et ça va libérer le témoin,
9 mais je suis à la disposition de la Commission.

10 Bon, je prévois pas très, très long, il y a
11 certain... mais...

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Ça va. Bon. O.K. Alors, venez.

14 (16:20:07)

15 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ROBERT LAURIN :

16 Q. **[1105]** Bonjour, Monsieur Gagné?

17 R. Bonjour.

18 Q. **[1106]** Robert Laurin, FTQ Construction?

19 R. Bonjour, Maître Laurin.

20 Q. **[1107]** Je me présente puisque je suis pas votre
21 avocat. On va commencer rapidement sur le
22 placement, il y a deux, trois détails de parcours,
23 là. Sur le fonctionnement du placement, en fait
24 vous dites que les listes sont fournies par les
25 syndicats aux employeurs. Moi de ce que j'en sais,

1 mais je le vérifie avec vous, c'est que les listes
2 sont plutôt fournies à la CCQ qui elle les fournit
3 aux employeurs. C'est la CCQ qui est l'organisme de
4 placement et c'est effectivement, mais est-ce que
5 c'est à votre connaissance ou ça ne l'est pas?

6 R. Mais, Maître Laurin, c'est ça, moi ce que
7 j'aimerais c'est que, je vais m'informer comme il
8 faut, mais si c'est comme vous dites, moi on me
9 parle que les représentants qui fournissent les
10 listes de par le biais de la CCQ. Ils ont tant de
11 temps, ils ont quarante-huit (48) heures.

12 Q. **[1108]** Mais c'est par le biais de la CCQ que les
13 listes sont fournies, mais je cherche pas à
14 argumenter avec vous, je fais juste vérifier si
15 vous le savez?

16 R. Non, non, si je suis dans l'erreur il y a pas de
17 problème, là, comme je vous dis, il y a des
18 mécanismes que je ne connaissais pas avant par
19 rapport que j'avais pas affaire à ça. Maintenant
20 j'apprends, comme je vous dis, à tous les jours
21 c'est une école pour moi.

22 Q. **[1109]** Oui, oui, mais je vous en tiens pas rigueur,
23 je fais tout simplement le préciser, parce qu'il y
24 avait une réaction évidemment de la Commission au
25 fait que la liste arrive directement du syndicat

1 alors que ma compréhension c'est qu'elle passe par
2 la CCQ...

3 R. CCQ.

4 Q. **[1110]** ... mais la liste est préparée, chaque
5 association prépare suivant la demande de service
6 une liste, et...

7 R. Et voilà, je crois que vous venez d'expliquer le
8 fonctionnement.

9 Q. **[1111]** Mais c'était tout simplement pour rassurer
10 la Commission là-dessus.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Moi c'est comme ça que je l'avais compris, que le
13 témoin l'avait expliqué.

14 Me ROBERT LAURIN :

15 Q. **[1112]** Ah, bien voyez-vous on a perdu deux minutes
16 là-dessus et je m'en excuse. Mes notes sont pas
17 toujours parfaites. La deuxième chose c'est que
18 vous avez dit puis je reviens un petit peu là-
19 dessus qu'un électricien peut faire n'importe quoi.
20 Et par ailleurs vous parlez du menuisier vous dites
21 dans le cas d'un escalier, c'est pas tous les
22 menuisiers qui peuvent en faire. Mais, par exemple,
23 en électricité, c'est peut-être pas un métier que
24 vous connaissez beaucoup, mais il y a des
25 contrôles, il y a différentes spécialités, c'est

1 pas n'importe quel électricien qui peut n'importe
2 quel genre de travail. C'est à votre connaissance?

3 R. Non, à ma connaissance, moi on me dit l'électricien
4 s'il a une carte de compagnon dans les poches,
5 compétence est à compétence égale.

6 Q. **[1113]** Il peut faire n'importe quoi?

7 R. C'est ce qu'on me dit, mais je suis pas
8 électricien. Moi je me fie à mon représentant
9 électricien qui me dit ça.

10 Q. **[1114]** O.K. Suivant l'information que vous avez, on
11 pourrait référer aux employeurs électriciens,
12 n'importe quel électricien, dépendamment du travail
13 qui est offert.

14 R. Il y a une différence entre un électricien puis un
15 monteur de ligne, ça, je sais que vous êtes au
16 courant de ça.

17 Q. **[1115]** Un monteur de ligne, mais je parle
18 d'électricien.

19 R. Non, non, mais tu sais... Mais moi...

20 Q. **[1116]** Parce que escalier, menuisier, est-ce que
21 c'est une spécialité prévue dans le règlement ça?

22 R. Ébéniste.

23 Q. **[1117]** C'est prévu comme ébéniste.

24 R. C'est prévu comme ébéniste.

25 Q. **[1118]** Et ça, c'est une spécialité à l'intérieur du

1 métier.

2 R. C'est un ébéniste, oui.

3 Q. **[1119]** O.K. Je poursuivrai pas longuement sur les
4 spécialités à l'intérieur du métier d'électricien,
5 c'est pas vraiment le débat. On va plutôt aller sur
6 la discrimination. Il y a deux volets, moi, que je
7 veux aborder : la discrimination proprement dite
8 puis il y a les deux chantiers ou les deux, Ondel,
9 dont on a parlé, puis on a parlé des éoliennes.

10 La première chose, je vais vous dire, moi,
11 je suis bien prêt à vous donner le bénéfice du
12 doute, vous expliquez à la Commission, et c'est
13 fort intéressant, qu'il y a une nouvelle approche
14 ou, en tout cas, il y a une approche à l'égard de
15 la discrimination qui est très ouverte...

16 R. Oui.

17 Q. **[1120]** ... que vous manifestez. Maintenant, ce que
18 je veux savoir de vous c'est : êtes-vous au courant
19 que avant cette, ce changement d'attitude, il y a
20 eu des actes de discrimination posés par des
21 syndicats de l'International, puisqu'on appelle ça
22 de l'International. Par exemple, si ça peut vous
23 aider, monsieur Pereira est venu abondamment parler
24 de discrimination du local 2182 qui faisait en
25 sorte que les membres du 1981 ont été trois ans au

1 Québec à ne pas pouvoir y travailler et je ne sais
2 pas ce qui en est actuellement, mais vous êtes au
3 courant de ça?

4 R. Oui, je suis au courant de ce que vous me dites
5 mais les allégations de monsieur Pereira, je
6 retiens pas mon souffle là-dessus, mettons.

7 Q. **[1121]** Je les retiens pas toutes, si ça peut vous
8 rassurer, mais on sait que monsieur Pereira a bien
9 expliqué qu'il y avait eu de la discrimination. Ce
10 que je veux savoir de vous, dans cette nouvelle
11 approche, est-ce que, par exemple, le local 1981 et
12 les membres du local 1981 pourraient s'adresser à
13 vous, comme président, pour essayer de régler une
14 problématique, si problématique il y a à l'égard de
15 la discrimination et du travail sur les chantiers
16 au Québec.

17 R. Le 1981, si je me trompe pas, c'est un local FTQ?

18 Q. **[1122]** Non, le 2182...

19 R. Ça, c'est à l'Inter.

20 Q. **[1123]** O.K.

21 R. Mais vous parlez du 1981.

22 Q. **[1124]** Bien on peut jouer sur les mots, parlons des
23 deux.

24 R. Mais moi, le 2182, c'est à l'Inter.

25 Q. **[1125]** Mais si il y a un problème, 1981 avec le

1 2182...

2 R. Le 1981...

3 Q. **[1126]** On peut s'adresser à vous?

4 R. Non, le 1981 va aller voir ses dirigeants à lui, va
5 en parler avec ses dirigeants.

6 Q. **[1127]** Oui.

7 R. Comme moi je fais quand la problématique que j'ai
8 avec le 568, je parle avec mes dirigeants.

9 Q. **[1128]** Puis si les dirigeants ont effectivement,
10 vont vous voir, vous, moi c'est ça que je veux
11 savoir.

12 R. On peut s'asseoir puis on peut jaser.

13 Q. **[1129]** On peut jaser ou si vous êtes prêt, vous,
14 comme président, à poser des actes pour éviter
15 qu'il y ait... Je prends cet exemple-là, il peut en
16 avoir d'autres. Vous êtes prêt à poser des actes
17 pour éviter qu'il y ait de la discrimination et
18 remédier...

19 R. Non, non. La discrimination, je n'encourage pas la
20 discrimination, là.

21 Q. **[1130]** Et...

22 R. Non, non, mais poser des actes... J'encourage pas
23 la discrimination Maître Laurin.

24 Q. **[1131]** Oui, oui, posez des actes...

25 R. J'aime pas ça.

1 Q. **[1132]** ... pour éviter qu'il y ait de la
2 discrimination. Est-ce que c'est plus clair?

3 R. Bien c'est ce que je fais avec le 568, je pose des
4 actes pour éviter la discrimination avec un de mes
5 affiliés.

6 Q. **[1133]** Mais chez vous, si il y en a qui font de la
7 discrimination, c'est ça que je veux savoir, est-ce
8 qu'on va pouvoir s'adresser à vous par les
9 instances, si vous voulez, de la FTQ-Construction
10 ou autrement? C'est ça que je veux savoir. Est-ce
11 qu'il y a une changement d'attitude...

12 R. La discussion est toujours ouverte. La discussion
13 est toujours ouverte.

14 Q. **[1134]** La discussion est ouverte. Vous, comme
15 président, estimez-vous à l'égard de vos locaux,
16 quand vous dites « il va y avoir une nouvelle
17 attitude ou il y a nouvelle attitude » avez-vous
18 des pouvoirs à l'égard des locaux si, par exemple,
19 il y a de la discrimination par, que ce soit le
20 2182, les gros syndicats, le 144, le 711 dont vous
21 étiez...

22 R. Non.

23 Q. **[1135]** ... les « boiler makers », les
24 chaudronniers, qui ont à peu près le contrôle
25 exclusif de la main-d'oeuvre sur ces métiers-là?

1 R. Non, j'ai aucun pouvoir.

2 Q. **[1136]** Vous avez aucun pouvoir.

3 R. C'est comme j'ai expliqué au début...

4 Q. **[1137]** O.K.

5 R. ... chaque local est autonome.

6 Q. **[1138]** Donc les changements d'attitude que vous
7 exprimez doivent se faire dans les locaux
8 concernés, c'est ça?

9 R. Bien ça aiderait, c'est sûr que ça aiderait.

10 Q. **[1139]** O.K. On a parlé, monsieur Larouche est venu
11 témoigner, vous avez sûrement écouté son
12 témoignage, monsieur Larouche est venu expliquer
13 qu'au 144, le 144 imposait le choix des
14 contremaîtres et des surintendants.

15 R. Maître Laurin je vous coupe, vous dites je peux
16 vous dire que...

17 Q. **[1140]** Vous ne l'avez pas entendu?

18 R. ... non parce que, comme je vous dis...

19 Q. **[1141]** Bon...

20 R. ... j'ai tellement de choses à faire.

21 Q. **[1142]** Oui.

22 R. Je peux vous donner rien qu'un exemple, moi, je
23 suis ici aujourd'hui, j'ai appris hier en
24 descendant sur l'autoroute 20 que je me présentais
25 aujourd'hui.

1 Q. **[1143]** O.K.

2 R. Ça fait que le RTA je l'ai eu à onze heures
3 (11 h 00).

4 Q. **[1144]** O.K. Mais si je vous dis, puis je vérifie si
5 vous êtes au courant, si vous l'avez pas entendu,
6 si je vous dis que monsieur Larouche est venu
7 témoigner à l'effet que le local 144 imposait le
8 choix des contremaîtres et des surintendants. Je
9 comprends que continuellement on met ça sur les
10 individus, et je reviendrai là-dessus, monsieur
11 Gérard Cyr, monsieur Gérard, mais, là, quand il
12 s'agit d'imposer le choix des contremaîtres et des
13 surintendants sur les chantiers, je présume qu'il
14 n'y a pas juste monsieur Gérard Cyr d'impliqué dans
15 ce problème-là. Est-ce que ça a été porté à votre
16 connaissance?

17 R. Non. Premièrement...

18 Q. **[1145]** Ça n'a pas été porté à votre attention.

19 R. ... on parle du 144 puis je ne connais pas la
20 manière qu'il fonctionne puis leur structure non
21 plus, au point de vue chantier, là, j'en n'ai
22 aucune idée.

23 Q. **[1146]** O.K. De façon plus générale, parce que là,
24 vous êtes le président maintenant de
25 l'organisation, avez-vous entendu parler d'actes de

1 discrimination posés par les locaux qui sont
2 affiliés au Conseil provincial?

3 R. Non.

4 Q. **[1147]** Non? Ça fait que vous nous dites, et vous
5 dites à la Commission... Vous, ça fait combien que
6 vous êtes dans le milieu?

7 R. En construction?

8 Q. **[1148]** Dans la construction, Conseil provincial.

9 R. Ça fait...

10 Q. **[1149]** Délégué, représentant...

11 R. ... vingt-huit (28) ans.

12 Q. **[1150]** Vingt-huit (28) ans? Et dans les vingt-huit
13 (28) ans, vous dites à la Commission que vous
14 n'avez jamais eu connaissance d'actes de
15 discrimination posés par les locaux de l'Inter.

16 R. Je m'excuse, désolé, j'avais compris, moi, en tant
17 que depuis que j'étais président. C'est pour ça,
18 là, que...

19 Q. **[1151]** Ah! Comme président. Mais avant vous...

20 R. ... comme président, comme président, là, j'ai pas,
21 personne m'a appelé encore pour me dire « Aye! On a
22 fait ça, on a fait ça, discrimination » non, ça il
23 n'en est pas question.

24 Q. **[1152]** O.K. Vous venez d'être nommé président?

25 R. Oui.

1 Q. **[1153]** Bon.

2 R. Mais si vous parlez de...

3 Q. **[1154]** Mais avant, avant d'être président, avez-
4 vous entendu parler d'actes de discrimination?

5 R. Oui, quand j'étais comme travailleur, oui, j'ai
6 entendu dire que certains... un locaux peut-être ou
7 deux avaient de la misère un peu avec d'autres
8 centrales.

9 Q. **[1155]** Moi, vous parlez de changement d'attitude ou
10 d'attitude et j'en conviens, mais qu'est-ce que
11 vous voulez faire et prétendez vouloir... ou c'est-
12 à-dire qu'est-ce que vous allez faire pour éviter
13 que vos locaux posent des actes de discrimination,
14 parce qu'il y en a déjà eu, vous en conviendrez,
15 qu'est-ce que vous allez faire, vous, pour ça?

16 R. Commencer par aider les actes de discrimination
17 avec mon local 568 envers les autres centrales puis
18 quand j'aurai réglé ce problème-là, je regarderai
19 sur mon bord, si je réussis une manière, je vais
20 réussir de l'autre côté.

21 Q. **[1156]** Ça fait que donc, par rapport aux actes
22 d'intimidation qui pourraient se poser ou qui
23 pourraient être posés par vos locaux, vous n'avez
24 rien...

25 R. J'en n'entends pas...

1 Q. **[1157]** ... avez-vous prévu un plan d'action?

2 R. J'en n'entends pas d'actes d'intim... de... de...
3 d'intimidation. J'en entends pas de locaux.

4 Q. **[1158]** Vous n'en entendez pas?

5 R. Non. Avez-vous un locaux à me proposer? J'en
6 n'entends pas.

7 Q. **[1159]** Parlons d'Ondel, vous voulez en parler
8 d'Ondel?

9 R. Pas moi, vous.

10 Q. **[1160]** Bien moi je veux en parler, on va en parler
11 d'Ondel. Est-ce qu'il est à votre connaissance,
12 parce que là vous nous parlez d'un dossier, vous
13 dites : « Ah, je connais pas trop »...

14 R. Bien c'est vrai.

15 Q. **[1161]** ... Êtes-vous au courant que c'est monsieur
16 Guérin qui a demandé la rencontre avec le local
17 568?

18 R. On m'a toujours dit que c'était Gérard Perreault
19 qui avait pris entente avec Arnold Guérin.

20 Q. **[1162]** O.K. C'est ce qu'on vous rapporte?

21 R. C'est ce qu'on me rapporte.

22 Q. **[1163]** Et est-ce que vous êtes au courant que
23 monsieur... que l'employeur Ondel se plaignait du
24 local 568...

25 R. Non.

1 Q. **[1164]** ... parce qu'il prétendait que le 568
2 voulait le forcer à embaucher de la main-d'oeuvre
3 dont il n'avait pas besoin pour arriver au ratio,
4 au fameux ratio dont il parlait? Est-ce que ça, ça
5 a été porté à votre connaissance?

6 R. Non.

7 Q. **[1165]** Non plus? Et monsieur Guérin s'est rendu à
8 Québec, à vos bureaux...

9 R. Oui.

10 Q. **[1166]** ... seul...

11 R. Oui

12 Q. **[1167]** ... hein, alors que vous étiez trois,
13 quatre? Vous étiez trois...

14 R. On était quatre, bien... oui, quatre.

15 Q. **[1168]** O.K. Si on veut, Madame, nous montrer, je
16 vous... ça va être le procès-verbal, c'est la
17 pièce... laissez-moi vous aider... 1413. J'arrête
18 de chercher? Bon, on voit « Lundi le 29
19 mars 2010 ».

20 R. Oui.

21 Q. **[1169]** C'est ça? Et ça, c'est dactylographié. C'est
22 vous qui avez dactylographié ça?

23 R. Non, non, non.

24 Q. **[1170]** Il y a eu une plainte de logée à un moment
25 donné par le local 568, vous êtes au courant, à

1 l'époque où il y a cette rencontre du mois de mars
2 deux mille dix (2010)?

3 R. Une plainte contre Ondel? On me dit que la réunion
4 est basée sur la plainte contre Ondel.

5 Q. **[1171]** Contre Ondel et qu'est-ce qui est arrivée à
6 la plainte contre Ondel?

7 R. Elle a été non fondée ou elle a été... elle a été
8 montée, mais non fondée.

9 Q. **[1172]** Est-ce qu'on a porté à votre connaissance
10 qu'effectivement, les enquêteurs de la CCQ ont
11 rencontré, vous ont rencontré...

12 R. Oui.

13 Q. **[1173]** ... pour avoir votre version?

14 R. Sur ce meeting-là?

15 Q. **[1174]** Oui.

16 R. Oui, oui. C'est de là que j'ai écrit en bas
17 formellement, là.

18 Q. **[1175]** Kathy Fortin, c'est dans ce dossier-là?
19 C'est cette plainte-là?

20 R. C'est cette plainte-là. Quand Pierre Labelle a
21 appelé, c'était par rapport tout le temps à cette
22 plainte-là.

23 (16:31:57)

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. **[1176]** Est-ce que c'était la plainte où vous vous

1 êtes entendu avec une certaine personne pour qu'il
2 réembauche la personne...

3 R. Non, non, non, ça c'est les éoliennes.

4 Me ROBERT LAURIN :

5 C'est pas celle-là.

6 Q. **[1177]** Kathy Fortin, puis que vous donnez le nom,
7 est-ce qu'il est à votre connaissance que c'est la
8 procureure du bureau du directeur des affaires
9 pénales et criminelles?

10 R. Bien je l'ai appris quand Pierre, mon président l'a
11 appelée. Là, il m'a dit c'était qui Kathy Fortin.
12 Ça fait que j'ai parlé à Kathy Fortin puis...

13 Q. **[1178]** Et quand vous avez rencontré les enquêteurs,
14 le procès-verbal, entre guillemets, était déjà
15 préparé?

16 R. Oui. Moi quand j'ai rencontré les enquêteurs on m'a
17 dit : « On veut te parler d'une réunion », quand
18 j'ai arrivé, il m'a mis ça sur la table, il a
19 dit... là j'ai su que ça... soit ça arrivait du
20 local 568 d'Arnold Guérin... pas d'Arnold, je
21 m'excuse, de Gérard Perreault ou bien de Guy
22 Fournier, j'ai jamais su...

23 Q. **[1179]** Qui prend les notes de ce document?

24 R. C'est moi.

25 Q. **[1180]** C'est vous qui les prenez?

1 R. Oui, oui.

2 Q. **[1181]** Est-ce que vos... vos souvenirs que vous
3 avez pris ces notes-là et fait le procès-verbal
4 pour les fins de la plainte qui avait été logée?

5 R. Non, c'était... on a pris... on m'a demandé de
6 prendre les notes juste pour qu'à la fin du meeting
7 on regarde un peu, là, vers quoi qu'on s'enlignait
8 tout ça puis qu'est-ce qui s'était dit là-dedans.

9 Q. **[1182]** Ce document-là, si on va vers la fin, on va
10 voir que c'est... on y mentionne la date du mois de
11 juin, vingt-huit (28), si je... ma mémoire est
12 bonne. Le huit (8) juin, ma mémoire est pas tout à
13 fait parfaite. Donc procès-verbal d'une rencontre
14 du vingt-neuf (29) mars qui est rédigé le huit (8)
15 juin deux mille dix (2010) et ça a pas été fait
16 pour la rencontre, ça, avec l'enquêteur dans le
17 cadre de la plainte?

18 R. Je m'excuse, j'ai pas... je suis en train de lire,
19 Maître Laurin, je m'excuse, j'ai pas compris.

20 Q. **[1183]** Oui, oui bien allez-y.

21 R. Je lisais... O.K. je l'ai lu, c'est quoi votre
22 question?

23 Q. **[1184]** Huit (8) juin...

24 R. Oui.

25 Q. **[1185]** O.K. Donc est-ce que... je répète ma

1 question, est-ce que ça a pas été fait par après,
2 justement dans le cadre de la rencontre que vous
3 avez eue avec les enquêteurs, vous vous êtes mis
4 ensemble pour rédiger un procès-verbal, entre
5 guillemets...

6 R. Non, c'est lors de la rencontre avec les enquêteurs
7 où est-ce qu'ils m'ont demandé d'affirmer
8 solennellement... ce qui avait été écrit là, là,
9 c'est ce que j'avais écrit, moi, puis que j'avais
10 donné en mains propres à Guy Fournier ou à Gérard
11 Perreault en disant : « Ça c'est mon écriture », tu
12 sais, c'était pas « typé » rien, il fallait que je
13 leur donne ça.

14 Q. **[1186]** Vous êtes-vous informé, parce qu'au moment
15 où vous êtes là, vous...

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. **[1187]** Excusez-moi, je voudrais comprendre quelque
18 chose. Est-ce que ce que vous nous dites que vous,
19 vous aviez pris des notes manuscrites?

20 R. Oui, oui, à la main, oui.

21 Q. **[1188]** O.K. Vous avez remis ces notes manuscrites à
22 quelqu'un qui les a manifestement dactylographiées?

23 R. Oui parce que j'ai demandé à Guy, on était dans le
24 bureau du 116, d'avoir une photocopie...

25 Q. **[1189]** O.K.

1 R. ... parce que moi j'avais des comptes à rendre à
2 mon dirigeant le lendemain.

3 Q. **[1190]** Parfait.

4 R. Ça fait que, moi, ce que lui a gardé, c'est
5 l'original, moi, j'ai donné une photocopie à Donald
6 Fortin.

7 Q. **[1191]** O.K.

8 R. Puis quand on m'a demandé de me rencontrer le huit
9 (8) juin...

10 Q. **[1192]** Oui.

11 R. ... l'enquêteur...

12 Q. **[1193]** Oui.

13 R. ... il m'est arrivé avec ça, il m'a mis ça en
14 avant : « C'est-tu toi ça? »

15 Q. **[1194]** O.K.

16 R. Bien, j'ai dit : « C'est pas moi qui l'ai tapé,
17 mais les... les phrases qu'il y a là, c'est moi qui
18 les ai écrites...

19 Q. **[1195]** O.K.

20 R. ... Je reconnais mes... je reconnais mes phrases. »

21 Q. **[1196]** Donc, lorsqu'on vous a remis un document qui
22 était dactylographié, ce que vous vous êtes rendu
23 compte, vous l'avez lu...

24 R. Oui.

25 Q. **[1197]** ... et vous avez reconnu que ce qui était

1 écrit au document dactylographié...

2 R. C'est ce que j'avais écrit.

3 Q. **[1198]** ... reflétait bien ce que vous aviez écrit
4 de façon manuscrite.

5 R. Oui, c'était mot pour mot.

6 Q. **[1199]** Parfait. Merci.

7 (16:35:32)

8 Me ROBERT LAURIN :

9 Q. **[1200]** Et cette rencontre a duré combien de temps?

10 R. Avec?

11 Q. **[1201]** La rencontre du mois de mars, le vingt-neuf
12 (29) mars deux mille dix (2010).

13 R. De mémoire, je dirais une heure, une heure et
14 demie, de mémoire.

15 Q. **[1202]** Vous serez peut-être prêt d'admettre avec
16 moi que vous n'avez pas écrit tout ce qui s'est dit
17 là.

18 R. Ah! Non, non, non, non. Ah! Non, non. J'ai pas été
19 capable.

20 Q. **[1203]** Et faites un effort de... de mémoire, dans
21 la mesure où vous pourrez le réussir. Quand
22 monsieur Guérin prétend que effectivement vous...
23 le Local 568 « tordait les bras du... de
24 l'employeur » et que c'était pour ça qu'il venait
25 vous voir, est-ce qu'il n'a pas dit ça lors de la

1 rencontre?

2 R. Non parce que s'il l'avait dit, croyez-moi, je
3 l'aurais écrit. Parce que dans le résumé que j'ai
4 fait là, c'est autant pour un comme pour l'autre.

5 Q. **[1204]** Mais, il y a des choses qui sont pas là.

6 R. Mais, c'est parce que ça a pas été dit ce que vous
7 venez de dire.

8 Q. **[1205]** Donc, il a jamais dit ça?

9 R. Que le meeting était dû à un tordage de bras de la
10 part du 568 versus Ondel?

11 Q. **[1206]** Oui.

12 R. Non. Non, Maître Laurin.

13 Q. **[1207]** Est-ce qu'il a pas dit qu'effectivement, le
14 568, pour faire embaucher de la main-d'oeuvre,
15 menaçait de faire une plainte en vertu de ce qu'ils
16 appelaient la 130... une plainte 135?

17 R. Bien, il menaçait pas, le meeting était basé sur
18 une plainte que le 568 avait déjà faite.

19 Q. **[1208]** Avez-vous déjà eu connaissance que certains
20 syndicats minoritaires approchaient les employeurs
21 en leur disant « si tu prends pas de ma main-
22 d'oeuvre, je vais faire une plainte 135? » Avez-
23 vous déjà vu ça, vous, en particulier de la...
24 bien, je mentionnerai pas personne, là?

25 R. Non.

1 Q. **[1209]** Vous avez jamais vu ça.

2 R. Si ça s'est fait, on n'a jamais demandé...

3 Q. **[1210]** O.K.

4 R. ... ou m'en parlé, là.

5 Q. **[1211]** Et vous, à ce moment-là, vous avez quel
6 poste, là, vous...

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Si vous voulez qu'on comprenne une plainte 135...

9 Me ROBERT LAURIN :

10 C'est suite à la Loi 135.

11 R. Oui.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 O.K.

14 Me ROBERT LAURIN :

15 Suite à la Loi 135.

16 R. Pardon?

17 Q. **[1212]** Vous aviez quel poste à cette époque-là,
18 vous?

19 R. J'étais adjoint au d.g. à ce moment-là.

20 Q. **[1213]** O.K. Avez-vous fait une vérification, vous,
21 par acquis de conscience ou pour d'autres raisons,
22 auprès de l'employeur Ondel pour savoir exactement
23 ce qui se passait?

24 R. Non.

25 Q. **[1214]** Non. O.K. Avez-vous été... Oui.

1 R. Par contre, bien avant qu'il y ait une plainte ou
2 quoi que ce soit, au tout début - on recule, là,
3 peut-être en deux mille huit ou neuf (2008-2009) -
4 j'avais rencontré avec Guy Fournier un des
5 dirigeants d'Ondel, comme ça, par pur hasard.

6 Q. **[1215]** Oui.

7 R. On avait été sur un chantier, des discussions avec,
8 bla bla bla, bla bla bla, une poignée de main, un
9 échange de cartes, « that's all ».

10 Q. **[1216]** Avez-vous été mis au courant que, par la
11 suite de tout ça, les relations entre le Local 568
12 et le... et l'employeur Ondel était très mauvaise?

13 R. J'imagine, ça doit pas être au beau fixe parce
14 qu'on n'a pas eu de nouvelle de rien. Il a pas été
15 question qu'il engage trois personnes, quatre
16 personnes.

17 Q. **[1217]** Avons-nous, j'ai envoyé à la Commission la
18 plainte logée par Ondel contre le Local 568.

19 Me PAUL CRÉPEAU :

20 Nous avons reçu le document, nous avons objection
21 au dépôt de ce document-là, premièrement parce
22 qu'il est non fondé et, deuxièmement que maître
23 Laurin n'est pas supposé avoir ce document-là en
24 main et on cherche encore à savoir comment se fait-
25 il que les gens de la FTQ ont ce document-là en

1 main qui est un document de la CCQ.

2 Me ROBERT LAURIN :

3 Un document fort important, Madame la Présidente,
4 pour vous mettre en contexte avant d'en décider. Il
5 s'agit d'une plainte formulée par Ondel contre le
6 local 568 pour intimidation, intimidation sur les
7 chantiers, et caetera, menaces, et caetera. C'est
8 fort important dans le contexte de ce dont on parle
9 de savoir qu'effectivement Ondel se plan... plaint
10 du local 568 qui veut forcer la mise. Et vous
11 verrez dans la plainte que l'employeur y va pas de
12 main morte et prétend même que ça brasse sur les
13 chantiers là-dessus.

14 Me PAUL CRÉPEAU :

15 Alors, c'est... il y a eu une plainte pour atteinte
16 à la réputation et d'autres... des éléments qui ne
17 relèvent pas du tout de la Loi.

18 Me ROBERT LAURIN :

19 Non, non, il y a...

20 Me PAUL CRÉPEAU :

21 Cette plainte, pour l'information de la Commission,
22 a été rejetée parce que non fondé. Et je reviens
23 là-dessus, il est pas normal, mon confrère n'est
24 pas supposé d'avoir ces documents-là en main et la
25 CCQ se demande en ce moment comment se fait-il que

1 les gens de la FTQ ont ce document-là en main.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Bon.

4 Me ROBERT LAURIN :

5 C'est pas une plainte d'atteinte à la réputation.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Bon. Alors, moi, je ne vais pas trancher ça. Moi,
8 je ne vais pas trancher ce débat-là. Je n'ai pas à
9 trancher ce débat-là et nous allons ajourner à
10 demain matin.

11 Me ROBERT LAURIN :

12 C'est beau.

13

14 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

15

16 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

17

18

19

1 SERMENT D'OFFICE

2

3 Nous, soussignés, **ROSA FANIZZI**, et **CLAUDE MORIN**,
4 sténographes officiels, dûment assermentés,
5 certifions sous notre serment d'office que les
6 pages qui précèdent sont et contiennent la
7 transcription fidèle et exacte des notes
8 recueillies au moyen de l'enregistrement numérique,
9 le tout hors de notre contrôle et au meilleur de la
10 qualité dudit enregistrement, le tout, conformément
11 à la Loi.

12 Et nous avons signé,

13

14

15

16

17 **ROSA FANIZZI**

18

19

20

21

22

23

24 **CLAUDE MORIN**

25